



HAL
open science

” L’archéologie en Méditerranée : situation internationale, évolutions ”

Frank Braemer, Raphaël Angevin

► **To cite this version:**

Frank Braemer, Raphaël Angevin. ” L’archéologie en Méditerranée : situation internationale, évolutions ” : Rapport de mission à l’attention des directions de l’Ecole française de Rome et de l’Institut des sciences humaines et sociales du CNRS. 2011. halshs-00602463

HAL Id: halshs-00602463

<https://shs.hal.science/halshs-00602463>

Preprint submitted on 29 Jul 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'archéologie en Méditerranée

situation internationale, évolutions

Rapport de mission à l'attention
des directions de l'École française de Rome
et de l'Institut des sciences humaines
et sociales du CNRS

par
Frank Braemer
directeur de recherche au CNRS

avec la collaboration de
Raphaël Angevin
conservateur du patrimoine

Rome
11 avril 2011

Table des matières

Table des matières	3
Liste des figures	5
Résumé.	7
Introduction	9
Définition de la mission	9
Enjeux actuels de la recherche archéologique	11
Panorama des politiques de l'archéologie autour de la Méditerranée	15
Archéologie et patrimoine culturel: définitions et perceptions actuelles.	17
État des législations	23
Production des données	29
<i>Les acteurs</i>	29
<i>La part de l'archéologie préventive</i>	32
<i>Cumuler l'information nouvelle</i>	33
<i>Les droits de publication</i>	37
L'archéologie préventive.	39
L'archéologie programmée	43
La formation des archéologues.	47
Les politiques d'inventaires du patrimoine	53
L'Europe	61
L'Archéologie à l'étranger.	67
L'investissement des pays européens en Méditerranée	69
<i>La mission</i>	69
<i>La mesure de l'investissement</i>	71
<i>Les dispositifs d'accueil des missions étrangères dans les pays de la Méditerranée</i>	75
<i>Archéologie préventive à l'étranger</i>	77
<i>La conservation des sites après fouille</i>	80
<i>Quelques enjeux de la recherche archéologique à l'étranger</i>	82
Instituts et centres de recherche à l'étranger	85
<i>Le système</i>	85
<i>La recherche</i>	90
<i>Les systèmes documentaires</i>	94

<i>Les publications</i>	96
<i>Les acteurs de la recherche</i>	98
<i>La formation à la recherche</i>	104
<i>Enjeux actuels de ce système de recherche</i>	105
Quelques questions majeures pour l'avenir	115
Remerciements	121
Liste des personnes rencontrées	125
Missions d'étude, communications et comptes rendus d'étapes	129
Bibliographie	131
Documentation	137
Liste des abréviations et sigles	139
Annexe	141
L'archéologie préhistorique autour de la Méditerranée – Un exemple: la recherche sur la transition Paléolithique moyen - Paléolithique supérieur . . .	143

Liste des figures

Figure 1	Tableau comparé des législations et des dates de leur dernière révision (R. Angevin)	24
Figure 2	Estimation minimale du nombre des archéologues en activité dans les pays méditerranéens et de leur répartition par grands types de structure	31
Figure 3	L'enseignement universitaire de l'archéologie en Méditerranée . . .	49
Figure 4	Tableau synthétique des institutions impliquées dans la réalisation des inventaires du patrimoine	55
Figure 5	Nombre de projets « d'archéologie à l'étranger » dans les pays bordant la Méditerranée : estimation 2009	70
Figure 6	Implantations d'instituts et écoles archéologiques de quelques pays autour de la Méditerranée	87
Figure 7	Répartition et dates de création des instituts et écoles archéologiques à l'étranger en Méditerranée	87
Figure 8	Implantation des écoles et instituts d'archéologie autour de la Méditerranée	88
Figure 9	Tableau des tutelles principales des instituts et écoles à l'étranger . .	90
Figure 10	Estimation quantitative du personnel archéologue expatrié dans les instituts et écoles	100
Figure 11	Principales formes de financement des séjours de recherche à l'étranger (2010)	103
Figure 12	L'idéal du chercheur expérimenté : les vingt compétences attendues aujourd'hui et demain par les acteurs de la recherche	112

Résumé

Dix-huit mois de discussions et d'échanges d'informations avec près de cent trente collègues et d'analyse de documents permettent de dresser pour la première fois un tableau général de la situation de l'archéologie dans les vingt pays du pourtour de la Méditerranée. Il s'agissait de caractériser les différentes stratégies scientifiques et patrimoniales à l'œuvre aujourd'hui sur ce champ géographique de la recherche archéologique qui est certainement l'un des plus actifs et internationalisés dans le monde avec près de 14 000 acteurs locaux et 800 opérations annuelles de terrain conduites par au moins 1500 à 2000 chercheurs hors de leur pays d'origine.

Trois évolutions majeures au cours des vingt dernières années ont une influence sur la recherche aujourd'hui :

- le développement de l'archéologie préventive qui permet de renouveler et d'enrichir la plupart des corpus de données, et bien souvent de constituer les séries longues autorisant des analyses quantitatives ;
- l'extension de la notion de patrimoine culturel autour de laquelle les institutions de tutelles sont réorganisées, et au sein de laquelle la valorisation sociale et économique de l'archéologie prend de nouvelles significations ;
- le système de compétition et de collaboration de la recherche qui dépasse désormais le cadre des nations pour celui de l'Europe.

La diversité des stratégies dans les différents pays fait apparaître en premier lieu une inégalité accrue de moyens entre les pays de l'Europe communautaire et les autres. Cette grave inégalité confortera certainement dans ces derniers pays la prédominance de la recherche internationale par rapport à la recherche nationale, mais elle pourrait être également source de tensions nouvelles. Une autre ligne de tension pourrait également apparaître entre stratégies mettant au premier plan la connaissance (et donc le traitement scientifique de toute donnée archéologique) comme instrument d'appréciation de l'intérêt d'une opération archéologique, et stratégies mettant la priorité sur l'économie et la valorisation sociale.

Après une description comparée de la situation dans chaque pays, nous avons approfondi l'analyse du système de recherche international en considérant successivement ses deux aspects principaux : les missions et les instituts à l'étranger.

Les missions sont de plus en plus des opérations conjointes qui devraient maintenant pouvoir impliquer les projets collectifs européens en développement constant. Les modifications des formules de financement de la recherche, avec la mise en place

généralisée des agences de moyens, affectent les missions qui doivent aussi, plus que par le passé, assumer des opérations de valorisation sans en avoir les moyens réels. Par ailleurs la baisse tendancielle du nombre des chercheurs et donc de la capacité de recherche va nécessiter une réflexion sur la transition générationnelle. Cela conduira sans doute à des choix sur une infrastructure en partie renouvelée de sites et micro-régions destinés à être des plates-formes de terrain durables à vingt ans. La question des archives et de la préservation des données documentaires est prioritaire dans ce contexte de transition.

Les instituts à l'étranger forment à eux seuls un système dont l'utilité collective est toujours très actuelle. Leur adaptation aux évolutions évoquées ci-dessus ainsi qu'aux nouveaux besoins en matière de formation à la recherche et de partenariats avec les pays hôtes, autant qu'entre pays européens, est au centre des préoccupations de leurs responsables.

L'ensemble de ces évolutions a eu pour effet de nouvelles divisions du travail dans la production, le traitement et la conservation des données qui obligent à repenser bon nombre des articulations de ce système global de recherche extrêmement actif et productif, dont la cohérence pourrait être menacée.

Introduction

Si la Méditerranée n'est pas un objet d'étude unique et homogène, pas plus en archéologie que dans les autres sciences humaines, les pays qui l'entourent forment assurément un champ géographique privilégié de la recherche archéologique sur lequel se concentre une part très importante de la recherche internationale. Or les chercheurs et les institutions de recherche n'ont le plus souvent qu'une vision partielle de ce champ de recherche : on voit la Méditerranée depuis Aix-en-Provence, Rome, Athènes ou Tunis, dans ses composantes régionales Balkans, Maghreb, Mashreq, Turquie, Méditerranée occidentale et orientale, etc., et peu de manière globale.

L'élaboration d'une politique scientifique de moyen terme qui permette de concevoir des thématiques et des enjeux de recherche renouvelés, tout en faisant évoluer nos cadres de travail, aujourd'hui encore largement hérités du milieu du XX^e siècle, souffre d'un manque de vision de ces questions à l'échelle de la Méditerranée. La mission a eu pour objectif d'élargir le cadre franco-français d'analyse et de réflexion, en concentrant le recueil d'informations et d'avis sur l'ensemble des dispositifs de recherche archéologique mis en œuvre autour de la Méditerranée.

Définition de la mission

Les directions de l'École française de Rome et de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS m'ont confié en mars 2009 pour une période de deux années, une mission d'analyse qui a été définie ainsi¹ :

on se placera principalement dans la perspective des stratégies de recherche sous les points de vue suivants :

- la Méditerranée est une zone géographique majeure du point de vue archéologique et historique : l'accès au terrain permettant la production de données est un enjeu essentiel pour toutes les équipes de recherche, équipes constituées dans les pays du pourtour méditerranéen, ou bien dans les pays du nord et l'est de l'Europe, d'Amérique du Nord, d'Australie de Chine et du Japon. Par ailleurs, la période d'aménagement intense et de développement agricole et urbain dans l'ensemble des pays concernés est propice à l'accroissement quantitatif considérable des données archéologiques observées et recueillies dans des conditions variables de l'archéologie préventive : il est évidemment capital pour les équipes de recherche françaises de participer à ce mouvement de production de données nouvelles et d'en bénéficier ;*
- le développement et la structuration de la recherche archéologique ont une histoire propre à chaque pays du pourtour méditerranéen, histoire qui a produit des dispositifs de recherche*

¹ Plan de travail proposé le 20/07/2009.

diversifiés aussi bien dans les pays demandeurs de l'accès au terrain que dans les pays accueillant les projets de terrain (et il ne s'agit pas seulement de questions de relations Nord/Sud) ;

- le développement et la structuration de la recherche archéologique ont une histoire propre à chaque domaine chrono-géographique (préhistoire, périodes « classiques », périodes médiévale et moderne ; Méditerranée occidentale, Méditerranée orientale), et parfois propre à chaque approche thématique (archéologie spatiale – de la région ou du site –, urbaine, environnementale, industrielle etc.) ;*
- la vitalité de la recherche sur le monde méditerranéen se manifeste également par la constitution d'équipes et de réseaux de chercheurs identifiés principalement à travers des programmes dont l'évaluation et les financements, nationaux et européens principalement, sont en cours de transformation profonde ; mais cette réalité européenne n'est pas facilement admise dans les relations bilatérales qui règlent presque toujours les accords de recherche de terrain entre les pays ;*
- la question de la conservation et de la diffusion de l'information scientifique archéologique (donc celle de la publication, des bases de données, des archives des opérations de terrain, des collections, etc.), par qui, pour qui et pourquoi ? reste cruciale ;*
- la formation à la recherche est un élément important des politiques nationales ;*
- la tension entre recherche archéologique et gestion du patrimoine archéologique est une donnée permanente et commune à l'ensemble des pays concernés.*

L'objectif de la mission est donc :

- de formaliser un ensemble de données factuelles sur l'état actuel de la recherche (conditions de la pratique, institutions actives, acteurs) ;*
- de décrire l'organisation des dispositifs de recherche mis en place par les pays du nord et du sud pour apprécier en contrepoint le dispositif français, et de proposer quelques scénarios d'évolution de cette organisation avec leurs conséquences ;*
- d'identifier un certain nombre de développements thématiques actuels de la recherche archéologique qui pourraient nécessiter une révision de l'organisation de la recherche et éventuellement de nouvelles structures de travail.*

Les moyens d'investigation retenus ont été :

- des entretiens avec des responsables institutionnels et scientifiques de la recherche français, européens et des pays de la Méditerranée, sur place à Rome et par des visites dans un certain nombre de pays² ;
- deux réunions d'un groupe de travail sur les politiques scientifiques organisées par M. Gras dans le cadre de l'École française de Rome pendant l'hiver 2009-2010 ;
- une recherche ciblée (bibliographie, entretiens) sur l'histoire des politiques scientifiques française et de quelques pays (principalement Allemagne et Italie).

Le premier objectif de ce travail est donc de fournir une vision globale de ce champ de recherche rendant les comparaisons possibles afin de mieux identifier les situations particulières et les tendances générales des politiques scientifiques en action. Nous avons concentré notre effort sur la description de l'état actuel des systèmes de recherche avec une attention particulière donnée à « l'archéologie à l'étranger » qui recouvre la plupart des partenariats de recherche internationaux dans ce domaine. Les thèmes de recherche émergents dans les différents pays changent également et une évaluation approfondie serait nécessaire. Cependant, pour être sérieuse, elle

² Je n'ai pas eu de contact avec des collègues de Chypre, Croatie, Libye, Monténégro et Slovaquie.

aurait demandé un travail collectif que les moyens disponibles ne permettaient pas d'organiser³. Le groupe de travail réuni à l'occasion du projet HOMERE en 2009-2010 associé aux sections du CNRS serait sans doute le plus à même de conduire cette discussion-évaluation.

Le rapport qui suit est donc avant tout un travail d'agrégation d'informations regroupées autour de quelques thèmes développés de manière inégale. Les données ou estimations chiffrées qui ont été élaborées ont pour origine des données officielles fournies par les différents interlocuteurs, mais surtout des comptages réalisés à partir de sources d'informations souvent disparates. Elles n'ont pas été présentées pour validation aux institutions : il faut donc les considérer comme une première ébauche destinée en partie à faire réagir les intéressés parce que sans doute trop approximatives. Les corrections qui nous seront signalées permettront d'affiner ce qui pourra alors devenir une sorte de tableau de bord permettant le suivi sur le moyen terme des évolutions de notre domaine de recherche. Une documentation a été réunie à l'occasion de ce travail : elle est évidemment disponible sur demande. Le rapport se termine sur une série de propositions formulant quelques enjeux qui devraient à notre sens animer la discussion institutionnelle et orienter une politique scientifique dans une perspective à 15 ou 20 ans.

Enjeux actuels de la recherche archéologique

Les enjeux majeurs de la recherche archéologique aujourd'hui sont bien connus, et sont identiques tout autour de la Méditerranée (comme partout ailleurs dans le monde) : le développement économique et l'aménagement plus ou moins contrôlé des territoires urbains, littoraux, agricoles sont à la fois source d'un renouvellement extraordinaire de nos connaissances archéologiques par la multiplication des découvertes fortuites ou prévisibles, et facteur de destruction massive de ces données. Constituer les corpus de données scientifiques renouvelés sur lesquels travailleront les générations futures est un impératif absolu ; or, comme dans l'Europe de la fin du XIX^e siècle, ces données sont majoritairement issues de l'archéologie aujourd'hui dite « préventive ». Ces données souvent fragmentées, sont remises en contexte par des actions de recherche programmée établissant de nouvelles références. Seule la connaissance partielle préalable, assemblée dans des inventaires du patrimoine, permet une prévision et donc une véritable archéologie préventive. L'accès aux données de fouille primaires, leur traitement et leur préservation, la maîtrise des informations issues d'un nombre d'opérations toujours croissant sont parmi les responsabilités majeures des institutions de recherche en archéologie.

³ On trouvera en annexe le résumé du rapport sur la préhistoire autour de la Méditerranée réalisé par R. Angevin à l'occasion de son stage de conservateur du patrimoine à Rome. Ce pourrait être l'exemple des synthèses dont nous avons besoin pour percevoir les lignes de changements dans les différents domaines.

Les conditions de la pratique de recherche changent. Pour analyser ce changement, nous avons adopté systématiquement la position du chercheur. En premier lieu le chercheur de pays le plus souvent européens et du « monde occidental », choisissant un terrain d'étude dans un pays de la Méditerranée. Comment monte-t-on un projet aujourd'hui ? On caractérisera ainsi les différentes stratégies institutionnelles (financements, instituts à l'étranger, partenariats, etc.) élaborées par les pays demandeurs. Mais il est également indispensable d'avoir une bonne vision des stratégies de chercheurs des pays méditerranéens voulant travailler sur leur propre pays en souhaitant, ou non, une collaboration avec des équipes étrangères. Nous avons plus particulièrement cherché à mettre en évidence les nouvelles conditions d'accès du chercheur au terrain, mais aussi celles de l'accès à l'information scientifique produite par une

collectivité d'archéologues dont la composition et les statuts ont été profondément transformés au cours des vingt dernières années. La mise en place dans les trente dernières années d'un double système de production de données, l'un lié à l'agenda de la recherche académique « programmée », l'autre lié à l'agenda de la recherche « préventive » dicté par l'aménagement du territoire constitue l'évolution majeure de la pratique de la recherche. De la circulation de l'information scientifique entre ces deux systèmes dépend en effet la capacité des chercheurs à aborder leurs questionnements avec des corpus de données actualisés ou non.

Définition simplifiée d'une opération archéologique

En moyenne, une opération archéologique programmée qui nécessite six à huit mois cumulés de terrain se décompose en 3 ou 4 campagnes annuelles suivies de la documentation et des enregistrements et analyses, plus 2 à 4 ans pour la publication et l'exploitation fine des données. Donc une durée moyenne de 6 à 8 ans pour une opération, précédée en général d'une campagne de prospection pour cibler précisément le terrain recherché, et effectuer les démarches administratives et de recherche de finances: c'est-à-dire une fourchette de 8 à 10 ans pour boucler un cycle de recherche opérationnel sur le terrain avec publication.

Lorsque le temps de terrain est resserré sur une seule période (cas général des opérations préventives) le temps de post fouille (enregistrements, mises au net, analyses) devrait être au moins équivalent au temps de terrain et il faut y ajouter le temps d'analyse et de rédaction de publications (actuellement 7 % de l'ensemble du temps disponible des personnels à l'INRAP, cf Demoule 2009, p. 282).

Devant cette durée d'enquête moyenne, le chercheur, dont on dira a priori qu'il recherche le meilleur terrain pour répondre à une série de questionnements scientifiques, a le choix entre plusieurs démarches:

- identifier les terrains déjà ouverts dirigés par d'autres collègues, et s'intégrer dans l'équipe en tant que spécialiste/expert/: l'investissement du chercheur dans la gestion globale de l'opération est diminuée, et, souvent, cela lui permet de participer à plusieurs chantiers ou opérations répondant à la thématique suivie : les enquêtes sont alors plus réduites dans le temps, et plus rentables car donnant une possibilité de publication plus rapide (si cependant la gestion globale de la documentation de l'opération est assez performante pour permettre une exploitation des données: combien de spécialistes ont attendu des années la synthèse stratigraphique et l'analyse du matériel d'un site pour pouvoir publier correctement leurs données!);
- prendre en charge une opération de moyen terme, ce qui signifie rassembler une équipe, la gérer et la faire fonctionner sur une dizaine d'années, en assurant l'ensemble de l'administration de l'opération sur la durée. C'est-à-dire qu'un chercheur qui s'engage dans cette voie réalise et fait aboutir trois à quatre opérations au cours de sa carrière scientifique dans le meilleur des cas.

Généralement le chercheur commence par la première démarche pour se constituer un dossier de chercheur et s'intégrer dans la communauté, et ensuite il peut opter pour l'une ou l'autre pratique selon le type de recherche qu'il mène. On peut se concentrer sur un seul site et en faire le point focal de l'ensemble de ses travaux sur une longue durée (parfois toute une vie!), ou bien on peut prendre en compte une région, la prospecter dans le détail et conduire des opérations de fouilles ciblées ponctuelles, ou bien encore suivre une thématique à des échelles géographiques et/ou temporelle bien plus larges.

Les partenariats qui régissent les opérations archéologiques à l'étranger sont encore majoritairement bilatéraux, mais l'Europe, ses moyens de financement, ses réseaux de recherche, et ses initiatives politiques, change la donne et oblige à concevoir un fonc-

tionnement européen pour la plupart de nos systèmes de recherche. Par ailleurs les partenariats institutionnels et individuels avec les pays dans lesquels nous travaillons sont aussi en voie de transformation profonde. Ils dépendent en bonne partie des politiques de coopération multilatérale des États motivées pour l'essentiel par une notion de rentabilité et accompagnées aujourd'hui par une baisse tendancielle générale des moyens publics mis à disposition des partenariats de recherche et de formation⁴.

La réflexion collective sur les changements en cours dans nos dispositifs de recherche en archéologie est très active, ainsi que le montrent quelques exemples parmi d'autres. Le projet européen Archaeology in Contemporary Europe⁵ coordonné par l'INRAP, rassemble la plupart des instituts universitaires et directions de l'archéologie pour une analyse commune des pratiques et des politiques scientifiques dans ce domaine. Le congrès annuel de l'Association européenne des archéologues organise systématiquement des sessions sur ce sujet. L'INRAP réunit chaque année un colloque sur les politiques de l'archéologie. L'ICCROM organise un programme Athar⁶ spécifique pour les pays arabes qui, à côté d'opérations importantes de formation, réunit les directeurs des services du patrimoine de ces pays pour un séminaire annuel. Le programme Euromed Heritage IV⁷ en cours a, parallèlement au financement de projets, animé de 2008 à 2011 une série d'ateliers de réflexion réunissant sur des questions de politique du patrimoine des représentants des pays partenaires. Les directeurs des écoles et instituts de recherche italiens et étrangers à Rome proposent une réflexion sur de nouveaux modes de collaboration européenne. Ces sujets font par ailleurs l'objet d'enseignement et de séminaires de master et doctorat entre autres dans les universités de Leyde, Santiago de Compostela, Dublin.

⁴ Voir l'article de F. Siino (2009) sur les réseaux de chercheurs en Méditerranée.

⁵ www.ace-archaeology.eu

⁶ www.iccrom.org/programmes

⁷ <http://www.euromedheritage.net/intern.cfm?menuID=86&submenuID=26>

Les collectifs de discussion et d'alerte sur les évolutions en cours, et les enjeux de la recherche sont, on le voit, nombreux. Bon nombre de leurs conclusions sont reprises ici.

Panorama des politiques de l'archéologie autour de la Méditerranée

Archéologie et patrimoine culturel : définitions et perceptions actuelles

F. Braemer, R. Angevin

On considère généralement aujourd'hui, à la suite des discussions au sein de l'UNESCO et autres institutions internationales, dont le Conseil de l'Europe (voir la convention cadre de Faro sur « la valeur du patrimoine culturel »), le patrimoine comme le « vécu actuel » de l'ensemble des éléments, matériels et immatériels hérités du passé (sans limites chronologiques). C'est la vie de la société aujourd'hui en relation avec cet héritage que l'on observe. Beaucoup de chercheurs « académiques » archéologues avaient, jusqu'il y a peu, l'illusion de travailler sur « un corps mort » objet de dissection à froid, et cela surtout à l'étranger dans des pays dans lesquels on a eu tendance à effacer ou négliger l'existence de populations locales, et où on a une certaine difficulté à évaluer les changements en cours dans le domaine de la recherche archéologique. On constate aujourd'hui la généralisation d'une nouvelle perception du patrimoine stimulée par une « demande sociale... et des exigences économiques... qui nécessitent... règles et conventions adaptées... »⁸. Les chercheurs réalisent de plus en plus, en particulier à travers l'archéologie préventive et le développement du tourisme culturel qui les mettent face à des réalités économiques et sociales, qu'ils travaillent sur « un corps vivant », et que de la dissection, on passe à l'opération *in vivo*, ce qui ne se réalise pas de la même manière⁹. La directrice de l'Institut Français d'Études Anatoliennes énonçait clairement cette idée dans son discours d'ouverture d'une réunion d'archéologues à Istanbul¹⁰ : « l'époque est révolue où l'on faisait ses recherches dites de terrain à l'étranger comme on fait son marché, on remplit son panier et s'en revient en toute indifférence pour l'environnement local, et sans rien lui devoir.. Nous ne travaillons pas *sur* la Turquie, mais *avec* la Turquie ». C'est la même préoccupation qui est exprimée par le directeur du service des fouilles de la Direction Générale des Antiquités et des Musées de Syrie avec la description d'un « déchirement annoncé » : « Quelle que soit la réaction, bonne ou mauvaise, la prochaine génération d'archéologues syriens devrait être confrontée à un règlement de compte radical, car avec la crise actuelle et au fil des prochaines années apparaîtra un obstacle à toute solution qui serait le point d'équilibre entre l'objectif scientifique de notre chère archéologie nationale et les intérêts des archéologues et institutions étrangères¹¹ ». « On peut dire, en simplifiant, que la fin du XX^e siècle est le moment crucial où se met rapidement en place la transformation radicale des formes de relations entre l'archéologue et le but de son action sur le terrain. Au cœur de cette transformation se trouve le souci de lier l'archéologie à d'autres domaines : social, économique et même politique¹² ». Michel al Maqdissi vise là l'introduction de l'archéologie dans les discours de l'espace politique syrien, accompagnée par l'émergence de nouveaux intérêts personnels, et la confrontation entre tenants d'une recherche scientifique de haut niveau international

⁸ Betrouni *in* UNESCO 2005, p. 15.

⁹ Voir à ce sujet l'ouvrage, souvent dérangeant pour les archéologues, de C. Guiron 2010.

¹⁰ Discours de N. Seni à l'ouverture de la Première rencontre d'archéologie de l'IFEA, 11 novembre 2010.

¹¹ Maqdissi 2009.

¹² Maqdissi 2010, p. 6.

qui ne peut se concevoir que dans une collaboration saine avec les équipes étrangères, et ceux d'une archéologie plus étroitement nationale abandonnant un discours d'exigence scientifique au profit d'un discours étroitement utilitariste de gestion du patrimoine, ce qui aurait évidemment des conséquences sur la recherche elle-même.

Au passage il évoque, peut-être trop rapidement, le fait que le discours utilitariste, souvent à connotation nationaliste, s'appuie en Syrie comme ailleurs pour partie sur une critique des résultats et des manières de faire des missions étrangères : opérations de longue durée qui n'apparaissent jamais terminées, et donc sans résultat tangible ou perceptible et exploitable, tout en ayant permis la mise au jour des vestiges de grande importance (trésors nationaux), publications finales trop peu nombreuses, multiplication des demandes de nouvelles opérations par les équipes étrangères, faiblesse des opérations de mise en valeur. De ce point de vue, le bilan récent de l'archéologie préhistorique en Jordanie est tout à fait éloquent : 1650 sites prospectés, et 100 fouillés, presque tous par des étrangers, un seul restauré et un seul publié dans une monographie globale¹³. D'où un discours récurrent plus ou moins appuyé, pointant la dépossession du pays de son histoire et de ses vestiges bradés à des étrangers qui n'en font même pas un bon usage.

Autour de la revendication politique sur la réappropriation nécessaire par les pays d'une archéologie qui serait faite principalement par des étrangers, se joue certainement une bonne part des choix des collègues mis aux postes de responsabilité par les états concernés, et donc les changements dans l'organisation et la réglementation de la recherche archéologique. Dans le futur proche, on va voir l'arrivée de nouvelles générations dans les instances dirigeantes. Ce débat interne à chaque pays est crucial aujourd'hui ; en témoignent par exemple, outre les articles cités précédemment, les réactions vives des chercheurs turcs aux nouvelles réglementations imposées par leur ministère de la Culture à l'automne 2010 considérées comme un obstacle à la recherche fondamentale. Ce débat rejoint sur beaucoup de points ceux qui ont animé les archéologies européennes autour de l'archéologie préventive et la valorisation du patrimoine, de l'introduction des concepts d'archéologie commerciale face à l'archéologie de recherche. Les antagonismes politiques et idéologiques, parfois les intérêts individuels, figent trop souvent le débat sur des choix binaires, caricaturaux au détriment d'une discussion sereine sur les adaptations et les évolutions nécessaires.

Un aspect de ces tensions s'exprime autour de la communication au public « non savant » par voie de presse ou assimilée sur les découvertes archéologiques. Beaucoup de pays (Algérie, Syrie, Jordanie, Égypte, ...) réservent à leur direction des antiquités le droit de communiquer en premier, parfois en exclusivité, par voie de presse tous médias confondus. On connaît la politique de communication hyperactive du Président du CSA égyptien censée redonner à l'Égypte la propriété médiatique, sinon scientifique, sur son patrimoine.

Évidemment les événements politiques majeurs actuels dans plusieurs pays de la Méditerranée vont inévitablement avoir des conséquences sur nos modes de partenariat. Certains interlocuteurs ont, ou vont, changer. Les besoins de coopération et de partenariat scientifique seront exprimés avec de nouvelles sensibilités nationales, vraisemblablement exacerbées¹⁴ qu'il sera important de percevoir et de respecter. Il existe un discours sur les politiques culturelles dans tous les pays du Proche-Orient au niveau des états, et des multiples types d'opposition (qui sont loin de se réduire à celle du fondamentalisme religieux) : il est indispensable de les identifier et les analyser si on veut comprendre la réception par le public de la recherche scientifique dans le domaine de la culture¹⁵.

¹³ Intervention de F. Khraysh, alors directeur général des antiquités de Jordanie à la réunion organisée par le Department of antiquities en mai 2009, voir Kerner et alii 2010.

¹⁴ Voir l'article de J.P. Filiu, *Le Monde*, 11 mars 2011, p. 19.

¹⁵ Nous manquons cruellement d'une bonne perception de la place de l'archéologie dans les pays où nous travaillons ; le dépouillement exemplaire de la presse égyptienne dans le *Bulletin d'information archéologique* (IFAO Collège de France) est une initiative que l'on aimerait voir étendue à d'autres pays. Un observatoire de l'internet, analogue à celui qui existe sur le politique (<http://www.medarabnews.com>) devrait être mis en place.

Avec l'émergence et la mise en valeur de tout un ensemble de « métiers du patrimoine » pour lesquels un peu partout on élabore des filières de formation spécifiques, de nouvelles formes de division du travail et des compétences se développent. Une césure nette apparaît entre activités de recherche fondamentale (fouilles, analyse, traitement et publication des données) et enjeux patrimoniaux, qui semblent quant à eux plus relever du domaine de la recherche appliquée (conservation préventive des vestiges, etc.) ou à défaut appartenir à la sphère de la médiation culturelle (valorisation et diffusion des connaissances). En France, cette rupture – déjà consommée – semble être le fruit d'un cloisonnement assez strict entre les différentes séquences de la chaîne patrimoniale, en lien probablement avec l'éclatement institutionnel des chercheurs et la dichotomie classique, mais qui reste toujours forte, entre archéologie métropolitaine et archéologie à l'étranger (ministères de tutelle différents). Autant de difficultés qu'il faut toujours veiller à dépasser pour parvenir au meilleur système de coordination entre les différents acteurs.

Dans ce contexte, la plupart des archéologues savent qu'ils sont au commencement d'un processus de préservation du patrimoine, en mettant au jour un objet, un site mais aussi en exposant celui-ci à des pertes ou des destructions irrémédiables. Les institutions de recherche n'en ont pas tiré toutes les conséquences sur leur place institutionnelle dans ce processus. Au-delà de la simple question de la conservation par l'étude des vestiges archéologiques, c'est donc bien à une plus grande articulation entre archéologie, patrimoine et développement qu'il faut désormais s'attacher. Les réflexions nouvelles autour de ce « triptyque » imposent la création des programmes patrimoniaux mettant en jeu des compétences nouvelles et diversifiées qui ne se limitent plus à la seule recherche fondamentale¹⁶. Dès lors, les enjeux et les besoins supposent aussi des engagements qui dépassent largement les possibilités des simples projets nationaux, voire des quelques – trop – rares coopérations bilatérales.

En France comme à l'étranger, les préoccupations scientifiques apparaissent ainsi indissociables de la gestion du patrimoine¹⁷. Les principales demandes que nous adressent nos partenaires méditerranéens concernent d'ailleurs tout autant l'inventaire des ressources, l'archéologie préventive ou de sauvetage (« archéologie d'intervention »), la recherche fondamentale que la mise en valeur et l'exploitation des grands sites, la restauration, la muséographie, la gestion des flux touristiques, etc. Cette démarche s'accompagne souvent d'une demande d'aide technique et surtout de formation aux nouvelles compétences. L'articulation entre les équipes scientifiques opérant dans le cadre de missions et les acteurs locaux demande donc un approfondissement : il est en effet urgent de faire évoluer les stratégies pour définir avec nos partenaires quelles sont les véritables urgences. Dans cette perspective, les missions internationales sont conçues de plus en plus comme de véritables projets de coopération, impliquant des équipes locales et auxquels nos partenaires apportent leur part de moyens humains, logistiques et financiers, dans le cadre d'un partenariat scientifique équilibré défini au préalable (publications communes, formation sur les chantiers, etc.). Quelles que soient les évolutions administratives et institutionnelles futures, il est clair, en effet, que des structures et des projets performants ne pourront se développer à l'avenir sans être capable d'intégrer des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens aux compétences multiples et relevant des toutes les institutions, dans le cadre de conventions qui se voudront par ailleurs de plus en plus multilatérales. Les coûts globaux de tels projets étaient jusqu'à présent pour la plupart dilués de manière souvent peu visible dans plusieurs catégories de financements, aide directe à la recherche, coopération universitaire, coopération pour le développement, mécénat direct ou indirect. On peut

¹⁶ Voir les réflexions à ce sujet de F. Criado-Boado (2010, et à paraître).

¹⁷ Il y a toutefois quelques exceptions assumées : le précédent directeur général des antiquités du Liban affirme que l'objectif et la mission de la DGA ne sont pas la recherche scientifique mais la gestion, la protection et la valorisation du patrimoine.

prévoir que l'affaiblissement général des moyens consacrés par les pays européens à la coopération aura pour conséquence la concentration des charges sur chaque projet intégré, révélant par là de manière plus crue qu'auparavant le coût « marginal » à payer pour développer un projet de recherche.

C'est évidemment *par la recherche*, avec la conception de nouveaux types de programmes et de partenariats que l'on pourra adapter avec le plus de pertinence notre système de présence à l'étranger. Sur ce thème M. Gras, directeur de l'EFR, a lancé dans la dernière lettre de l'École¹⁸ un débat qui concerne l'ensemble du système des écoles et instituts à l'étranger.

Un exemple de concertation internationale sur l'archéologie dans les pays arabes: Le programme ATHAR de l'ICCROM

(compte rendu d'entretien avec Z. Aslan, responsable du programme, 27/01/2010)

Origine du programme Athar: la demande de plusieurs pays de langue arabe d'une évaluation globale des besoins des pays en matière de conservation et de gestion des sites archéologiques et du patrimoine, et la compétence de l'ICCROM pour organiser le travail de concertation, de formation et de conseil à tous les niveaux des organisations du patrimoine des différents pays.

Le constat départ est très clair: 1) pression très forte de l'aménagement du territoire sur les vestiges du patrimoine culturel immobilier, 2) manque de personnels et équipes qualifiés et formés pour gérer à la fois les questions scientifiques qui sont à la base des choix techniques en matière de conservation-préservation-restauration, et les implications sociales de ces choix, 3) manque de cadres capables de discuter avec les professionnels du patrimoine et les aménageurs et promoteurs du tourisme.

Programme de long terme: 10 ans – 2004-2014 (ce qui est rare dans les programmations de coopération bilatérale habituelles)

Financement: ministère des Affaires étrangères Italie, Gouvernement de Sharjah, ALECSO

Thème 1: état des lieux et évaluation des besoins dans les domaines de la conservation et de la gestion intégrée des sites du patrimoine: objectifs

- Formation des cadres techniques des services du patrimoine: information spatiale et GIS, documentation, modernisation des législations, conservation intégrée;
- Faire fonctionner des réseaux de professionnels aux échelles régionales;
- Établir des bonnes pratiques visant à rechercher le meilleur équilibre, ou compromis, entre les standards internationaux en matière de conservation et les contextes locaux propres à chaque pays.

Thème 2: développer les méthodologies et les techniques en commençant par la formation universitaire de nouvelles générations de cadres techniques et scientifiques. La réflexion collective porte sur les dispositifs de formation de l'enseignement supérieur autour du patrimoine: besoin d'introduire de nouvelles disciplines, initiations à de nouveaux outils, description des formations permettant la définition de nouveaux métiers. Pour cela a été créé un réseau des universités arabes qui se réunit chaque année et formule des recommandations: le 2^{ème} meeting a réfléchi sur les possibilités de faire fonctionner ce réseau de compétences et de personnes au-delà des pays et des frontières.

Thème 3: sensibiliser les populations aux patrimoines des pays: programme de travail auprès des publics scolaires (édition d'un guide à l'usage des enseignants)

¹⁸ Lettre de l'École française de Rome, n°14, février 2011 sur le site www.efrome.it (consulté mars 2011).

Premier bilan général:

- réception très positive de cette initiative au niveau gouvernemental, et suivi attentif au cours de réunions annuelles des directeurs du patrimoine des pays concernés avec coordination par institutions internationales du monde arabe (ALECSO);
- relative frustration des personnes formées, la plupart du temps avec enthousiasme, au moment du retour dans les cadres et organisations de travail de leurs pays qui n'évoluent pas aussi vite que souhaité, avec les moyens techniques et financiers adéquats;
- mouvement de révision des législations en cours;
- problème fréquent d'un manque de vision globale du patrimoine culturel, intégrant en particulier les périodes modernes et contemporaines et ne dissociant pas archéologie, monuments historiques et urbanisme;
- difficulté d'établir des niveaux de formation universitaire qui soient reconnus selon les normes universitaires et normes de compétences internationales;
- nécessité d'augmenter le nombre d'ouvrages de référence en arabe.

État des législations

R. Angevin, F. Braemer

Les années 2000 ont vu dans la plupart des pays des révisions de lois et règlements plus ou moins approfondies. Les fiches par pays donnent un aperçu détaillé de ces révisions. Leurs caractéristiques principales peuvent être résumées sommairement ainsi¹⁹ :

Le passage de lois sur l'archéologie à des lois sur le patrimoine culturel prennent en compte les recommandations de l'UNESCO – dont tous les pays sont signataires des chartes –, et intègrent mieux les différentes composantes et les différents acteurs de ce domaine. Il s'agit de « reformulation et redéfinition du paysage patrimonial adapté aux nouvelles exigences culturelles nationales et aux mutations politiques et socio-économiques²⁰ ». C'est le cas des législations de la Slovénie (1999 et 2003), Albanie (2003/2007), Croatie (2005), Grèce (2002), Turquie (2004), Israël (2003). Plusieurs codes du patrimoine ont ainsi été élaborés (France version consolidée de 2011, Italie 2004, Tunisie 2001, Chypre 2005), ou sont en cours d'élaboration (Maroc, révision de la loi de 1980, après des essais non aboutis, le dernier remontant à 2005). Au Proche-Orient, les législations libanaise, syrienne, jordanienne et palestinienne sont encore très fortement inspirées dans leurs principes généraux des législations mandataires (qui à l'époque étaient à l'avant-garde en la matière), mais sont en cours de révision au Liban et en Syrie. Il y a encore dans plusieurs pays une définition du caractère archéologique des vestiges par leur ancienneté : souvent une date, 1700 ou 1750 au Proche-Orient, 1830 en Grèce, 1850 en Albanie ou une période, 100 ans en Italie et en Égypte. Mais désormais partout ailleurs, ce n'est pas l'ancienneté qui compte, mais la totalité des vestiges qui ont vocation à être considérés comme archéologiques et donc à être protégés à ce titre, selon l'inspiration de l'article 1 de la convention de Malte²¹. Une ligne de distinction majeure dans ces législations est la définition de la propriété du sous sol, c'est-à-dire des vestiges immobiliers et mobiliers mis au jour au cours de fouilles (archéologiques ou dans le cadre d'aménagement) : propriété de l'État pour certains (Grèce, Israël, Italie, Turquie), propriété totale ou partielle du propriétaire du terrain concerné (France, Égypte). Dans ce dernier cas ce sont les conditions de protection qui sont détaillées. L'État central est partout le garant de la protection des biens culturels à travers les ministères de la Culture. Une certaine ambiguïté est fréquemment entretenue entre l'action de l'État propriétaire des biens culturels, et celle de l'État protecteur du bien collectif que sont les vestiges, quels que soient les propriétaires. Cette ambiguïté est nettement perceptible, on le verra, dans les politiques d'inventaire du patrimoine. Si en France, le ministère de la Culture et ses services exercent aujourd'hui presque uniquement les fonctions régaliennes, les contrôles juridique et scientifique et le financement, il n'est plus opérateur direct si ce

¹⁹ Voir aussi le recueil de textes et règlements établi dans le cadre du programme Euromed Heritage IV sous la direction de J.L. Luxen : http://www.euromedheritage.net/euroshare/doc/dir_oct_09.pdf (consulté mars 2011).

²⁰ Betrouni *in* UNESCO 2005 p. 15.

²¹ qui assimile le patrimoine archéologique à tout vestige, bien ou autres traces de l'existence de l'humanité dans le passé pouvant être considéré en tant que source de la mémoire collective européenne et comme instrument d'étude historique et scientifique.

n'est à travers quelques structures de recherche à gestion séparée. Partout ailleurs, le ministère exerce les fonctions d'opérateur de recherche, de gestion de conservation et de formation soit directement dans les services centraux et déconcentrés du ministère (surintendances italiennes, éphories grecques, musées turcs, directions régionales syriennes et égyptiennes), soit au Maghreb à travers des instituts centraux (INSAP au Maroc, INP en Tunisie²²) qui assument l'ensemble des fonctions opérationnelles²³. L'Algérie a choisi une délégation des fonctions de recherche à deux instituts centraux, le CNRA et le CNRPAH, et des fonctions de conservation – gestion – valorisation des sites et des activités d'inventaire à un Office national d'exploitation et de gestion des biens culturels ayant un statut proche de celui des EPIC français. L'Espagne a délégué ses prérogatives aux Généralités par la loi de 1985 (trois d'entre elles seulement les ayant refusées et quatorze les ayant adoptées), formulant ainsi un fonctionnement proche de celui de l'Allemagne où ce sont les Länder qui ont cette responsabilité et qui formulent leur législation propre. L'Italie a suivi la même voie en donnant une autonomie de gestion du patrimoine aux régions d'Aoste, Sicile²⁴ et Trentin. L'Israël Antiquities Authority (IAA) est une agence indépendante²⁵. Dans l'organisation, l'évolution la plus générale est l'intégration progressive au sein de grands services du patrimoine traitant de manière unifiée l'ensemble des questions d'autorisations de travaux et d'expertise, des entités administratives précédentes identifiées par la chronologie (antiquités préhistoriques, historiques ou médiévales, byzantines ou islamique) et /ou les types de patrimoine (archéologie pour le sous-sol, architecture pour le bâti). Cette réorganisation se fait actuellement en Grèce où elle aboutit à la réduction de nombre des éphories de 90 à 52 et au Liban (loi de 2008).

²² Voir Gutron 2010 entre autres pour l'histoire de l'INP.

²³ C'est la capacité de contrôle de la corruption liée au pillage des antiquités, à l'affairisme des aménageurs et des politiques dans les dispositifs d'autorisation et de réalisation des travaux qui est l'argument le plus fréquemment mis en avant pour justifier le regroupement des fonctions au sein du ministère.

²⁴ Le nouveau décret de la Région Sicile du 28 juin 2010 qui réorganise la gestion des biens culturels dans l'île (dotée d'autonomie) en créant

	PAYS											
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES	Portugal	Espagne	France	Gde-Bretagne	Allemagne	Pays-Bas	Italie	Slovénie	Croatie	Albanie	Grèce	
RÉGIME DE PROPRIÉTÉ DES VESTIGES												
Propriété privée			1804/1941	1882	1896 ou Länder							
Revendication par l'État/Biens publics	1970	1985				1988	1820/1939	1999	1999	1992/2003	1932	
RÉGLEMENTATION DES OPÉRATIONS												
Autorisation préalable	1985	1985 ou CA	1941	1979	Länder	1988	1820/1939	1999	2005	1992/2003	1932	
Contrôle scientifique des opérations	1985	1985 ou CA	1941		Länder	1988	1939	1999	2005	1992	1932	
Déf. des normes de la documentation	1999	1985 ou CA	2004		Länder				2005		2002	
Mission serv. public de prosp./Cart. Arch.	Ser. Arq.		SRA		Länder		Soprint.					
ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE												
Dispositions propres	1999	CA	2001	1979	Länder	2001/2003	2004		2005	2003	2002	
DIAG - concurrence/système commercial		CA		1979		2003						
Fouilles - concurrence/syst. commercial		CA	2003	1979	Länder	2003	2004					
DIAG - Service public			2001/2003		Länder		2004				2002	
Fouilles - Service public											2002	
	PAYS											
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES	Turquie	Chypre	Syrie	Liban	Israël	A. P.	Jordanie	Égypte	Libye	Tunisie	Algérie	Maroc
RÉGIME DE PROPRIÉTÉ DES VESTIGES												
Propriété privée												
Revendication par l'État/Biens publics	1984	1935	1933/1963	1933	1978		1953	1912	1983	1994	1998	1980
RÉGLEMENTATION DES OPÉRATIONS												
Autorisation préalable	1984	1964/1973	1933/1963	1933	1978		1975/1988	1912/1951	1983	1994	1998	1980
Contrôle scientifique des opérations	1984	1964/1973	1963/1978	1933/1934	1978		1988	1951/1983	?	1994	1998	1980
Déf. des normes de la documentation					2003			1983	?			
Mission serv. public de prosp./Cart. Arch.			Serv. Ant.	Serv. Ant.	S. Ant.			CSAE	?	INP	Ag. nat.	Insap
ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE												
Dispositions propres		2006						1983			1998	
DIAG - concurrence/système commercial												
Fouilles - concurrence/syst. commercial												
DIAG - Service public												
Fouilles - Service public												

Figure 1 – Tableau comparé des législations et des dates de leur dernière révision (R. Angevin).

Dans les pays signataires de la convention de Malte, une mise en œuvre réglementaire intègre explicitement l'**archéologie préventive et son organisation**. C'est alors que l'on est passé de la notion d'archéologie de sauvetage à celle d'archéologie préventive, notion partagée par l'ensemble des services archéologiques européens parce que leurs représentants ont été pendant plus de 5 ans, avec 5 colloques européens, les acteurs de cette réflexion collective (Gauthier 2010, Willems 2007). Elle est souvent accompagnée par des modifications des codes de l'urbanisme dans le but d'introduire l'obligation d'études préalables de l'impact des aménagements sur le patrimoine. Il faut noter que les dispositifs législatifs et réglementaires établis au début des années 2000 font l'objet de révisions périodiques (en France en 2004, l'opération est en cours en Italie, en Grèce et en Turquie) : ces révisions, adaptations, mises à jour sont la plupart du temps le résultat de négociations récurrentes entre des aménageurs qui ont tendance à minimiser la charge, et les services des ministères de la Culture qui recherchent les formes de contrôle et de gestion des dossiers adaptées à leurs missions mais surtout en premier lieu à leurs moyens, et à leurs ambitions en second lieu. Par exemple, les législations grecque et israélienne font obligation à l'état de supporter et financer tout ou partie des travaux d'archéologie préventive ; les services des éphories en Grèce assument cette charge pour les « petits » projets dont le coût est inférieur à 587 000 €, mais pour accélérer les travaux et l'intervention des services, le constructeur peut payer lui-même les travaux archéologiques. En Israël, l'autorité archéologique assume généralement la moitié des frais.

une multitude de lieux de pouvoir favorisant une « identité sicilienne » est un exemple qui est porteur d'effets pervers et qu'il ne faudrait pas suivre aveuglément sous peine de parvenir rapidement à une déstructuration des territoires.

²⁵ Voir Halotte et Joffe 2003 sur l'histoire de la gestion de l'archéologie en Israël, et les conséquences de la transformation du département des antiquités en agence indépendante.

²⁶ Par exemple en Égypte où la loi de 1983 est assez détaillée art. 20 à 24, et une taxe spéciale sur les projets de travaux est perçue par le CSA, mais l'application est toujours difficile.

²⁷ Akerraz *in* UNESCO 2005, p. 17-19.

²⁸ Ce cas est fréquent tout autour de la Méditerranée. J'ai pu l'observer personnellement sur mon terrain d'étude en Syrie : la mise au jour d'une mosaïque dans la construction ou le remaniement d'une maison peut bloquer pendant plus de dix années les travaux, provoquant l'exaspération des propriétaires, sans qu'une solution soit élaborée par le service, les vestiges restés à l'air libre se dégradant lentement mais sûrement.

La réglementation des pays hors convention de Malte est généralement limitée à une obligation pour l'aménageur ou le constructeur de soumettre son projet aux services du patrimoine, en particulier lorsqu'il concerne une zone archéologiquement sensible²⁶, sans que soient précisées les conditions dans lesquelles les travaux d'archéologie préventive doivent être entrepris, ni qui doit supporter le coût des travaux. A. Akkeraz²⁷ caractérise bien au Maroc un comportement général des aménageurs que « rien n'oblige dans la loi à contribuer financièrement aux fouilles. Les recherches préliminaires ne sont pas non plus prises en charge, ni par les autorités compétentes, ni par les aménageurs ». Les procès engagés par des promoteurs contre l'État égyptien à Alexandrie pour abus ont abouti à une condamnation de l'État et à l'abandon de fait d'une politique d'archéologie préventive sur les terrains privés. Le Liban connaît des difficultés identiques pour les mêmes raisons. Quand la loi permet à l'État d'arrêter des travaux, le manque de moyens ou les difficultés de choix (laisser détruire, déplacer, conserver sur place ?) conduisent souvent à des situations bloquées qui ne sont satisfaisantes pour personne²⁸. En Italie où, selon la loi, aucun vestige ne peut être détruit, les responsables des surintendances sont en permanence en contradiction avec leur mission lorsqu'ils doivent autoriser des travaux d'aménagements sur des vestiges. La loi fondamentale italienne (constitution de 1946) dit que les biens culturels sont des valeurs supérieures à toute autre valeur (y compris économique) et que leur préservation s'impose donc à tous. Mais dans le processus impliqué par l'archéologie préventive, les surintendances sont obligées de prescrire des fouilles précédant la destruction de biens culturels, et donc de valider cette destruction. Pour respecter la constitution il sera sans doute nécessaire de distinguer des qualités de biens culturels, ceux à valeur principalement scientifique et ceux à valeur principalement patrimoniale... Aussi bien pour les vestiges immobiliers que pour les vestiges mobiliers. Les biens mobiliers à valeur scientifique (céramique principalement) pourraient être confiés à des tiers (universités en particulier) et faire l'objet de tri, donc de destruction partielle.

Les **procédures d'autorisation** de fouilles archéologiques, ainsi que les devoirs des chercheurs qui les obtiennent sont décrits par l'ensemble des lois et souvent précisés dans des circulaires ministérielles en ce qui concerne les échantillons, les prélèvements, les conditions d'exportation pour analyse ou étude, etc. Les principes sont assez homogènes : autorisation préalable sur présentation d'un dossier scientifique à l'année N-1, souvent dans le cadre d'un projet pluriannuel, proposition de la forme de contrat (concession, accord de mission conjointe), réalisation des travaux sous le contrôle de représentants du service des antiquités, obligation de remettre le site en état ou d'en préparer la conservation, obligation de remettre l'ensemble du mobilier, de la documentation écrite graphique et photographique (copie), des publications, condition d'exportation des échantillons pour analyse. La question de la propriété des biens du sous-sol peut induire des contraintes : ainsi la Grèce exige que le titulaire, en particulier étranger, d'une autorisation fasse l'acquisition à ses frais mais au nom de l'État grec des parcelles sur lesquelles il veut travailler pour assurer la pleine propriété de l'État sur les vestiges. C'est, un des éléments qui induit une réglementation pour partie spécifique aux travaux conduits par des missions étrangères (article 36). Partout le travail de recherche est réalisé par autorisation de l'État, autorisation accordée après étude d'un dossier scientifique généralement par une commission nationale ou régionale, qui examine généralement à la fois les aspects scientifiques et administratifs. L'avis de commissions scientifiques ad-hoc indépendantes représentant l'ensemble des acteurs de la recherche n'est requis que dans peu de pays. Les commissions inter régionales de l'archéologie, CIRA, en France n'ont pas de réel équivalent²⁹. La règle est plutôt la commission administrative interne du ministère de la Culture dont quelques membres nommés appartiennent au corps des chercheurs universitaires. Certaines réglementations peuvent aller très loin dans le détail pour promouvoir une politique particulière. Plusieurs aspects de ces politiques sont destinés à limiter ou contrôler ce qui est considéré comme un pillage des richesses culturelles du pays. La protection des antiquités en tant que patrimoine propriété de la nation peut aller en Égypte ou en Libye jusqu'à l'interdiction totale d'exportation non seulement des objets mais de tout échantillon en vue d'analyse, ou une limitation sévère – par exemple le volume d'un cinquième de mètre cube par an en Syrie. En Grèce, la volonté du ministère de conserver le contrôle de l'ensemble des opérations de terrain par des inspecteurs du service a entraîné une limitation de la durée des campagnes de fouilles conduites en particulier par les étrangers liée au nombre des inspecteurs disponibles. Dans une démarche inverse, mais avec une préoccupation identique, la Turquie impose que toutes les opérations archéologiques soient co-dirigées par un chercheur turc et que les travaux de fouille aient une durée annuelle minimum de deux mois, la mission devant rester en activité sur site pendant un minimum de quatre mois pour rendre possible un réel travail d'étude conjoint. Les coûts de conservation/protection des sites fouillés, préoccupation croissante de l'ensemble des responsables nationaux, quels que soient les pays, appellent de plus en plus de règlements exigeant qu'une partie des budgets de la mission (un tiers en Tunisie, 15 % en Jordanie) soit consacrée à ce genre de travaux avec un système de contrôle exigeant la déclaration préalable des budgets et un rapport d'exécution (Turquie, Jordanie). Le département des antiquités de Jordanie vient de rappeler, à la suite de procès récents, que les coûts de remise en état des terrains après fouille pour les rendre à l'usage des propriétaires privés, et ceux d'achat des parcelles en cas de conservation des vestiges sont à la charge des responsables d'opérations.

²⁹ Cette originalité a été justement rappelée et sa nécessité réaffirmée par le ministre F. Mitterrand dans son discours au CNRA du 25/02/2011.

Les tendances de fond qui inspirent les autorités de l'archéologie autour de la Méditerranée en matière de permis de fouille semblent viser à :

- une meilleure maîtrise de l'augmentation du nombre de sites fouillés, soit sur programme, soit à l'occasion de campagnes de sauvetage, et une limitation du nombre de projets nouveaux ;
- une amélioration de la collecte de l'information sur les fouilles et de la centralisation de l'information au niveau du ministère, et des exigences sur les publications ;
- une volonté d'impliquer plus fortement et plus systématiquement les chercheurs des pays hôtes dans les projets archéologiques développés par les pays étrangers en partageant les responsabilités de directions de fouilles et en exigeant le bilinguisme des rapports ;
- une volonté de développer la valorisation touristique des sites archéologiques et d'impliquer les missions étrangères travaillant sur ces sites dans cette valorisation.

Production des données

On doit réaffirmer que tout acte de fouille, quel que soit le motif de sa réalisation et sa dimension, produit des informations qui ne sont utilisables qu'une fois transformées en données scientifiques et source de connaissance dans un processus de recherche. Il est donc évident que c'est l'ensemble de l'activité archéologique qui doit être prise en considération par la recherche. La collectivité de la discipline a la responsabilité de traiter l'information produite aussi bien par les « découvertes fortuites », que celle issue de l'archéologie de « sauvetage » ou préventive, et de l'archéologie programmée sur des thèmes de recherche précis.

Les acteurs

Une estimation, même grossière, du nombre d'archéologues dans chaque pays se heurte à l'absence de statistiques publiques. La profession d'archéologue n'est en effet nulle part définie et recouvre en fait de nombreux métiers aux fonctions complémentaires dont la comptabilité est difficile. Dans tous les pays, c'est l'emploi et l'organisme employeur qui définissent la fonction : les niveaux de formation exigés pour les recrutements distinguent celui de la licence/master pour exercer la responsabilité d'archéologue. En Italie, où l'organisation professionnelle par corps est très importante dans la reconnaissance sociale des personnes, cette définition est une revendication centrale de ceux qui travaillent dans la discipline. La « norme » retenue pour attribuer le titre d'archéologue est une formation supérieure de niveau bac + 5, qui en Italie est symbolisée par la thèse de *laurea di specializzazione*, équivalente au master. Cela correspond donc à la pratique majoritaire autour de la Méditerranée.

En interrogeant les collègues, et en consultant les annuaires institutionnels des personnels (souvent disponibles pour le corps enseignant universitaire et les instituts de recherche), on peut proposer une première estimation du nombre minimal d'archéologues en exercice en 2009-2010, qui devra bien évidemment être affinée³⁰.

Les corps d'enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires des organismes de recherche et des universités paraît plutôt en augmentation dans l'ensemble des pays méditerranéens en raison des priorités données à l'enseignement supérieur et la recherche. L'Espagne en est un exemple dynamique. Malheureusement, il semble que la France et l'Italie voient une tendance inverse. En Italie le ministère de la Culture ne recrute presque plus, une cinquantaine de postes ouverts au concours pour les années 2000 ne suffisant évidemment pas à compenser les départs à la retraite, et les universités sont partout dans une situation critique ne favorisant pas l'emploi. En France les rapports de conjoncture 2010 des deux sections 31 et 32 du Comité national de la

³⁰ Consultation des annuaires : Maroc, Tunisie ; évaluation par comptage avec l'aide de collègues sur place que je remercie : Albanie, Algérie, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Turquie ; évaluation personnelle : Égypte, Syrie.

recherche scientifique montrent que l'érosion lente qui a débuté à la fin des années 90 (à peu près 15 % sur les dix dernières années) va s'accélérer et dépasser 20 % dans les années prochaines. Près de la moitié des archéologues chercheurs et un peu plus du tiers des enseignants chercheurs pré et protohistoriens et un tiers des chercheurs archéologues des périodes « classiques » au sens large seront à la retraite en 2017. Les corps des ingénieurs et techniciens sont encore plus touchés car le recrutement diminue dramatiquement mal compensé par les contrats précaires payés sur les fonds accordés par les agences de moyens.

L'amplitude de variation du nombre d'emplois contractuels précaires, qui sont la variable d'ajustement au « marché » de l'archéologie préventive, reste inconnue. L'analyse de l'impact de la crise économique sur l'emploi réalisée par le programme ACE³¹ et le recensement des archéologues italiens montrent clairement l'existence en Europe d'une importante population d'archéologues diplômés (bac + 4 ou 5) qui exercent sur des emplois précaires à très précaires. Le recensement italien donne une image saisissante de cette population : grande majorité féminine (près de 2/3), âgée de moins de 40 ans (moyenne 30 ans), exerçant dans des entreprises, souvent unipersonnelles, pour plus de la moitié avec des contrats de la durée des projets. La plupart de ces collègues travaillent ainsi entre 4 et 8 années, avant d'abandonner la partie. On comprend alors mieux l'expression « coopératives de jeunes archéologues » utilisée à de nombreuses reprises par F. D'Andria (2009). L'image qui ressort de l'analyse de la situation espagnole³² est très proche : 1328 personnes sur les 2358 travaillant dans les 273 entreprises d'archéologie sont engagées sur des contrats précaires. Le niveau d'études le plus fréquent est le premier ou second cycle de l'université ce qui montre la sortie du système universitaire de cette population sans diplôme professionnel de niveau bac + 5. En Grèce, la précarité est encore accusée par les limitations réglementaires sur l'emploi contractuel de l'état : 8 mois par an au maximum et obligation de changer de circonscription ou de profil d'emploi pour pouvoir renouveler les contrats. Donc dans ces trois pays, il apparaît que le système de production de données de l'archéologie préventive fonctionne sur la base d'une main d'œuvre de chercheurs sur contrat précaire, sans perspective d'avenir professionnel à moyen terme, et n'ayant, on le verra, peu ou pas de rôle dans la mise en forme et l'exploitation des données qu'ils produisent, malgré les compétences associées à leur niveau de formation. En France, l'ensemble multiforme constitué par l'INRAP, les services de collectivités territoriales et les 19 entreprises privées d'archéologie agréées est un système organisé sur une base toute différente puisque le travail de production et de mise en forme des données est pleinement reconnu, et évalué scientifiquement par les CIRA. Mais l'existence d'un volant important d'archéologues sur contrats à durée déterminée plus ou moins précaires nous rapproche de la situation des pays cités plus haut. On peut imaginer le gâchis humain, de compétences et d'investissements publics dans la formation que cela représente. Le cas de l'Irlande illustre de manière dramatique, avec une diminution de moitié des effectifs contractuels en 2009-2010, l'effet de l'économie sur l'organisation commerciale de l'archéologie³³.

Les chiffres que nous proposons dans le tableau ci-dessous doivent donc être compris comme des ordres de grandeur autorisant la comparaison entre les situations des divers pays³⁴. Quelques anomalies nécessitent une explication. En Espagne, nous n'avons pas pu avoir de chiffres d'une part sur les employés du ministère de la Culture, d'autre part sur ceux des services de collectivités locales : la population est donc sous-estimée. Le chiffre très bas pour le Maroc tient certainement à une sous-estimation du nombre d'archéologues exerçant hors de l'INSAP, dans les universités et dans les

³¹ Schlanger, Aitchison, eds 2010.

³² Voir la thèse d'Eva Parga Dans 2010 p. 201, et 210-211, fondée sur une remarquable enquête sur l'archéologie commerciale.

³³ Voir l'article de J. Eogan dans l'ouvrage dirigé par Schlanger et Aitchison.

³⁴ Les chiffres absolus diffèrent légèrement de ceux proposés par Rossenbach et alii 2010, p. 68, dont je ne connais pas les bases de calcul, mais sont cohérents en proportion. Nous n'avons pas repris la comparaison qu'ils font du nombre d'archéologues pour 100 000 hectares de territoire car la part de zone désertiques dans les pays du sud fausserait trop les calculs.

directions régionales et les centres du ministère de la Culture. Le chiffre très haut pour la Grèce tient probablement à une surestimation du nombre de contractuels précaires, ou plutôt met en évidence la précarité des contrats de courte durée proposés à un grand nombre d'archéologues : c'est évidemment en « équivalent temps plein » qu'il faudrait réduire le nombre. C'est le même défaut d'estimation qui donne un chiffre légèrement inférieur à la moyenne européenne pour l'Italie : il est établi à partir d'une extrapolation des chiffres en pourcentage du recensement réalisé par l'Associazione nazionale degli archeologi³⁵ à partir du nombre connu d'employés du ministère. Le nombre de contractuels précaires est sous estimé. Il peut être mieux apprécié si l'on considère qu'au dernier concours de recrutement d'archéologues du ministère, 5551 candidats en possession d'une thèse de scuola di specializzazione se sont présentés pour 30 postes à pourvoir. Une grande partie d'entre eux forme la masse des 1000 à 2000 contractuels précaires³⁶.

	PAYS									
Tutelle principale	Espagne	France	Italie	Croatie	Albanie	Grèce	Turquie	Chypre	Syrie	
Ministère de la Culture		250	350		5	900	300		125	
Universités, Organismes de recherche	450	400	400		28	95	125		15	
Structures archéologie préventive	2350	2000	825/2000		15	1200	70			
Régions, collectivités territoriales	85	1000	160							
total = estim. min. nb de personnes	2885	3650	1735/2900	200	48	2195	495		140	
population active (chiffres 2004 / 100 000)	201,7	270	243,6	21,2	16,2	48,2	247,9		60,2	
rapport nb archéologues / 100 000 pop. active	14,3	13,5	7,2/12	9,4	3,0	45,5	2,1	14 (?)	2,4	
	PAYS									
Tutelle principale	Israël	A. P.	Jordanie	Égypte	Libye	Tunisie	Algérie	Maroc		
Ministère de la Culture	200			400		65	102	50		
Universités, Organismes de recherche	210			80		10	114	5		
Structures archéologie préventive										
Régions, collectivités territoriales							40			
total = estim. min. nb de personnes	410			480		75	256	55		
population active (chiffres 2004 / 100 000)	26,8			208		33,3	94,7	110,1		
rapport nb archéologues / 100 000 pop. active	15,3			2,3		2,5	2,7	0,5		

Figure 2 – Estimation minimale du nombre des archéologues en activité dans les pays méditerranéens et de leur répartition par grands types de structure.

Les archéologues exercent dans les centres de recherche dépendant du ministère de la Culture en Algérie, Maroc et Tunisie, dans les universités, et dans des structures vouées à l'archéologie préventive. Elles sont de droit privé en Espagne, en Italie et partiellement en France (où il y a un institut public) et peuvent dépendre de collectivités locales en Espagne et France. Cette fonction est intégrée aux services des ministères de la Culture en Égypte, Grèce, Israël, Jordanie, Palestine, Syrie, Turquie, et est de fait à la charge des instituts de recherche au Maghreb.

Le nombre d'archéologues rapporté aux fractions de 100 000 travailleurs actifs (chiffres 2004) fait clairement apparaître deux ensembles : les pays qui ont de 2 à 3 archéologues pour 100 000 travailleurs actifs, et ceux qui en ont plus de 7, généralement 10 à 15. Les premiers n'ont pas de structures développées vouées à l'archéologie

³⁵ Censimento nazionale archeologi 2004-2006.

³⁶ Chiffres communiqués par S. Barrano, vice président de l'ANA et I. Berlingo que je remercie.

préventive. Dans les seconds, la variable principale est le nombre d'emplois liés à l'archéologie préventive et à l'existence de structures régionales fortes de collectivités territoriales ou de directions régionales pourvues de moyens de travail, la variable secondaire étant celle du développement de la recherche académique. On verra que c'est dans les pays qui ont moins de 3 archéologues pour 100 000 travailleurs actifs que l'archéologie « à l'étranger » des pays occidentaux est la plus développée, Grèce exceptée. Le nombre d'archéologues étrangers intervenant dans certains pays tels que la Jordanie, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, et sans doute l'Égypte est égal ou supérieur à celui des archéologues de ces pays; le temps de présence des étrangers dans les pays d'accueil est cependant très strictement lié à la durée des opérations de terrain.

La disparité, globalement dans un rapport de 1 à 4 ou 5, du nombre des acteurs de l'archéologie entre pays de l'Union Européenne et Israël d'une part et les autres pays méditerranéens de l'autre caractérise la situation générale de notre discipline. On peut prévoir que les prochaines années seront caractérisées par deux tendances principales: 1) l'usage massif des contrats précaires comme variable d'ajustement aussi bien dans l'archéologie préventive institutionnelle ou commerciale que dans l'archéologie programmée par le développement de l'emploi contractuel sur des crédits fournis par les agences de moyen, et 2) la baisse régulière du nombre des personnels titulaires des organismes de recherche et universités en France et en Italie et leur augmentation légère probable dans les autres pays en raison du développement du système de recherche. Le développement massif de l'archéologie préventive dans les pays non européens, et donc de l'emploi qui lui est nécessairement lié, ne paraît malheureusement pas prévisible à court terme tant que les législations et la volonté politique ne le permettent pas réellement. Un doublement du nombre des archéologues réduirait l'écart de 1 à 3. On peut donc penser que, sauf fermeture de ces pays, l'appel au partenariat international restera fort et multi-forme.

La part de l'archéologie préventive

L'organisation progressive, dans la plupart des pays d'Europe, d'institutions qui prennent en charge, sous des formes diverses, l'archéologie de sauvetage et de prévention, permet de prendre la mesure quantitative de l'information produite: dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en France, en 2008, 53 opérations de fouilles programmées ont été autorisées alors que 153 opérations d'archéologie préventive ont été réalisées. Au niveau national, toujours en France, les services régionaux de l'archéologie ont prescrit près de 2000 diagnostics, et l'INRAP a réalisé outre la plupart de ces diagnostics environ 350 opérations de fouille.

J.P. Demoule notait en 2007³⁷ que, dans tous les pays où elle est développée, l'archéologie préventive produit 90 % de l'information nouvelle. Aucune recherche sérieuse sur un territoire ne peut donc ignorer cette production d'information.

Mais dans le même temps, on peut estimer quantitativement l'information que nous avons perdue, ou qui est en train d'être détruite, dans les pays où l'archéologie préventive n'est pas ou trop peu développée. Quand on voit qu'aujourd'hui en France sur un tracé linéaire d'autoroute ou de chemin de fer, on a en moyenne un site par kilomètre³⁸, on peut mesurer d'une part la quantité d'information perdue dans les travaux en Europe avant les années 90 qui ont vu la mise en place réelle des systèmes

³⁷ J.P. Demoule, dir.: *L'archéologie préventive dans le monde*. La Découverte, Paris 2007.

³⁸ J.P. Demoule, op. cit. Voir aussi plus récemment sur le cas de Naples le bel article de P.-G. Guzzo (2010).

d'archéologie préventive, et d'autre part l'effort nécessaire aujourd'hui pour assurer une recherche de terrain de qualité sur l'ensemble des sites que l'on est en mesure d'identifier.

De la même manière, cela donne une idée des masses d'information qui disparaissent de manière irrémédiable dans les travaux d'aménagement analogues engagés dans les pays du pourtour de la Méditerranée qui n'ont pas, pour des raisons diverses, construit de système permettant de développer l'archéologie préventive sur l'ensemble de leur territoire. En effet, sur des opérations de grande envergure comme les barrages sur les grands fleuves du Proche-Orient en Égypte, Iraq, Syrie et Turquie des appels internationaux ont permis de contrôler à peu près la recherche archéologique minimale, avec des résultats extrêmement importants, bien que parfois difficiles à capitaliser dans le pays lui-même. Ce type d'appel n'est pas toujours mis en place pour des opérations d'aménagements tout aussi importantes par les surfaces cumulées concernées, mais moins spectaculaires : l'envolement de toute une région par les eaux d'un barrage dans un temps réduit est une image plus forte que le grignotage kilomètre par kilomètre d'une autoroute ou d'une ligne de chemin de fer. L'autoroute transmaghrébine de Sfax en Tunisie à Agadir au Maroc se développe sur plus de 2500 km et le nombre de sites étudiés est loin d'être à la hauteur de ce qu'il devrait être.

En dehors de ces grands travaux, il faut penser à l'érosion diffuse qui est à l'œuvre dans l'ensemble des pays, sans distinction : on estime que les travaux agricoles sont source de 60 % des destructions de vestiges archéologique aux Pays-Bas, pays dans lequel la protection du patrimoine archéologique est au plus haut niveau. L'urbanisation accélérée des littoraux tout autour de la Méditerranée et la spéculation immobilière qui l'accompagne sont à l'origine de destructions massives de vestiges archéologiques sans contrôle.

« On assiste à une érosion à vitesse exponentielle du patrimoine archéologique de l'humanité »³⁹. Faisant ce constat, certains pays, tels les Pays-Bas, n'autorisent plus aucune fouille sur des sites que rien ne menacerait. La totalité de la programmation scientifique de l'archéologie est centrée sur l'archéologie préventive. C'est une préoccupation identique qui sous-tend les recommandations pressantes des responsables de la gestion du patrimoine en Syrie – gel de deux ans des autorisations nouvelles autres que celles concernant la zone du barrage de Khanouqa sur l'Euphrate – et de Jordanie. Lesancements de projets ou de mise à niveau des cartes archéologiques et inventaires du patrimoine (Égypte, Grèce, Maroc, Syrie, Tunisie) vont dans le même sens.

Nous devons donc réfléchir sur la manière de répondre à ces priorités tout en les intégrant à des opérations scientifiques de long terme qui sont la part majeure des projets « d'archéologie à l'étranger » développés par les pays occidentaux.

Cumuler l'information nouvelle

On a longtemps considéré que les résultats scientifiques de l'archéologie préventive étaient mineurs par rapport à ceux de l'archéologie « programmée » ou « systématique » : fouille de sites imposée par les impératifs de la gestion du patrimoine et non ceux d'un projet de recherche, emprises limitées par celles des travaux d'aménagement, rapidité d'exécution nécessitant des choix de fouille et donc des sacrifices, etc. Mais il est de plus en plus évident et admis que les données de l'archéologie préventive lorsqu'elles sont cumulées, permettent d'aborder de nouveaux questionnements. On sort de la logique d'étude par sites pour aborder des études de territoires.

³⁹ J.P. Demoule, op. cit.

La densité d'information sur des petites régions change totalement la perception de l'occupation du sol à chaque période et dans ses transformations. Les séries archéologiques de matériels ou de site et d'aménagements permettent la construction de discours historiques nouveaux. L'enjeu est de construire de nouvelles perspectives scientifiques, de nouvelles théories interprétatives qui donnent un sens à l'ensemble de ces données nouvelles. La condition est que l'information puisse être cumulée, ce qui passe nécessairement par une organisation de recherche et la mise au point d'outil le permettant.

Cela commence souvent par la bonne gestion d'une connaissance partielle préalable à tous travaux, assemblée dans des inventaires du patrimoine : ces inventaires symbolisés par « la carte archéologique » sont seuls à même de permettre une prévision et donc une véritable programmation de l'archéologie préventive, et ils doivent être, s'ils sont bien conçus, l'un des outils de cumul de l'information.

La gestion des dépôts de fouilles de la totalité des pays méditerranéens pose problème. Le sous-équipement en outils de travail actuels et le sous-effectif de personnes compétentes de la plupart des centres de conservation de la documentation des ministères de la Culture (sinon en centrale, presque toujours en région) partout autour de la Méditerranée, et l'absence d'une politique de conservation dans plusieurs pays est à l'origine de perte considérable d'une information pourtant produite par les agents. On a pu ainsi voir qu'un institut aussi important que l'INSAP au Maroc n'a pas de documentaliste, pas d'ordinateur central ni de sauvegarde institutionnelle des rapports et fichiers numériques. En Tunisie, un système central de gestion électronique des documents a été expérimenté et peut être développé. En Égypte, le système central du CSA possède la plupart des personnels et des outils adéquats, mais les régions sont totalement sous équipées. En Turquie, il y a un sous équipement total de la plupart des musées régionaux⁴⁰. Dans les pays européens de la Méditerranée, la gestion des dépôts est une préoccupation constante et est loin d'être partout maîtrisée de manière satisfaisante.

Il y a dans ce domaine un champ essentiel de collaboration internationale dans l'intérêt de la science. Là encore il est de la responsabilité des institutions de recherche d'aborder ces questions avec nos partenaires.

Le mode d'organisation de la recherche permettant le cumul et la synthèse d'informations est en premier lieu, et toujours, le colloque. Organisés régulièrement au niveau national (Turquie), ou régional (Espagne, France, Grèce, Italie) pour des bilans sur des territoires, ou au niveau international et réunissant des communautés spécifiques (ICAANE pour l'archéologie orientale, Congrès international d'archéologie classique, d'archéologie chrétienne, ou d'égyptologie, Africa Romana, Congrès d'étude sur la Grande Grèce, Rencontres assyriologiques, UISPP, etc.), ce sont les lieux principaux de l'échange d'informations, c'est là que sont proposées la plupart des synthèses régionales ou micro régionales, c'est là que le raisonnement figé par des frontières politiques actuelles peut-être dépassé : on l'a vu en particulier dans les congrès sur l'Afrique du Nord et sur le Proche-Orient.

Mais le travail de fond est réalisé dans le cadre de projets spécifiques qui trouvent aujourd'hui leur financement auprès des agences de moyens nationales et/ou européennes. Les nombreux atlas, synthèses régionales et interrégionales ou thématiques actuellement en cours de réalisation en témoignent : leurs produits sont, outre les publications, de nouveaux corpus la plupart du temps enregistrés sur des bases de

⁴⁰ Yegül 2009.

données. Organiser la conservation de ces outils de la recherche est aujourd'hui une nécessité. En France c'est une mission du TGE Adonis et le dépôt de données issues des projets à financement public devrait devenir une pratique obligatoire. Trop d'opérations de recherche, dont les résultats scientifiques sont réels, ont des retombées très insuffisantes dans le domaine de la gestion du patrimoine qu'elles devraient cependant, en partie au moins, éclairer. Les services de l'archéologie et du patrimoine qui devraient pouvoir intégrer le renouvellement de connaissances issu de ces projets ne disposent trop souvent pas de l'organisation institutionnelle (services spécialisés) et des outils nécessaires (en particuliers informatiques, base de données, SIG, etc.), ou bien d'outils non compatibles, ou encore de la volonté politique d'ouvrir leur système. Cette situation est généralisée autour de la Méditerranée. Dans le meilleur des cas les services responsables (SRA en France, Autonomies en Espagne, quelques surintendances en Italie, le CSA en centrale au Caire, l'INP en centrale en Tunisie) disposent des services et des instruments, mais sont le plus souvent contraints de ressaisir l'information avec pour conséquence une perte de temps, et surtout un retard parfois considérable de l'actualisation des données. Une note récente (24/09/2010) du CNRA français⁴¹ appelant à un travail dynamique sur la carte archéologique souligne cette préoccupation de la communauté. **Dans le cadre de l'archéologie à l'étranger, le retour d'information élaborée vers les services des pays qui nous accueillent est très malaisé. Il est nécessaire de travailler, au niveau institutionnel, sur des formats et des modes d'échanges de données.**

Il est également nécessaire de développer la réflexion sur les manières de rendre publique et de donner accès à l'information primaire. La publication sous sa forme traditionnelle (que ce soit avec un support papier ou électronique) est toujours dominante. Le développement des outils d'accès à l'information par le signalement d'opérations avec leur résultat principal et leurs auteurs est un impératif. Il faut donc favoriser l'usage des sites de nouvelles archéologiques et de chroniques : Égypte (*Orientalia* et *BIA* Collège de France IFAO), France (*AdlFI*), Grèce (*Chronique archéologique* EFA-BSA), Israël (*Hadashot arkheologyot* online), Italie Balkans (*Fasti onLine*). L'obligation pour les responsables d'opérations de signaler annuellement leurs travaux est de plus en plus renforcée : en France, à la suite des *Bilan scientifiques régionaux*, l'*AdlFI* doit faciliter cet enregistrement, en Italie la nouvelle réglementation sur l'archéologie préventive oblige à un signalement des opérations sur *Fasti on line* dans le mois et demi qui suit la fin du contrat.

⁴¹http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/archeo/cnra_avis.html (consulté mars 2011).

Mais d'autres formes de communication des données émergent : le centre de ressources numériques du *Archaeology data service* britannique est un bon exemple dont l'extension devrait être favorisée par toutes les institutions.

Présentation du Archaeology data service

Par Xavier Rodier

<http://mappemonde.mgm.fr/num28/internet/int10401.html>

« Créé en 1996, Archaeology Data Service (ADS) est un centre de ressources numériques en archéologie pour la recherche et l'enseignement au Royaume-Uni. ADS offre un accès à des données originales au format numérique et en assure la conservation sur la longue durée. Il a aussi pour but de favoriser l'utilisation des données numériques en archéologie et le déploiement des techniques associées: on trouve sur le site des conseils et diverses ressources destinés à la communauté scientifique.

L'existence d'ADS repose sur un postulat qui relève de l'éthique professionnelle de la communauté archéologique: l'utilisation des données primaires doit être libre. Je ne suis pas certain que cette doctrine soit partagée par tous les archéologues français.

Hébergé par l'Université d'York, le site ADS a été fondé par un consortium comprenant le Council for British Archaeology, les universités de Birmingham, Bradford, Glasgow, Kent à Canterbury, Leicester, Newcastle, Oxford et bien sûr York. ADS comprend un comité consultatif composé de représentants de tous les secteurs de la discipline. Les principaux organismes archéologiques britanniques recommandent ou imposent que les données produites par les programmes qu'ils financent soient déposées sur ADS. »

« Les données déposées proviennent de travaux de terrain et d'études. Il s'agit des bases de données pouvant comprendre les enregistrements de fouilles, le mobilier archéologique, les images (photographies de structures et d'objets, photographies de sites, photographies aériennes, images de télédétection), les données numériques de localisation (topographie, GPS), les plans numérisés, les dessins de restitution, les sondages du sous-sol, les rapports d'analyse et de datation, les rapports de fouilles. Les jeux de données sont organisés en quatre collections:

- Fouilles, sites et monuments. Il s'agit d'une base de métadonnées qui comprend plus d'un million d'enregistrements. Le moteur de recherche permet de faire des requêtes par formulaire, par ressource ou encore par localisation sur une carte en déterminant un rayon et avec la possibilité d'y associer un mot clé;
- Archives de recherche. Les données varient selon les programmes. Les données non traitées sont accessibles ici en téléchargement. Il s'agit de mettre à disposition de la communauté scientifique les corpus de preuves difficiles à inclure dans les publications sur papier;
- Collections spéciales. Il s'agit des ressources de programmes qui ont développé des interfaces spécifiques pour la mise à disposition ou le traitement de leurs données;
- Bibliothèques. Le moteur de recherche donne accès aux catalogues de plusieurs bibliothèques universitaires et aux documents en ligne quand ils sont disponibles. Les rapports de recherches du Council for British Archaeology sont par exemple disponibles en texte intégral ».

Par ailleurs, les questions de conservation sont nombreuses et délicates. Ce ne sont pas seulement celles de la conservation éventuelle des sites eux-mêmes et du matériel. La conservation des données est tout autant cruciale. La réflexion collective lancée par la Direction des Patrimoines du ministère française de la Culture sur les clefs de tri des collections de mobiliers et d'échantillons en particulier dans les dépôts archéologiques est essentielle en ce qu'elle en fait un débat scientifique ouvert et non une simple question de gestion des déchets. Plusieurs collègues italiens souhaitent l'ouverture d'un débat identique vu l'engorgement total des dépôts qui les rend ingérables.

L'accès aux données primaires de fouille par leur signalement, leur traitement et leur préservation, la maîtrise des informations issues d'un nombre d'opérations toujours croissant sont parmi les responsabilités majeures des institutions de recherche en archéologie et également des institutions chargées de la gestion du patrimoine. Et cela sans parler de la conservation des données numériques sur le moyen terme qui pose une question d'organisation générale cruciale, mais pas seulement dans ce secteur d'activité. Avec le changement de génération, le développement de centres d'archivages véritablement professionnels aptes à collecter et conserver les archives de chercheurs partant à la retraite devient impératif⁴². Le seul service de ce genre, à la Maison René Ginouvès de Nanterre, est tout à fait insuffisant. Il faut envisager par ailleurs un centre de conservation de données numériques cohérent, sans doute dans le cadre du TGE Adonis, qui donne à l'archéologie une ressource interinstitutionnelle analogue à ce qu'est le Centre Quetelet pour les données sociologiques.

Les droits de publication

La nécessaire attention portée à la conservation des données doit être d'autant plus grande que se développe une division du travail dans le processus de recherche qui sépare de plus en plus la production des données de leur exploitation. L'archéologie préventive a mis cette question au premier plan car elle implique de nombreuses questions de droits (auteur de découverte, inventeur, institutions de rattachement) et la formalisation des procédures de stockage et archivage (forme, statut etc.), questions qui n'existaient pas sous la même forme lorsque le responsable du chantier de fouille conservait dans son bureau l'ensemble de la documentation puis (dans le meilleur des cas...) la déposait dans une institution qui en prenait alors la responsabilité à la fin de sa carrière.

La question des droits de publication des résultats de l'archéologie préventive est extrêmement sensible, car de l'option réglementaire choisie dépend l'efficacité de la publication et de la diffusion de l'information scientifique, entre autres par les moyens actuels de diffusion électronique. Dans quelques pays (Italie, Grèce) prévaut encore une pratique fondée sur une lecture de la loi réservant de manière assez stricte aux responsables des services de l'État, seuls titulaires légaux du droit de fouille, le droit de publication. Dans la plupart des autres pays cette pratique répandue est simplement fondée sur une approche simpliste et largement dépassée de la notion de propriété scientifique réservée au commanditaire de l'opération de recherche, et non élargie à ses réalisateurs. Ces attitudes restrictives ont des conséquences directes sur la publicité des données issues de l'archéologie préventive et les possibilités d'y avoir accès : en effet, vue la division du travail, les équipes de terrain mettent au jour et enregistrent les données et en établissent toujours une interprétation au moins préliminaire – les cahiers des charges des équipes de terrains en matière de rendu sont variables. Selon les pays, elles peuvent être exclues du processus d'interprétation général, ce qui est absurde.

En France cette question a été longuement débattue, et a abouti à la reconnaissance d'une forme de rapport d'opération. Le Document final de synthèse ou rapport d'opération⁴³, dont le ou les auteurs sont les responsables d'opération et les spécialistes associés, donne obligatoirement la liste des participants à l'opération avec leur fonction, et livre une analyse des vestiges et des mobiliers. La forme est reconnue comme

⁴² Le rapport sur les archives scientifiques dans les unités de recherche rédigé en 1994 pour la direction SHS du CNRS n'a malheureusement pas été suivi d'effets significatifs.

⁴³ <http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/La-Recherche/Bibliotheque-scientifique/Rapports-en-ligne/Cadre-general-et-conditions/p-9864-Cadre-general-et-conditions-de-mise-en-ligne-des-r.htm>

une publication de littérature grise, avec des normes de citation, le document est évalué scientifiquement par les Commissions interrégionales de la recherche archéologique. Il s'agit d'un document administratif validé scientifiquement par des pairs, et à ce titre il est public. L'INRAP les met désormais en ligne. Le droit de publication finale est réservé aux auteurs du rapport pendant cinq ans. C'est à notre connaissance autour de la Méditerranée la forme la plus aboutie de processus de publication par palier qui respecte le travail des acteurs du terrain et favorise le travail de recherche en aval en limitant les effets de coupure de transmission de l'information dûes à la division du travail. En Grèce, l'application de l'article 39 §4 de la loi de 2002 pourrait aboutir à un résultat analogue si la surcharge de travail des archéologues du service, qui sont la plupart du temps les responsables d'opération de fouille préventive, leur permettait d'avoir le temps matériel de réaliser le travail post fouille conduisant à de telles publications.

En Italie, la pratique est tout autre⁴⁴. Le droit de publication est réservé aux fonctionnaires des surintendances qui ont supervisé les opérations sur la base d'une interprétation de la loi qui précise que l'État est responsable de la valorisation (y compris scientifique) des trouvailles, et de la diffusion des connaissances sur le patrimoine. Cet argument est renforcé par le principe légal de la propriété d'État des biens culturels interprété comme propriété privée de l'État et non comme bien collectif géré par l'État dans le seul but d'en garantir l'accès à tous. Le principe, comme le faible nombre de fonctionnaires, ont pour conséquence une absence de publication de 90 % des fouilles d'archéologie préventive. En Algérie (loi de 1998, art.103) toute publication concernant des antiquités inédites issue des fouilles doit être soumise à autorisation de l'État qui en est légalement le propriétaire. En Égypte, les fonctionnaires du service ne peuvent communiquer d'information sans autorisation préalable du président du CSA.

Si dans les textes se répand de plus en plus la fixation d'une limite temporelle (généralement 5 ans) au droit exclusif de publication de fouille, au-delà de laquelle les données sont disponibles pour la communauté scientifique, la pratique ne respecte guère le principe, et c'est une vague notion de « propriété scientifique » qui prévaut dans l'esprit des chercheurs, mélangeant des notions de propriété intellectuelle, de droit d'auteur, de droit d'inventeur. Cette notion donne lieu évidemment à toutes les dérives possibles en matière de restrictions par les archéologues de communication de données scientifiques. En Tunisie, par exemple, la publication des feuilles et livrets de la carte archéologique a été considérablement ralentie dans les années 90 par ces restrictions d'auteurs refusant que soit « déflorée » ainsi une découverte qu'ils n'auraient pas formellement publiée selon les règles académiques ; c'est pour partie ce qui bloque au Maroc le développement d'une carte archéologique générale.

⁴⁴ Voir l'excellente analyse de Trabucco 2009.

L'archéologie préventive

L'archéologie préventive se présente sous des formes fort diverses autour de la Méditerranée: législation, organisation, effectifs, nombre d'opération, résultats, conservation des résultats, contrôle scientifique différent sensiblement d'un pays à l'autre. On peut cependant proposer l'identification de quelques catégories permettant de caractériser les politiques dans ce domaine.

En premier lieu une nette distinction doit être établie entre les pays qui ont signé la convention de Malte de 1992 (tous les pays européens – dont la Turquie) et l'ont ratifiée nationalement (sauf l'Italie), et les autres. La situation est bien étudiée collectivement jusque dans ses développements actuels⁴⁵. Les premiers pays ont tiré les conclusions de leur adhésion à des principes communs en mettant au point une législation et une organisation, et surtout en appliquant le principe aménageur = payeur. Un fonds de financement public pour les phases diagnostiques est alimenté par une taxe gérée par le ministère en France, et par une association en Italie, l'ARCUS – qui en a largement détourné l'usage (Maggi 2007). Partout ailleurs l'aménageur négocie au coup par coup avec des systèmes divers d'appel d'offres, aussi bien pour les phases diagnostiques que pour les phases de fouille. Cela ne signifie cependant pas que tout est réglé dans ces pays.

Pour caractériser les modes d'organisation des pays européens méditerranéens, nous devons un peu affiner une partie de l'excellente grille d'analyse proposée par W. Willems (2007, 2009) distinguant les pays qui considèrent l'archéologie préventive comme une activité de service commercial ou non, et en même temps ceux dont les états veulent contrôler la qualité des résultats ou non. L'Espagne a fait de son archéologie préventive une activité de service commercial (Parga 2010) sous le contrôle scientifique et administratif des services des autonomes. Le Liban suit la même orientation au niveau national. Dans d'autres pays cette forme d'activité de service est introduite progressivement sous un mode mixte. En France la phase diagnostique est assurée par l'INRAP ou les collectivités territoriales agréées, mais la phase fouille est confiée à une entreprise privée, à l'INRAP, ou à une collectivité territoriale sur réponse à appel d'offres. Le contrôle administratif et l'évaluation scientifique des projets et des travaux sont organisés par le ministère de la Culture. En Albanie, c'est une émanation de la direction des antiquités qui réalise les opérations d'archéologie préventive (diagnostic, carte archéologie et fouille) sur le modèle proche de celui de l'INRAP. En Italie (D'Andria 2009, Malnati 2008), avec la loi de 2005, les travaux de diagnostic et de fouilles sont réalisés par des entreprises privées sur le modèle d'une activité commerciale avec un marché théoriquement libre dans lequel l'aménageur public peut faire appel d'offres à

⁴⁵ Bozoky-Ernyey 2007, Demoule 2009, D'Agata, Alaura 2009, Schlanger, Aitkinson 2010.

n'importe laquelle de ces entreprises privées ou à une université répertoriées et agréées pour la phase diagnostique. Mais la réalisation des travaux de fouille se fait toujours sous la direction des membres des surintendances qui assurent l'environnement et le contrôle scientifique en faisant travailler sous leurs ordres les entreprises privées ou des équipes universitaires. C'est un mode un peu analogue qui se développe en Grèce pour les grands travaux sans qu'ait été rendue possible la création d'entreprises privées d'archéologie: l'aménageur emploie directement des archéologues dans sa propre entreprise. On doit noter que seule la France assure une évaluation scientifique structurée des résultats des travaux au sein de commissions interrégionales qui ont connaissance de l'ensemble des opérations programmées et préventives.

Le point de faiblesse potentiel du système de l'archéologie commerciale, totalement assumé en Espagne et seulement pour partie en France et Italie, de fait occulté en Grèce, réside dans la précarité du statut des personnes. Les crises économiques ont des conséquences dramatiques (Schlanger, Aitkinson 2010) et les contrats ne sont pas renouvelés. Quand on sait que la majorité des entreprises en Italie et en Espagne sont en fait des entreprises unipersonnelles, la fragilité du système est évidente. À cela s'ajoute dans les deux pays le nombre d'entreprises agréées et leur éparpillement qui rend un contrôle scientifique et une conservation centralisée des données assez aléatoires: 273 entreprises répertoriées en 2008 en Espagne, plus de 600 «entités» impliquées dans les travaux de la ligne ferroviaire à grande vitesse Milan-Naples en Italie. En Grèce, en l'absence de système reconnu d'entreprises spécialisées, les archéologues sont totalement isolés avec des contrats individuels de courte durée. En Turquie, la situation est contrastée. Une première expérience de véritable planification d'archéologie préventive au moment de la construction du barrage de Keban sur l'Euphrate (Yegül 2009) a été très réussie dans les années 60: collaboration internationale et travaux conduits sous l'autorité scientifique de l'Université technique du Moyen-Orient, entente avec l'aménageur sur les prospections et les temps de travaux, rapports réguliers, publications sur le long terme etc. C'est le même esprit qui a animé la réalisation des 1000 kms en territoire turc du pipeline Baku Ceyhan (Godon 2003). Malheureusement la même organisation et coordination n'a pas toujours été reproduite pour les derniers barrages ni l'organisation des financements par l'aménageur. Malgré des découvertes importantes, les opérations qui ont impliqué une forte présence d'équipes internationales sont considérées globalement comme un échec scientifique (Schoup 2006, Atakuman 2010). L'archéologie préventive sur les travaux d'aménagement d'importance régionale et locale est entièrement prise en charge par les autorités du patrimoine régionales, c'est-à-dire les musées. Actuellement, l'un des plus grands chantiers d'archéologie préventive méditerranéen sur le site de Yenikapi à Istanbul à l'occasion du creusement du métro, employant plus de 750 archéologues est réalisé sous la conduite du musée archéologique d'Istanbul sur financement de l'aménageur. Au niveau général du pays, la notion et surtout les outils permettant une véritable politique d'archéologie préventive sont inexistantes (Yegül 2009).

Dans les autres pays, la réflexion collective qui a été à l'origine de la convention de Malte (Willems 2007, Gauthier 2010) n'est pas à l'ordre du jour malgré quelques tentatives: l'atelier euro-maghrébin réuni à Alger en 2004 sous l'égide de l'UNESCO (2005) faisait une première analyse fort claire de la situation, puis en 2007 le colloque de Nouakchott sur l'archéologie préventive en Afrique, publié en 2008 (Ould Mohamed Naffé et alii 2008), complétait ces analyses et formulait un appel international, qui, à ce jour, n'a guère été suivi d'effets concrets. C'est évidemment

la question du financement qui n'est pas réglée. Dans tous les pays concernés, si la législation existe c'est avant tout le défaut de législation faisant obligation à l'aménageur de payer les travaux d'archéologie préventive qui interdit de lancer une politique cohérente dans ce domaine. La loi rend l'État garant de l'intégrité du patrimoine culturel et archéologique, mais les moyens financiers ne sont disponibles dans aucun pays. La réalisation des travaux ne peut se faire au mieux que sur des projets et des terrains publics, et sur les crédits d'État, éventuellement augmentés de contributions des aménageurs (métro du Caire, autoroute et aéroport tunisiens).

Ce sont donc avant tout les agents des services des antiquités qui ont la charge d'une intervention que leur nombre⁴⁶, la faiblesse de leurs moyens et de leur formation spécifique à ce type de travaux limitent singulièrement. La formation de services spécialisés dans ce genre d'intervention n'est pas envisagée.

Seules la Tunisie, la Jordanie ont des politiques de cartes archéologiques nationales étendues à l'ensemble de l'information disponible (voir le chapitre sur les inventaires du patrimoine ci-dessous), qui pourraient aboutir à un véritable travail cohérent de prévention.

Dans les Territoires palestiniens, la situation est complexe. Le Department of antiquities and cultural heritage n'a la maîtrise des opérations que sur un tiers du territoire. L'autorité militaire d'occupation sur la zone dite C correspondant à environ 72 % du territoire palestinien et délivre 20 à 25 permis par an, pour la plupart pour des chantiers d'archéologie préventive dirigés par l'officier israélien en charge de l'archéologie. En Israël l'autorité archéologique IAA assure le suivi de l'ensemble des travaux d'archéologie préventive. Les coûts des quelques 250 à 300 opérations par an sont couverts à part égale entre les aménageurs et l'Israël Antiquities Authority. La carte archéologique est réalisée depuis les années 80 et 90, et l'information est disponible en ligne, ainsi que les rapports sommaires sur le site de l'IAA.

En 2007, les participants à un colloque organisé par l'INRAP ont identifié 6 dossiers prioritaires qui conditionnent l'essor de l'archéologie préventive et qui restent d'actualité pour l'ensemble des pays méditerranéens :

- la conservation physique des objets et des archives y compris (et surtout maintenant) électroniques ;
- la législation et sa diversité : le principe qui a fait le consensus de la Convention de Malte, Casseur = payeur, n'est pas appliqué dans tous les pays signataires de cette convention, et n'est jamais appliqué aux responsables de destruction lente et invisible que sont par exemple les agriculteurs ;
- les modes d'organisation de la recherche archéologique avec leur diversité selon les pays qui implique une plus ou moins grande intégration de l'archéologie préventive dans les organisations de la recherche scientifique ;
- l'organisation de la chaîne opératoire de l'archéologie préventive qui doit commencer de plus en plus en amont des opérations d'aménagements et qui ainsi apparaîtra de moins en moins comme une contrainte nuisible au développement ;
- le rôle du public qui a droit à un retour sur l'investissement collectif (musées, expositions etc....).

⁴⁶ En Tunisie par exemple l'essentiel des opérations sur les grands projets est suivi par les personnels de la cellule carte archéologique, les interventions plus ponctuelles étant suivies par les chercheurs de l'INP.

L'archéologie programmée

La recherche archéologique programmée, ou « académique » autour de la Méditerranée est principalement structurée par les universités dans les pays de la rive nord, en Israël, en Jordanie et au Liban, et par des institutions des ministères de la Culture dans les pays de la rive sud et est. La part des organismes nationaux de recherche, quand ils existent, est en effet assez limitée. Sur les 19 centres de recherche en sciences sociales et humaines du CSIC en Espagne, 5 ont des laboratoires d'archéologie plus un centre à l'étranger à Rome, et en Italie 5 instituts du CNR sont impliqués dans l'archéologie, les centres de recherche grecs ne faisant pas d'archéologie à proprement parler. Parmi les organismes de recherche, le CNRS est celui qui est le plus impliqué dans l'archéologie par le nombre de personnel et les financements, dans une étroite association avec les universités. La France est le seul pays qui a inscrit la « mixité » des structures au centre de son système de recherche avec ses 36 Unités mixtes de recherche Universités CNRS, et parfois ministères de la Culture ou ministères des Affaires étrangères, en France et 5 à l'étranger, au sein desquelles l'archéologie a une place. Cette mixité a permis de développer un peu plus qu'ailleurs la notion d'équipe de recherche, et des grands laboratoires avec des directions tournantes intégrant plusieurs spécialités qui sont plutôt mieux qu'ailleurs pourvus de moyens de travail collectif et spécialisés. La stratégie scientifique du CSIC est orientée différemment : elle privilégie 1) des programmes collectifs de préférence européens dans lesquels les laboratoires du CSIC proposent une expertise pointue, et qui permet d'avoir accès à des données scientifiques choisies élaborées par des équipes archéologiques de terrain (par exemple le thème néolithisation de la Méditerranée occidentale), 2) des chantiers propres à l'étranger en étroite collaboration avec les interlocuteurs locaux et 3) des thématiques qui dépassent les aires culturelles pour ne pas être enfermées dans des hyper spécialisations géographiques et culturelles.

Dans les universités, le système de recherche reste très polarisé autour des chaires et de leurs titulaires et concentré sur leurs centres d'intérêt, opérations de fouille dans les pays ou à l'étranger. Les personnels de recherche sont essentiellement les enseignants titulaires, parfois entourés de chercheurs le plus souvent sur contrats temporaires (par exemple les « ricercatori » dont le statut vient d'être revu en Italie), quelques post-docs et toujours des doctorants. Les personnels techniques titulaires sont en nombre très limité d'où l'appel à des entreprises de service, ou des contrats ponctuels pour la plupart des travaux d'analyse, de traitement de données. Une typologie sommaire des types de centre montre un continuum allant de l'entité constituée par un professeur entouré de ses assistants et doctorants travaillant sur sa, ou ses fouilles,

à des degrés divers d'organisation collective. Les chercheurs sont assez fréquemment réunis dans des instituts d'université, par exemple, parmi beaucoup d'autres, l'Institut de Préhistoire de l'université d'Istanbul ou l'Instituto Internacional de Investigaciones Prehistóricas de Cantabria⁴⁷ au sein desquels se discute la coordination entre projets de recherche et enseignements, la stratégie générale de recherche et de relations internationales, les demandes de financements. À Istanbul, une véritable stratégie de long terme initiée dans les années 50 et renouvelée dans les derniers 20 ans, vise à construire un instrument de recherche et de formation à la recherche ayant une politique scientifique propre, pouvant intervenir avec des paradigmes renouvelés sur la scène internationale. Cette stratégie est celle d'au moins six universités turques, publiques et privées⁴⁸, qui ont aujourd'hui toute leur place au niveau international, cinq ou six autres de niveau national pouvant faire aboutir dans les prochaines années une politique similaire.

Les fouilles de très grands sites dans les pays et à l'étranger donnent lieu également à la constitution, généralement autour d'un directeur puissant, d'équipes associant des enseignants chercheurs exerçant dans des universités différentes. Ce système ne permet pas, dans la plupart des cas, la constitution et la maintenance d'outils de travail collectif significatifs autres que les bibliothèques de départements et souvent des collections de référence archéologiques issues des travaux des enseignants successifs, tant pour les moyens d'analyse, les centres de documentation, les publications que pour les sauvegardes de données informatiques. Ces moyens sont réunis dans un moins grand nombre de centres de recherche (tel par exemple l'ICAC de Tarragone⁴⁹) qui font évidemment trop exception. Les moyens de travail en laboratoire sont très variables : ils ont été développés plus souvent en fonction et sur financement d'activités contractuelles d'application ou de service, que des activités de recherche programmée « de fond ». Mais pas seulement, un bon exemple de ces centres de service est le CISA Centro interdipartimentale di servizio di archeologia de l'université de Naples l'Orientale⁵⁰ qui agit dans les domaines du relevé et de la topographie pour l'ensemble des missions à l'étranger de l'université. On doit noter que ces centres et laboratoires ne sont généralement pas évalués en tant qu'organisation ou structure de recherche par des commissions indépendantes⁵¹. Seuls les projets qui répondent à des appels d'offres pour financement le sont. L'existence de ces structures de recherche est en conséquence très fortement liée à la capacité managériale et l'entregent politique des directeurs.

L'effet de la mise en place d'agences de financement de la recherche sur projets en Allemagne (DFG), Espagne (Plan national I+D), France (ANR), Italie (PRIN), Royaume-Uni (AHRC et BA) et Turquie (TUBITAK) commence à se faire sentir : elle a favorisé l'élaboration de réponses collectives sur des thématiques, et a donné des moyens d'investissements en matériels et outils de recherche directement liés aux projets. L'analyse de l'impact précis de ce mode de financement sur l'évolution des projets archéologiques dans leur conception et leur exploitation devra être réalisée, le nombre de projet venant à leur terme sera significatif dans les deux ou trois années qui viennent. Ce mode de financement introduit peu à peu des principes et des collègues d'évaluation de projets qui changent lentement les pratiques de commissions par-administratives d'attributions de moyens dans lesquelles le poids politique des demandeurs était prépondérant. Actuellement la crise budgétaire des états a des effets directs sur le montant des financements ou plutôt leur disponibilité : en Italie les projets PRIN de l'appel 2008, dont une douzaine concerne l'archéologie, ont eu leurs crédits gelés

⁴⁷ <http://grupos.unican.es/prehistoria/>

⁴⁸ Universités publiques d'Ankara, Istanbul, Izmir, Hacetepe, et privées Bilcent et Koç.

⁴⁹ <http://www.icac.net>

⁵⁰ <http://www.iuo.it/index>

⁵¹ En Italie, le CNVVSU qui assure l'évaluation des universités centre son travail essentiellement sur l'enseignement. En Espagne, l'ANEP assure une évaluation principalement au moment des demandes de financements, ainsi que l'évaluation des chercheurs. En Grèce, les comités d'évaluation des universités mis en place ces dernières années se sont attachés à évaluer à la fois l'enseignement et la recherche.

près de 2 ans, l'appel d'offres lancé en 2009 vient de voir seulement en janvier 2011 la publication des modes d'évaluation des projets. Les divers programmes de financement de projets scientifiques par les ministères de la recherche ouverts récemment aux sciences humaines et sociales dans plusieurs autres pays méditerranéens (Grèce⁵², Algérie PNR, Maroc) devraient offrir aux équipes universitaires une opportunité de développement qui doit être suivie attentivement car leur réelle autonomie financière permettra de concevoir les partenariats sur des bases renouvelées, en particulier dans des réponses à des appels d'offres européens et internationaux. Le revers du système de financements sur projets est évidemment l'affaiblissement du collectif : la reconnaissance individuelle des chefs de projets et leur indépendance financière les conduit fréquemment à revendiquer l'autonomie de leurs équipes et à refuser une contribution aux structures collectives de recherche et aux laboratoires qui sont cependant les seuls garants intellectuels et infrastructurels de la continuité de la recherche. Les deux logiques d'organisation de la recherche doivent rester étroitement complémentaires.

On a vu plus haut que les tendances de variation des effectifs de chercheurs indiquent globalement que le nombre de chefs de projet potentiels va diminuer en France et en Italie entraînant mécaniquement une diminution du nombre de chantiers de fouilles programmées dirigés par ces pays.

Dans les pays de la rive sud, les archéologues sont en grande majorité dans des structures des ministères de la Culture ; ils doivent cumuler charge de gestion du patrimoine culturel et charge de recherche qui sont des métiers distincts bien qu'étroitement liés. Inutile de dire que c'est la gestion de cette «super-machine qui sert à fabriquer du patrimoine»⁵³ qui prend le plus souvent le dessus, ainsi que l'intervention d'urgence. En effet dans aucun de ces pays il n'existe de structure spécialisée dans l'archéologie préventive ou de sauvetage. Seule la création de structures explicitement vouées à la recherche au Maghreb permet à un effectif encore modeste de chercheurs de se consacrer réellement pour une partie de leur temps de service à la recherche programmée. Les outils de publication digne de ce nom sont tous dans les services des ministères de la Culture.

L'organisation académique de la recherche et de la formation en archéologie est le plus souvent embryonnaire pour deux raisons majeures : la domination du secteur par les ministères de la Culture, et la quasi inexistence de véritable système de recherche en sciences humaines et sociales, c'est-à-dire de laboratoires universitaires dignes de ce nom, et de financement structurel de projet. Mais des évolutions sont perceptibles qui doivent permettre l'élargissement de la communauté de recherche au niveau national. La création de fonds de recherche scientifique dans le domaine des sciences sociales et humaines dans plusieurs pays, par les ministères de la recherche ou par des fondations, est en train d'ouvrir de nouveaux moyens dont les chercheurs «académiques» devront s'emparer⁵⁴. Ce doit être un des moyens pour les équipes universitaires de discuter sur des bases un peu renouvelées le quasi monopole de la recherche par les instituts des ministères de la Culture, et ainsi atténuer les rivalités souvent vives bien que sans objet réel entre les deux «mondes».

L'archéologie produite par le millier d'archéologues des pays arabes est avant tout une pratique scientifique «jeune» (30 à 60 ans) pourvue de très faibles moyens par rapport à ceux mis en œuvre dans les occidentaux⁵⁵. De plus les bases de recherche en ont été jusqu'à présent entièrement réglées dans les méthodes, l'organisation et les prémices scientifiques et idéologiques par l'occident. Nous sommes donc dans une phase où la plupart des pays affichent l'ambition nouvelle de construction de ce

⁵² Les systèmes ne sont pas partout très performants : les collègues grecs nous ont détaillé les difficultés auxquelles ils ont dû faire face pour répondre à un appel d'offres de leur ministère.

⁵³ Gutron 2010, p. 60.

⁵⁴ L'extension cette année pour l'Algérie (PHC Tassili) du partenariat franco maghrébin Henri Curien Maghreb aux sciences humaines et sociales est une de ces initiatives qui doivent permettre de nouveaux développements de la recherche. Au Maroc l'université de Tetouan affecte un budget recherche à l'archéologie depuis 2009.

⁵⁵ Voir l'analyse de la spécificité de la recherche archéologique dans les pays arabes développée par J.-L. Huot (2008) que nuance Roussillon 2010.

secteur de recherche pour se réapproprier leur histoire. La situation actuelle laisse en présence sur les mêmes sujets de recherche en archéologie une collectivité de près de 2000 chercheurs étrangers actifs, et une collectivité d'archéologues des pays arabes en nombre inférieur. Et dans cette dernière, seuls cent à deux cents chercheurs publient, dont une cinquantaine régulièrement en langues étrangères dans des revues internationales et/ou participant à des colloques internationaux. Cette situation peut donc certainement changer dans les années qui viennent avec la modernisation de l'enseignement et du système de recherche. Une des conditions sera le référencement international des publications scientifiques en arabe et en turc. Par ailleurs, le flux de doctorants formés à l'étranger a à nouveau augmenté au Proche-Orient et en Égypte dans les années fin 1990-2000 et donc leur réintégration est en cours. La Syrie a opté pour un développement de la recherche au niveau international par l'insertion systématique de ses chercheurs dans des équipes archéologiques conjointes ce qui fait qu'ils sont chez eux aussi bien dans les laboratoires à l'étranger que dans les structures syriennes. On remarque un peu partout une difficulté propre à la France de suivi des chercheurs qu'elle a formés après leur retour : pas de suivis individuels, pas de communication régulière d'informations, pas d'appels à participation à projets. Les chercheurs des pays arabes seront donc progressivement en mesure de lancer collectivement, comme cela s'est passé en Turquie, en Inde ou en Afrique⁵⁶, les nouvelles pistes de recherche qui leur seraient propres, sur d'autres modèles interprétatifs par exemple. Cela dépendra beaucoup de la capacité des pays à organiser un véritable système de recherche, à ne pas considérer ses spécialistes de bon niveau comme des techniciens devant travailler sur les projets des autres, mais bien comme des chercheurs pouvant formuler leurs propres projets. Devant la faiblesse de l'université, certains collègues ne voient de solution réelle qu'à travers des instituts autonomes publics ou privés financés par des fondations à l'exemple de celles du Golfe qui utilisent des standards internationaux d'exigence scientifique et de résultats.

⁵⁶ Voir la réflexion conduite par J.L. Amselle (2008) sur la recherche de paradigmes africains dans les sciences sociales et les enjeux de la déconstruction de l'Occident, et aussi Gonzalez Ruibal 2006. Il est également intéressant de voir comment cette réflexion a été menée en Israël par l'association des archéologues dans les années 1980, et avait abouti, entre autres, à la proposition de réserver aux chercheurs israéliens un certain nombre de sites en raison de leur importance potentielle pour le renouvellement des paradigmes historiques dans ce pays (Kletter et Solimani 2010).

La formation des archéologues

La qualité de la recherche dépend bien évidemment pour partie de l'efficacité de la formation des chercheurs qu'ils soient dans le domaine fondamental ou bien dans celui de l'appliqué. La formation est partout réalisée principalement dans l'université. Comme dans toutes les périodes de changement des pratiques de recherche, on observe aujourd'hui un certain nombre de décalages entre systèmes de formation et besoins de la recherche. Nous avons tenté une première évaluation quantitative de ces formations dans le tableau ci-dessous qui est encore très sommaire et devra être complété. Nous avons distingué autant que possible les formations spécifiques en archéologie introduisant plutôt à des filières professionnelles, des formations généralistes, la plupart du temps associées à d'autres disciplines voisines ou considérées comme telles.

La formation en archéologie peut faire l'objet de cursus propres: 4 formations propres pour 53 universités en Espagne, 20 licences d'archéologie pour 80 universités en France, 48 formations dans 33 des 71 universités en Italie, 6 départements dans les 6 universités en Grèce, 24 départements en Turquie, 3 dans les universités jordaniennes, 5 départements en Israël, 7 instituts ou départements en Algérie. Mais le plus souvent elle est intégrée comme parcours particulier dans un cursus plus généraliste (histoire de l'art ou histoire en général) dans lequel dominant partout l'histoire et l'archéologie du monde méditerranéen d'époque classique. Il semble que la licence d'archéologie n'existe en tant que telle ni en Espagne (sauf dans 2 universités?), ni en Italie. L'identification de formations spécifiques en archéologie n'est pas aisée car le mot n'est pas très utilisé dans le titre des formations: une interrogation rapide du site web du ministère italien de l'enseignement (MIUR) montre que seuls 5 départements, 1 institut et 3 centres de recherche affichent l'archéologie dans leur nom, mais le terme « biens culturels » est utilisé dans le nom de 5 facultés, 12 départements et 9 centres de recherche, alors que l'on sait que ces matières sont enseignées et sont un objet de recherche dans plus de 60 universités. À l'inverse en Espagne, d'après le site web *emagister.com*, le mot archéologie est associé à 99 formations de 53 universités.

Dans le premier cycle universitaire, deux manières d'entrée à l'université sont identifiables. Dans les pays de la rive nord de la Méditerranée, Grèce exceptée, le choix des filières est libre à l'entrée à l'université et il n'y a pas de sélection. Dans la plupart des pays de la rive sud et en Grèce⁵⁷, on a le désastreux système d'accès aux différentes disciplines de l'université en fonction des notes au baccalauréat, l'histoire et l'archéologie étant toujours en bas de l'échelle des valeurs universitaires. Les premiers cycles d'enseigne-

⁵⁷ Le comité d'évaluation de l'université d'Athènes, installé récemment en 2010 comme pour les autres universités grecques, a dénoncé vigoureusement ce système mis en place au cours des années 90 au moment de la création de plusieurs universités de province, et le gâchis qu'il entraîne (Rapport d'évaluation nov. 2010).

ment sont en conséquence surchargés d'étudiants qui sont là par défaut, avec d'autres objectifs professionnels que ceux de l'archéologie, et donc d'un niveau général très bas.

Partout, c'est principalement à partir du niveau master (ou école de spécialisation en Italie) avec sélection à l'entrée que peut commencer la formation là encore de deux manières : il s'agit plutôt d'un enseignement de base de ceux qui ont survécu au système de sélection à l'entrée par les notes, alors qu'ailleurs il s'agit d'une formation beaucoup plus professionnalisée. Ces masters spécialisés dispensent de plus en plus une formation au patrimoine, ou aux biens culturels en général. En Espagne, environ 35 masters dont une dizaine professionnels, France (22 masters à vocation professionnelle, sur les 61 qui mettent le mot archéologie dans leur intitulé) et en Italie (23 scuole di specializzazione), ce sont des enseignements qui sont attractifs : ils accueillent entre 600 et 1000 étudiants par an. Plusieurs « petites » universités en font un élément de leur politique de recrutement d'étudiants et, jusqu'à un certain point, d'enseignants. Des universités privées créent des formations dans ce domaine en Turquie (Universités Koç, Bilgent) et en Jordanie. C'est un niveau de sortie de l'université pour des emplois encore bien trop précaires partout comme on a pu le voir. Les recrutements de titulaires sont en effet peu nombreux et vont en diminuant chaque année : en Italie le dernier concours de recrutement du ministère des biens culturels offrant 30 postes en 2010⁵⁸ a examiné 5551 candidats ayant au moins ce niveau d'étude et en a sélectionné 100 ; en Grèce, après une vague de recrutement importante par le ministère dans le début des années 2000 qui fait de ce pays l'un des mieux dotés en personnel statutaire, la règle devient l'emploi contractuel précaire, comme en Espagne, en France et en Italie.

La pleine reconnaissance de disciplines longtemps qualifiées de « sciences auxiliaires » est aujourd'hui acquise dans le système de recherche et le dialogue entre « généralistes » et « spécialistes » en archéologie est généralement excellent. Cette intégration des « archéosciences » dans l'enseignement de l'archéologie est une spécificité française et pour partie grecque. Partout ailleurs, les disciplines des sciences biologiques, environnementales, géologiques et physico-chimiques impliquées dans la caractérisation des environnements et des sociétés du passé, sont enseignées dans les facultés mères et non dans les départements d'archéologie. L'intégration des disciplines ne se fait donc pas de la même manière.

Cependant, la formation universitaire française est encore loin d'avoir généralisé un enseignement qui tienne compte de cet état de la discipline. Nos institutions universitaires sont fondamentalement structurées autour de l'enseignement et donc très fortement disciplinaires. La place donnée en France aux ouvertures pluridisciplinaires dans la formation au cours des années 90 avec la création de DEA « multiseaux » associant plusieurs universités (comme le DEA archéologie et environnement) a été assez brutalement remise en question par les réformes du système universitaire. La mise en place du LMD (Licence-Master-Doctorat) et l'instauration de la « concurrence » entre universités ont ainsi conduit à un certain repli de chaque université sur son aire scientifique et géographique. Il existe toutefois quelques îlots de formations pluridisciplinaires qui connaissent aujourd'hui un renouveau et une reconnaissance nationale, voire internationale, de niveau master (master Matériaux du patrimoine culturel à Bordeaux 3, master Évolution, patrimoine naturel, sociétés du Muséum de Paris, par exemple). Cela concerne un nombre limité d'étudiants, mais il est important de conserver de telles filières pour former des spécialistes qui viendront alimenter un vivier de recrutement pour les doctorats.

⁵⁸ Les précédents offraient 11 postes en 1994 et 4 postes en 2000.

La question de la formation de jeunes chercheurs sur ces frontières disciplinaires devient donc encore plus cruciale : nous avons besoin de chercheurs capables d'intégrer des données issues des méthodes de disciplines différentes, mais les cadres de recrutement doivent rester suffisamment ouverts pour que ces chercheurs ne restent pas d'éternels marginaux à qui ne seraient proposés que des emplois sur projet. Il faut donc veiller à ce que les possibilités de financement d'emplois précaires offertes par les agences de moyens et le développement en France d'une « archéologie préventive commerciale » ne favorisent pas une réduction des recrutements institutionnels au cœur des disciplines mères, ce qui aurait à coup sûr pour conséquence de faire resurgir massivement une offre de services au détriment d'une capacité de collaboration scientifique à part entière.

	PAYS																	
	Espagne	France	Italie	Croatie	Albanie	Grèce	Turquie	Chypre	Syrie	Liban	Israël	A. P.	Jordanie	Égypte	Libye	Tunisie	Algérie	Maroc
nombre de licences d'archéologie	4	33	48	1	1	6	24	1	2		5	2	3				7	
nombre de master professionnalisés	10	22	23			1	4 (?)				5	2	3			3	1	8
nombre de master recherche	25 (?)	39				6	20 (?)			3	5						1	4
nombre d'école doctorales					1	6							3				2	
nombre de départements ou instituts d'archéologie				1	1			1	2		5	2	2	3		1	7	
nombre d'enseignements d'archéologie dans autres parcours	99		60 (?)		2		?			5 (?)			3	5				
nombre total d'universités	53	80	71	2				3	3	33				24				

Sources

Espagne : site web www.emagister.com

France : site web www.etudiants.gouv.fr, et Lehoerf 2009

Italie : site web www.miu.it

Grèce, Chypre, Jordanie, Tunisie, Maroc : sites web des universités

Turquie : Yegül 2009

Autres pays : informations partielles recueillies au cours d'entretiens

Figure 3 – L'enseignement universitaire de l'archéologie en Méditerranée.

Dans les pays des rives sud et est de la Méditerranée, l'enseignement de l'archéologie est presque systématiquement intégré dans les facultés d'histoire dans lesquelles la tradition académique est entièrement livresque ce qui ne favorise pas la construction de tels laboratoires⁵⁹. Les exceptions dans ce domaine sont comme on l'a dit plus haut en Algérie, Égypte (Le Caire), Israël et Jordanie. Une pression allant dans ce sens est forte en Syrie à l'université de Damas, dans certaines universités égyptiennes (Hélouan). La partie n'est pas encore gagnée partout, mais peut être favorisée par les financements accordés aux filières professionnelles. Or l'archéologie et les métiers du patrimoine qui peuvent s'intégrer dans le marché touristique de la culture en font partie. De ce fait la formation universitaire qui reste trop souvent totalement livresque, ce qui ne forme en rien aux divers métiers théoriques et pratiques qui interagissent en archéologie va devoir évoluer. Les enseignements pratiques sont plutôt assurés par les services des antiquités et les instituts qui en dépendent : CSA en Égypte, INP en Tunisie, CNRA et CNRPAH en Algérie, INSAP au Maroc. Les ministères de la Culture, revendiquant la responsabilité de la formation professionnelle⁶⁰, ont tendance à limiter pour les universitaires l'accès au terrain pour la formation, et parfois même pour la recherche. De fait un étudiant qui veut faire de l'archéologie doit passer par le ministère pour avoir des accès au terrain et aux collections. Il n'est pas rare en effet que les autorisations de travail de terrain soient accordées aux équipes universitaires nationales à la condition que leur projet soit associé à celui d'une équipe étrangère. On entre ainsi dans une relation trop souvent antagoniste du système porté par les ministères de la Culture face au système académique qui aboutit à un raisonnement circulaire : les professionnels de la Culture reprochant aux universitaires leur incapacité à former professionnellement et à conduire de vrais projets de terrain, tout en

⁵⁹ Un numéro thématique de la *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* sur Enseignement supérieur, mondialisation et pouvoir dans le monde arabe doit paraître cette année.

⁶⁰ L'INSAP au Maroc, l'INP en Tunisie, l'Institut moyen de la Citadelle à Damas, les sessions de formation au terrain des inspecteurs du CSA en Égypte, etc...

ne favorisant pas ces démarches. Cet état de fait pourra évoluer avec l'augmentation des moyens mis à disposition de la recherche académique et des enseignements de formation à la recherche en sciences sociales et humaines⁶¹. Pour l'instant, il est très significatif que dans ces pays⁶² ce soient les facultés des sciences, les écoles d'ingénieurs et d'architecture et des universités privées qui se lancent dans la création de nouvelles filières de formation professionnelle de type master aux métiers du patrimoine, contournant ainsi les filières de formation classiques en faculté des lettres. Un problème complémentaire important est celui de la définition des métiers et des niveaux d'emplois dans les administrations de la Culture : bien souvent les emplois de technicien et d'ingénieur n'existent pas, réduisant l'échelle des emplois à ceux de gardien et ouvriers de maintenance, ou de chercheur et architecte⁶³.

On a là l'expression exacerbée d'un malaise qui est perceptible un peu partout : l'évolution de l'enseignement ne suit pas assez vite l'évolution des pratiques de recherche et surtout la réalité du marché du travail car dans beaucoup de pays plus de la moitié du débouché étudiant se trouve dans l'archéologie préventive⁶⁴. L'enseignement de l'archéologie en licence en Espagne, France, Italie, Grèce est toujours dominé par l'archéologie grecque et romaine, avec une insuffisance d'enseignement méthodologique. « Les archéologues en France sont soumis à un fort clivage. Ils développent de nouvelles méthodes de travail... Ils ont pris une place de leader en archéologie préventive. Or les apprentissages universitaires en licence n'en rendent guère compte » souligne A. Lehoërf dans un article récent⁶⁵. D. Manacorda⁶⁶ met en évidence les « antinomies » qui perturbent le système de formation actuel : un enseignement qui privilégie l'évaluation et la formation individuelle alors que le travail de l'archéologue est fondamentalement un travail d'équipe analytique avant que d'être de synthèse, la faiblesse dans l'apprentissage de la méthode scientifique propre à l'archéologie qui génère des formes « d'autoréférencement », et une tendance à tout faire soi-même plutôt que de faire appel aux compétences complémentaires. La difficulté générale est de trouver la juste place des enseignements de culture par rapport à ceux de la pratique, sans doute en partie parce qu'il n'y a pas une réflexion assez approfondie sur les métiers auxquels on doit former, métiers de l'archéologie qui sont multiples et qui nécessitent des parcours beaucoup plus souples et personnalisés.

Enfin au niveau doctoral, dans les pays européens, en Jordanie et en Israël, c'est le laboratoire de recherche qui est le lieu de formation aux théories, et aux outils de la recherche, ce qui donne une place et une responsabilité particulière aux centres de recherche des départements d'universités et là où ils sont développés (Espagne et France, en partie en Algérie et au Maroc) aux laboratoires des organismes de recherche. On doit noter en France et en Italie une évolution des règles d'inscription en doctorat qui conditionnent de plus en plus l'inscription en doctorat à l'obtention de bourses de thèse, alors que le nombre de bourses disponibles diminue. Cela va contribuer à la diminution globale des forces.

Ailleurs, les étudiants les plus doués, et/ou aisés et/ou favorisés par le système politique vont faire leur thèse dans les pays occidentaux sur des systèmes de bourses des pays d'origine ou des pays d'accueil, les autres restant au pays dans les départements d'histoire. Deux niveaux de formation pour des diplômes de valeur égale pour les recrutements... de quoi créer tous les malentendus et les ressentiments. La création d'écoles doctorales, fréquemment associées à des universités européennes ou américaines, doit permettre dans les années qui viennent une évolution positive du système.

⁶¹ Plusieurs directeurs du patrimoine envisagent cette évolution par un réajustement des fonctions des centres de recherches des ministères de la Culture et la mise en place de conventions avec les universités (en Tunisie).

⁶² Maroc, Algérie, Égypte, Jordanie.

⁶³ C'est une des raisons de l'échec de l'institut des métiers du patrimoine de Sfax dont les étudiants ne trouvent pas d'emplois correspondant à leurs compétences et niveau d'étude Bac+3.

⁶⁴ Demoule 2009, p. 284.

⁶⁵ Lehoërf 2009, p. 64.

⁶⁶ Manacorda 2009.

La Syrie a sur ce point une stratégie très claire : en favorisant la formation à la recherche de haut niveau à l'étranger de toute une génération de doctorants, il est possible d'élargir son réseau de recherche sur le plan international car dans tous les laboratoires de ce réseau les chercheurs syriens sont chez eux. En découle une politique régulière de pré-recrutement d'assistants envoyés à l'étranger sur des bourses du gouvernement syrien pour faire des doctorats : il y a actuellement 25 assistants de l'université de Damas boursiers en formation en France, 15 assistants de l'université d'Alep, et 5 prévus pour l'antenne universitaire de Deir ez Zor, plus 20 qui reviendront à la DGAM. Au total il y aura donc environ 70 doctorants formés en Europe au niveau doctoral qui sont déjà sur des postes de fonctionnaires et auxquels s'ajouteront une centaine d'étudiants qui font des thèses à l'étranger sur leurs ressources personnelles.

Un autre aspect de la formation est très mal connu : il s'agit des besoins en matière de formation continue dans le cadre professionnel. Des organismes comme l'INRAP ou le CNRS, les collectivités territoriales ont intégré de longue date cette nécessité dans leur outil de gestion des personnes et mis au point des systèmes assez performants. C'est un peu moins le cas dans l'université française. Mais cette préoccupation n'apparaît pas aussi nettement dans d'autres pays alors que l'évolution des méthodes de travail autant que la mise à jour des connaissances scientifiques est une nécessité et un véritable enjeu pour la qualité des travaux. Par ailleurs il y a un défaut général de formation de bon niveau des cadres à la conception et la gestion de projet qui devient aujourd'hui une compétence nécessaire. Il faut dire que rien dans l'organisation économique de l'archéologie commerciale ne permet réellement ce type d'initiative au niveau de l'entreprise. En étant cynique, on peut penser que le rythme de sortie du système des personnes au bout de 4 à 8 années d'exercice en raison de la précarité des contrats diminue ce besoin, une main d'œuvre fraîche et nouvellement formée remplaçant les partants. Mais dans les administrations et les universités, ce besoin reste très réel.

C'est au niveau des masters et des écoles doctorales en train de se créer qu'il est important d'établir des partenariats internationaux de formation à la recherche, et par ailleurs la formation continue des personnels permanents dans l'ensemble des pays demande une réflexion d'ensemble et des propositions de partenariats. Les universités qui cherchent de nouvelles formes d'enseignements pourraient les organiser.

Les politiques d'inventaires du patrimoine

Les politiques d'inventaire du patrimoine et de carte archéologique ont fortement évolué au cours des vingt dernières années sous l'effet conjugué de nouvelles perceptions de ce que l'on considère être le Patrimoine Culturel, de l'émergence avec la convention de Malte des notions de prévention et de prévision en archéologie, et enfin de la généralisation des outils informatiques permettant la gestion simultanée de l'information alphanumérique et de l'information spatiale.

La manière dont ces évolutions prennent forme selon les différents pays de la Méditerranée, et les changements qu'elles ont provoqués dans l'organisation de la collecte de l'information archéologique, sont de bons indicateurs de l'efficacité des systèmes de recueil et transmission de l'information scientifique dans ce domaine. En effet les inventaires, quelles que soient les formes qu'ils prennent, sont les clefs de l'accès à une information structurée, cumulée et, si tout fonctionne correctement, régulièrement actualisée.

Nouvelles perceptions du Patrimoine Culturel

Depuis la fin des années 60, l'idée « d'inventaire général du patrimoine culturel » lancée en France avec la loi Malraux de 1964 et en Italie avec le « catalogo » en 1975, est devenue la mission de base des services d'inventaire, jusque-là principalement voués au répertoire des sites, monuments et mobiliers « classés » ou considérés comme propriétés de l'État. C'est sur cette base qu'ont été établis des services tournés plus particulièrement vers l'archéologie en Europe et dans les pays méditerranéens sous l'impulsion de l'UNESCO avec des réalisations par des organismes d'aide au développement tel le PNUD (au Maroc 1974, Égypte 1973, Tunisie 1992).

Le champ patrimonial ne cesse de s'élargir dans ses contenus et ses limites, et dans ses interactions avec le Patrimoine Naturel. Cet élargissement touche le domaine de l'archéologie essentiellement de deux manières :

- spatiale, avec la prise en compte, au-delà du monument et du site archéologiques, des « paysages culturels » imposant une notion de continuum spatial aux limites diffuses,
- chronologique, avec l'exploration au moyen de méthodes et techniques archéologiques de vestiges de plus en plus récents et parfois sub-contemporains dans des objectifs patrimoniaux, mais aussi mémoriels et de justice (par exemple les identifications de charniers des conflits actuels).

Effets de « l'esprit de la Convention de Malte »

La réflexion institutionnelle collective à l'échelle européenne qui a permis d'aboutir au texte de la Convention de Malte en 1992 est la résultante de « l'évolution de la discipline archéologique, la situation économique et politique, la mise en place de véritables administrations du patrimoine, (et) le soutien de l'opinion » (Gauthier 2009). Dans l'esprit du concept de « conservation intégrée du patrimoine », le constat avait été fait de la nécessité de coordonner politique archéologique et aménagement du territoire. Le texte insiste sur la nécessité des inventaires du patrimoine archéologique en vue de son identification et de sa protection, sur la notion de conservation intégrée, sur la collecte et la diffusion de l'information scientifique vers les professionnels et vers le public.

Le développement de la notion du « principe de précaution » et « d'action préventive » dans le domaine du patrimoine se traduit entre autres dans la définition de « zones ou ensembles sensibles » ayant un « potentiel patrimonial » et nécessitant une surveillance particulière dans les projets d'aménagement.

Outils de gestion de l'information

Cette politique patrimoniale n'aurait pas pu se développer efficacement et avec une telle rapidité si les moyens techniques ne l'avaient pas facilitée. C'est d'abord l'introduction de la bureautique dans les services du patrimoine qui a généralisé l'usage de l'informatique, puis de logiciels relativement conviviaux de bases de données alphanumériques et de cartographie assistée, puis de véritables systèmes d'information géographique. La capacité de compiler et manipuler l'information avec des représentations spatiales synthétisant les requêtes faites sur des bases de données est déterminante dans l'efficacité des services à communiquer leurs exigences en matière de protection. C'est ce développement qui a donné naissance aux outils de prévision dans le domaine de l'archéologie : en effet les aménageurs utilisent des outils de travail identiques, ce qui facilite le croisement et la confrontation d'informations archéologiques avec les projets d'aménagements (délimitation de zones archéologiques, développement de système de prévision sur la conservation de certains biens culturels en musées ou archives, etc.). Si les « aménageurs » sont la plupart du temps des destructeurs potentiels, ce sont aussi des utilisateurs du patrimoine, services de gestion et conservation/restauration, et aménageurs de tourisme culturels considérant le patrimoine comme une ressource économique.

Ce sont les mêmes outils qui permettent à cette information archéologique et patrimoniale d'être traitée comme de l'information scientifique. On comprend alors que la question de l'échange et la communication de données entre systèmes mis en place sont cruciaux également pour la recherche scientifique.

Le nombre et la variété des usagers de l'information sont des paramètres importants car bien des systèmes d'information sont conçus en fonction de publics utilisateurs trop restreints⁶⁷.

Enfin, ces inventaires sont constitués dans des cadres institutionnels (services ministériels, collectivités locales, institutions de recherche académique, agences, associations diverses), thématiques (Culture, urbanisme, éducation, tourisme), et géographiques (État, régions, communes) multiples et différents selon les pays. D'où la question de l'existence d'outils efficaces de compilation, d'échange, de moissonnage d'information permettant une actualisation des bases dans des durées raisonnables après les travaux archéologiques.

⁶⁷ Il faut en effet que ces outils autorisent des usages externes à ceux du service : le SIG en préparation à la surintendance de Rome n'est pas pour l'instant alimenté par les résultats des travaux préventifs ni consultable par les entreprises d'archéologie ou les chercheurs.

Bref état de l'art en Méditerranée

Un tableau synthétique montre en premier lieu une opposition entre pays dans lesquels l'essentiel du travail d'inventaire archéologique est réalisé par des services du ministère de la Culture au niveau national dans une structure unique si le service est très centralisé (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc, Palestine, Tunisie), ou délégué au niveau régional de décentralisation de l'action de l'État (France, Grèce, Italie, Turquie), ou bien dans des services dépendant de l'autorité régionale (Allemagne, Espagne, Pays-Bas), ou d'institutions non gouvernementales locales (Royaume-Uni), ou d'agences (Albanie, Algérie). Le service est embryonnaire en Syrie.

Dans les pays où les inventaires sont constitués et gérés au niveau régional, il n'existe de possibilité d'avoir une vision à l'échelle du pays qu'en France avec le système Patriarche et les autres fichiers en ligne du ministère de la Culture (Mérimée, Atlas du patrimoine), et en partie en Espagne avec le portail web géré par l'Andalousie qui permet l'accès aux sites de toutes les autonomies et régions.

En Italie, l'élaboration de la carte archéologique est de fait confiée principalement aux universités qui la réalisent sous contrat souvent à l'échelle de la *provincia* (le département français) pour les plans territoriaux de coordination provinciale (PTCP). Les normes minimales communes de catalogage ont été élaborées par les services du Catalogo (D'Andria 2010) ce qui devrait faciliter les échanges d'une base de données à une autre – sans que des expériences aient été conduites en ce sens à notre connaissance. Il n'existe aucun moyen d'avoir une vision nationale des bases de données. En Égypte et en Turquie des ONG ou des associations réalisent un travail de prospection et de mise en forme de l'information complémentaire de celui de l'état, comme le font en France des associations et des services de collectivités territoriales.

L'usage des SIG est aujourd'hui assez inégal. Ils sont encore à l'état de projets plus ou moins avancés au Maroc, en Algérie et en Syrie, en usage au niveau national en Albanie, Égypte, Jordanie, Tunisie et Turquie et en usage aux échelons régionaux partout ailleurs.

	Portugal	Espagne	France	Roy.-Uni	Allemagne	Pays-Bas	Italie	Slovénie	Croatie	Albanie	Grèce
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES											
FICHIERS NATIONALS											
Architecture / MH											
Objets Musées											
Inventaire général											
Carte archéologique											
Déf. des normes de la documentation											
Base de données communes ou portail web											
FICHIERS RÉGIONAUX											
Architecture / MH											
Objets Musées											
Inventaire générale											
Carte archéologique											
Déf. des normes de la documentation											
Base de données communes ou portail web											
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES											
FICHIERS NATIONALS											
Architecture / MH											
Objets Musées											
Inventaire général											
Carte archéologique											
Déf. des normes de la documentation											
Base de données communes ou portail web											
FICHIERS RÉGIONAUX											
Architecture / MH											
Objets Musées											
Inventaire générale											
Carte archéologique											
Déf. des normes de la documentation											
Base de données communes ou portail web											
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES											
FICHIERS NATIONALS											
Architecture / MH											
Objets Musées											
Inventaire générale											
Carte archéologique											
Déf. des normes de la documentation											
Base de données communes ou portail web											
FICHIERS RÉGIONAUX											
Architecture / MH											
Objets Musées											
Inventaire générale											
Carte archéologique											
Déf. des normes de la documentation											
Base de données communes ou portail web											

État région et collectivités agence d'état autres univ. assoc. ONG

Figure 4 – Tableau synthétique des institutions impliquées dans la réalisation des inventaires du patrimoine.

Pour bien comprendre le rôle central joué par les inventaires pour l'ensemble des services et institutions ayant à faire avec le patrimoine archéologique, nous reprendrons la description globale de la section inventaire du département de la Culture de la Généralité de Catalogne :

**Un exemple : la Seccio d'Inventari del Patrimoni Cultural Immoble du
Département de la Culture de la Generalitat de Catalogne**
par Pierre Chalard (2008), conservateur du Patrimoine

Parmi les différentes missions propres à cette section, on retiendra l'obligation d'informer les mairies sur leur patrimoine culturel à protéger lors de l'élaboration ou de la révision de leur plan d'urbanisme. C'est en effet une des activités majeures du point de vue du volume de dossiers à traiter. Cela implique une gestion et une actualisation rigoureuses de l'inventaire du patrimoine culturel catalan pour les sites paléontologiques, archéologiques et/ou architecturaux. La section de l'inventaire a également en charge la responsabilité de l'administration des différentes bases de données regroupant les sites ou les objets protégés à différents titres. Nous citerons :

- le registre des biens culturels d'intérêt national (BCIN). Il s'agit de la plus haute protection patrimoniale réglementaire existant dans la législation catalane et le droit espagnol. Les biens immobiliers ou mobiliers classés peuvent provenir des musées, d'institutions en charge de la conservation des archives ou de livres anciens ou encore relevés du domaine de l'archéologie (y compris subaquatique et sous-marine), de la paléontologie, de l'architecture ou de l'ethnologie. À titre d'exemple, les châteaux, les abris ou grottes contenant de l'art rupestre, les « creus des termes »⁶⁸ et les blasons nobiliers sont classés d'office en BCIN ;
- le catalogue du patrimoine culturel catalan qui regroupe :
 - 1/ les biens culturels d'intérêt local (BCIL). Cette catégorie de protection qui concerne le patrimoine immobilier, se fait à l'initiative des mairies de plus de 5000 habitants ou du conseil comarcal regroupant des municipalités de moins de 5000 habitants. Si la déclaration d'un BCIL au sein du plan d'urbanisme, s'effectue sans l'aval du Département de la Culture de la Generalitat de Catalogne, par contre, sa suppression du catalogue est conditionnée par un avis favorable de ce dernier ;
 - 2/ les biens mobiliers qui sont intégrés au catalogue sur décision du conseiller à la Culture de la Generalitat ;
- la base de données patrimoniale regroupant tous les sites architecturaux de Catalogne, appelée « GAUDI » ;
- la base de données patrimoniale regroupant tous les sites archéologiques et paléontologiques de Catalogne, appelée « ARQUEODADA ».
- la gestion et l'actualisation des bases de données patrimoniales GAUDI et ARQUEODADA.

L'ensemble des informations relatives au patrimoine archéologique, paléontologique et architectural est regroupé dans les archives du Département de la Culture. Chaque entité patrimoniale fait l'objet d'une fiche de renseignement papier qui contient des descriptifs et/ou des pièces d'ordre topographique, cartographique, chronologique, juridique, bibliographique auxquels sont associés des documents photographiques. L'intégration de toutes les fiches existantes dans deux bases de données liées à un SIG est en cours (ARQUEODADA > 11 000 fiches soit 60 % des gisements identifiés et GAUDI = 10 % des 28 000 sites connus) à l'exception notable de celles concernant les gisements paléontologiques. En effet, il est particulièrement difficile de définir exactement les limites de certains sites qui correspondent en fait à un niveau géologique fossilifère qui peut se développer sur des superficies extrêmement importantes.

Cependant, l'actualisation des données d'ARQUEODADA et de GAUDI par la section de l'inventaire, demande encore l'intervention de spécialistes (archéo-

⁶⁸ Il s'agit de l'équivalent de nos croix de limite (paroissiale?) qui intègre le vaste corpus des « croix de chemin » en France.

logues et historiens de l'art) appartenant à des entreprises privées pour vérifier et préciser certains points concernant les sites connus. Le Servei d'Arqueologia i Paleontologia, en coordination avec les archéologues et les architectes territoriaux, missionne ainsi des équipes pour effectuer ce travail sur le terrain selon une programmation raisonnée (zones d'investigations calquées sur les territoires «comarcals»). Par ailleurs, les opérations archéologiques et paléontologiques programmées ou préventives apportent aussi leur lot d'informations supplémentaires, qui sont traitées et ajoutées dans les deux bases de données. On ne peut être qu'impressionné par l'efficacité de l'outil SIG utilisé par le service de l'inventaire. Celui-ci s'appuie sur différentes sources documentaires informatisées en libre accès sur internet : couverture topographique⁶⁹ au 1/5000^e, couverture géologique⁷⁰ au 1/50 000^e, cadastre numérisé⁷¹ !!!

De toute évidence, il s'agit d'une application informatique fondamentale pour le Servei d'Arqueologia i Paleontologia de la Generalitat de Catalogne. À titre d'exemple, les résultats négatifs des opérations archéologiques sont intégrés dans le SIG tout comme pourrait l'être l'extension des fouilles programmées en cours. On imagine aisément, au-delà de la stricte utilisation dans une perspective de conservation patrimoniale, ce que peut apporter, en terme de prospective, un tel outil qui gère autant d'informations: évaluation des potentialités archéologiques et paléontologiques en fonction des caractéristiques géomorphologiques, prévention des risques de destruction patrimoniale, aide à la programmation de la recherche ou à la prise de décision de protection juridique ou d'autorisation de travaux, etc. Le service de l'inventaire du patrimoine immobilier occupe ainsi une place clé au sein de l'organisation du Servei d'Arqueologia i Paleontologia de la Generalitat de Catalogne.

On retrouve dans ce service les fonctions de production d'information cohérente et homogène, d'actualisation régulière avec des renseignements de première main, de conservation/archivage, de communication au titre de la protection, mais aussi de la connaissance dans le cadre de la recherche scientifique et dans celui de la communication au public, le tout reposant sur des bases de données et un SIG.

Les bases de données répertorient partout au minimum les monuments, sites et mobiliers classés avec un statut de bien national ou d'intérêt national ou local selon les pays. Mais bien souvent cette base est gérée par des services des monuments historiques chargés de la gestion conservation des sites et monuments; elle reste distincte des bases réalisées par les services d'inventaires à partir de compilation d'information bibliographique mises à jour et/ou augmentées par des campagnes de terrain. Les obligations de mise à jour régulière font presque toujours l'objet de négociations après avec des tutelles de l'État qui ne visent qu'à l'obtention d'inventaires fixes et « définitifs » assortis de cartes à opposer aux divers interlocuteurs et aménageurs. Chacun sait que par nature les inventaires du patrimoine et de l'archéologie ne sont jamais, et ne doivent jamais être terminés. Toutefois, quand cette notion d'inventaire permanent est acceptée par les tutelles, l'inventaire devient une entreprise de connaissance générale dépassant de loin la liste de biens classés, et gérée par un véritable service documentaire, et c'est bien évidemment là qu'il est potentiellement un outil de travail scientifique et de prévision. Souvent les fiches de ces inventaires de connaissance correspondent aux recommandations de fiches minimales préconisées entre autres par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO.

La nature de l'information contenue dans les cartes archéologiques varie assez sensiblement. L'usage du SIG national est réservé à la cartographie fine du périmètre des sites majeurs sur fond cadastral en Égypte et Grèce (financement sur projet euro-

⁶⁹ <http://www.icc.es/portal/>

⁷⁰ <http://www.igc.cat/web/gcontent/ca/index.php>

⁷¹ <https://ovc.catastro.meh.es/CYCBienInmueble/OVCConsultaBI.htm>

péen), ou fonds topographique en Tunisie. Il est prévu en Algérie, mais non réalisé. Ces sites sont en effet, par la loi, propriété de l'État et leur gestion lui incombe en premier lieu, d'où le besoin d'une définition cadastrale de ces zones. En Égypte, la grosse base de données sur ces sites organisée dans le même service n'est pas directement liée au SIG, les requêtes devant être faites en deux temps. C'est entre autres pour optimiser ce système que la conception d'un portail de données hétérogènes pour le CSA égyptien a été commandée par le CNRS au centre de ressources du CEDEJ au Caire. Ce portail est réalisé et n'attend que son ouverture au public.

Les sites peuvent n'être que de simples points sur des fonds de cartes en Israël, Jordanie, Tunisie et Turquie associés à des bases de données descriptives assez importantes informatisées ou imprimées sous forme de livrets associés aux feuilles des cartes en Israël et Tunisie.

La liaison entre les bases de données archéologiques et les bases de données sur les objets de musée qui pourraient être associés aux sites ne se fait aisément dans aucun pays. Un système permettant les saisies sur un outil commun vient d'être mis au point (réalisation société PassTech) à la direction du Patrimoine du Maroc

C'est le développement de tels services de l'inventaire qui est actuellement envisagé dans presque tous les pays méditerranéens. Ces services mobilisent nécessairement de nombreux emplois et des moyens matériels pour pouvoir couvrir le terrain de manière significative: en Égypte au niveau central du CSA, 30 personnes, en Tunisie à l'INP, 40 personnes. Le cahier des charges idéal de ces services est assez bien résumé dans les recommandations des participants, représentant 9 pays de la Méditerranée, à un séminaire réuni en novembre 2008 à Paris par l'UNESCO et le programme européen Euromed Heritage IV⁷².

Autour de ces recommandations, les propositions de partenariat institutionnel entre organismes de recherche et organismes de gestion du patrimoine doivent être articulées⁷³. C'est en effet le cadre à privilégier pour la constitution d'outils nationaux ou régionaux de compilation d'information archéologique capables de répertorier et de donner accès à cette information. De la qualité des outils documentaires mis en place et de la compétence des membres des services d'inventaire dépend une bonne part de la transmission durable de l'information scientifique: le nombre d'entreprises d'Atlas et de bases de données et de connaissances lancées par exemple dans les programmes ANR, DFG ou du DAI montre bien le besoin exprimé par la communauté scientifique. Dès lors, une politique de coopération sur le moyen à long terme devrait être au centre des relations inter organismes.

⁷² (<http://www.euromed-heritage.net/euroshared/doc/recommendations.pdf>).

⁷³ On ne dira jamais assez que ces partenariats doivent être envisagés sur la longue durée, et surtout que les engagements contractés avec nos partenaires ne doivent pas être remis en cause avant le terme du contrat: j'ai pu voir en Égypte le malaise provoqué à la direction du CSA et dans l'équipe française chargée de projet par le non respect d'un contrat engagé par une précédente direction SHS du CNRS, et rediscuté par la suivante.

**Séminaire réuni en novembre 2008 à Paris par l'UNESCO
et le programme européen Euromed Heritage IV :**

Recommandations

- 1. Ouvrir de nouveaux champs spécifiques pour tenir compte de l'élargissement du concept de Patrimoine et de son rôle dans la société contemporaine**
 - a. Meilleure prise en compte des patrimoines des XIX^e et XX^e siècles
 - b. Travail spécifique sur les paysages culturels et le patrimoine rural
 - i. Déterminer les priorités
 - ii. Déterminer l'échelle retenue (1^o signalement; 2^o description; 3^o étude après enquête)
 - c. Travail spécifique sur le patrimoine oral et immatériel
 - i. Liste indicative des champs et domaines à aborder
 - ii. Action particulière sur les savoir-faire et les métiers
 - d. Identification de domaines « charnière », par exemple l'architecture traditionnelle ou la poterie, qui associent inventaire immobilier ou mobilier et inventaire des savoir-faire et des techniques
 - e. Favoriser une attention particulière pour les « patrimoines mobiliers déplacés » suite à une guerre ou une occupation (cf. Palestine)
 - f. Réaliser par pays un « inventaire des inventaires »
- 2. Promouvoir les législations, améliorer les réglementations**
 - a. Réaffirmer le rôle des inventaires comme point de départ d'une politique du patrimoine et leur donner une force juridique de protection
 - b. Améliorer les législations sur les biens du patrimoine des XIX^e et XX^e siècles, sur les paysages culturels et sur le patrimoine oral et immatériel
 - c. Généraliser des atlas du patrimoine avec cahiers des charges communs
 - d. Promouvoir les études d'incidence préalables à des travaux
 - e. Communiquer aux propriétaires copie de l'inventaire des biens les concernant
 - f. Fixer une limite de temps à la détention de la documentation des missions et chercheurs sur le terrain (5 ans?), et exiger une restitution obligatoire aux services du patrimoine sous des fiches et formes standardisées
 - g. Rassembler les réglementations dans des codes nationaux du patrimoine
 - h. Communiquer à l'UNESCO les législations nationales et les réglementations locales
- 3. Élargir le champ des acteurs institutionnels et publics**
 - a. Opter pour des priorités nationales sur base de travaux scientifiques
 - b. Favoriser l'implication des populations et des communautés
 - i. Action particulière sur les centres historiques et sur des territoires spécifiques
 - ii. Action particulière d'étude du patrimoine oral et immatériel
 - c. Favoriser les opérations pluridisciplinaires
 - i. Développer la constitution d'équipes opérationnelles de terrain multidisciplinaires capables d'aborder plusieurs types de patrimoine dans des campagnes communes
 - ii. Commencer avec des projets pilotes
 - d. Rendre obligatoires les inventaires des antiquaires
 - e. Développer des politiques de soutien aux propriétaires privés pour favoriser leur ouverture à l'inventaire
- 4. Développer les outils informatiques**
 - a. Analyser les logiciels pour en identifier les composantes et les qualités/défauts
 - b. Favoriser systématiquement l'usage des logiciels libres
 - c. Assurer, au plan national, la compatibilité des bases de données des divers ministères, sur des plates-formes communes
 - i. Fixer rubriques documentaires et vocabulaire communs pour favoriser l'échange des données
 - ii. Développer l'usage de supports sécurisés et partagés

- d. Promouvoir une compatibilité internationale entre bases de données nationales
 - e. Favoriser l'usage des systèmes type WIKI, validés par une autorité scientifique, pour la communication au public
 - i. en élaborant un code déontologique pour ces validations
 - ii. en instituant des protections juridiques
- 5. Former les acteurs de l'inventaire**
- a. Soutenir les activités de suivi de l'atelier de Paris au plan national par des relais professionnels et une dissémination de l'information
 - b. Former aux nouvelles compétences
 - c. Créer une référence de niveaux de compétence requis pour participer à des opérations d'inventaire ou les diriger
 - d. Favoriser les formations à l'échelle régionale internationale sur outils informatiques nouveaux
- 6. Organiser des ateliers méthodologiques**
- a. Insister sur les valeurs des éléments de l'inventaire, leur « cultural significance », leur usage, l'urgence d'une intervention de conservation
 - i. Définir des critères pour l'établissement de priorités
 - ii. Élaborer les méthodes pour documenter l'état de conservation des éléments inventoriés en vue de la gestion prévisionnelle de ces éléments (plans de restauration, conservation préventive, etc.)
 - b. Définir méthode et procédure d'évaluation des pré-inventaires sur Google:
 - i. Bons usages des données spatialisées sur Google
 - ii. De Google à un SIG : méthodologie
 - iii. Méthodologie des SIG et des Atlas électroniques
 - c. Élaborer des indicateurs de performance et des mesures de réalisation
 - i. Élaboration d'un système d'évaluation de l'impact des inventaires du patrimoine immobilier sur l'amélioration de la conservation du patrimoine bâti non protégé
 - ii. Évaluation semblable pour les biens meubles et le patrimoine oral et immatériel
 - d. Gestion des réserves d'objets non encore entrés dans des collections
 - e. Inventaires de catastrophe et de guerre : démarches type Bouclier Bleu
 - f. Plans de communication au public
- 7. Développer les coopérations internationales**
- a. Soutien aux activités de suivi de l'atelier de Paris au plan régional (cf projets prévus au Maghreb; initiatives possibles au Mashreq)
 - b. Travail sur les dimensions régionales des paysages culturels, du patrimoine oral et immatériel, du patrimoine des XIX^e et XX^e siècles
 - c. Chantiers pilotes régionaux
 - d. Management de l'information
 - i. Créer une base de données internationale sur les opérations menées dans les différents pays, avec indication des organisations et des responsables de projets
 - ii. Numériser de manière harmonisée le patrimoine ethnographique
 - e. Soutien de l'ALECSO pour les actions dans le monde arabe
- 8. Créer et entretenir des outils communs**
- a. Réaliser un Thesaurus multilingue (dont l'arabe) à partir du bilan des opérations existantes (ICCROM, HEREIN, autres)
 - b. Assurer l'accès à des bibliographies et à des documentations en ligne,
 - c. Prévoir un Thesaurus des noms de lieux et de localités
 - d. Prévoir des Thesaurus régionaux particuliers
 - e. Définir des typologies architecturales, d'objets, etc...
 - f. Favoriser des bases de données scientifiques de type « archives ouvertes »
 - g. Réaliser un répertoire de cartographies libres de droits

L'Europe

R. Angevin, F. Braemer

Les partenariats qui régissent les opérations archéologiques à l'étranger sont encore très majoritairement bilatéraux, mais l'Europe, ses moyens de financement sur fonds européens ou bien sur fonds nationaux associés (par exemple selon l'accord ANR française, DFG allemande), ses réseaux de recherche (projets ERC, et Fondation européenne de la science), et ses initiatives politiques (Processus de Barcelone, Union pour la Méditerranée), changent la donne et devraient permettre enfin de concevoir un fonctionnement européen pour la plupart de nos projets de recherche. En conséquence, il faut s'attendre au développement accru du nombre de projets multilatéraux qui demandent des autorisations de travail communes dans les pays d'accueil⁷⁴.

Il importe donc de comprendre comment l'Europe institutionnelle « voit » l'archéologie et peut participer à l'essor de la recherche en analysant les actions des dix dernières années. L'appréhende-t-elle dans sa dimension fondamentale, c'est-à-dire avant tout comme un élément d'élaboration et de diffusion des connaissances, ou plus strictement patrimoniale ?

Par ailleurs, les projets conjoints ont besoin de la reconnaissance par les pays d'accueil de chaque participant qui doit pouvoir justifier de son activité scientifique sur le terrain et en rendre compte. Or à l'heure actuelle, à notre connaissance, seul un projet de terrain est reconnu comme européen par une direction des antiquités méditerranéenne : il s'agit du projet de Tell Beydar en Syrie. Dans tous les autres cas de coopération de pays européens sur le terrain, il est nécessaire de présenter les demandes d'autorisation sous le couvert d'un seul d'entre eux.

C'est évidemment l'aspect patrimonial qui a, de manière constante, été le point de vue dominant de l'Europe institutionnelle sur l'archéologie, en premier lieu dans le cadre du Conseil de l'Europe. L'action du Conseil a en effet visé la concertation en vue de la protection des patrimoines aboutissant à l'élaboration de conventions (Malte 1992, Florence 2000) dont l'esprit s'impose peu à peu dans les législations nationales. Parallèlement, le Conseil a mis en place des outils concrets de travail et d'information collectifs avec la plate-forme de coopération entre les États membres (*HEREIN*). Par sa médiation, il a contribué à la réalisation d'études de droit comparé telles que les *Lignes directrices pour la protection du patrimoine archéologique, les Orientations pour le développement de législations et de systèmes de gestion du patrimoine culturel*, et, à la suite de la signature de la Convention de Malte à l'organisation d'une première rencontre européenne autour de l'archéologie préventive⁷⁵ qui donne une image globale saisissante des diverses formes de cette archéologie en Europe, à partir de laquelle on peut

⁷⁴ Voir cependant les limitations de fond qui encadrent la politique de la commission européenne en Méditerranée avec l'analyse de la naissance du réseau RAMSES par F. Siino (2009) et la divergence entre politique de partenariat et politique de la recherche.

⁷⁵ Bozoky-Ernyey, 2007.

mesurer les évolutions des cinq dernières années. Enfin, lancé à la suite de la signature de la Convention de Malte, le Plan européen de l'archéologie s'est traduit par une multitude de projets destinés à promouvoir l'archéologie comme vecteur de l'identification d'une culture commune de l'Europe.

Soutenu par l'Union européenne, le projet « Planarch », *Planification et Archéologie*, s'inscrit dans une logique de coopération transfrontalière entre scientifiques et administrations avec notamment pour objectif d'identifier le potentiel archéologique en développant des normes et des méthodologies communes dans l'objectif de réaliser un inventaire du patrimoine archéologique. Un autre programme européen, le Projet APPEAR, a rédigé un guide de bonnes pratiques dans le domaine de l'accessibilité des sites archéologiques situés en milieu urbain. Enfin, le projet AREA, *Archives of European Archaeology*, s'interroge sur l'histoire de l'archéologie dans une approche pan-européenne : de l'émergence de l'État-Nation à la Seconde Guerre Mondiale, les vestiges archéologiques ont fait l'objet de lectures identitaires différentes qu'il importe de comprendre au regard d'un contexte politique et d'une époque donnés.

Du côté de la Commission européenne, on sait que l'adoption du Traité de Maastricht (1992) a reconnu à l'Union européenne compétences spécifiques dans les matières culturelles. Conformément à l'article 151.2 du Traité, l'Union doit *appuyer et compléter l'action des États membres afin de conserver et sauvegarder le patrimoine culturel d'importance européenne*. Certaines de ses actions et recommandations exercent une influence indirecte sur les politiques nationales. Par le biais de politiques environnementales (études d'impact), l'Union européenne impose ainsi de mesurer les conséquences et les effets, directs ou indirects, susceptibles d'être provoqués sur le long terme par la réalisation d'un projet, y compris sur le patrimoine culturel. Certains projets ont pu et peuvent ainsi bénéficier de Fonds structurels (*Interreg, Urban*) dans la mesure où ils contribuent au développement régional. D'autres programmes tels que *Culture 2000*, ont aussi consacré une partie de leurs moyens à la préservation et la valorisation du patrimoine culturel.

Dans le 7^e programme cadre de la DG12⁷⁶, les projets relatifs à la recherche autour du patrimoine – et par extension, du patrimoine archéologique – s'inscrivent dans le cadre du Programme spécifique 1 « Coopération » ; Thème prioritaire 6 « Environnement et changement climatique » ; Activité 3 « Technologies environnementales » ; Sous-Activité 2 « Protection, conservation et valorisation du patrimoine (incluant l'habitat) ». Ce dernier regroupe différents axes de recherches pour 2009-2010 faisant une place explicite à l'archéologie au moins appliquée :

- Inventaire et conservation du patrimoine culturel.
- Mise en réseau, transfert de connaissance et valorisation des résultats dans le domaine patrimonial.
- Technologies environnementales au service de l'archéologie et des paysages.
- Intégration du patrimoine culturel dans les milieux rural et urbain.

On trouve un projet ERA Net - Heritage European network on research programme applied to the Protection of Tangible cultural Heritage coordonné par le ministère italien de la Culture, et réunissant les ministères de la Culture, et le ministère de la recherche en Espagne et en Italie, l'AHRC au Royaume-Uni. Trois projets 2009 portent sur la protection des biens culturels contre les risques naturels⁷⁷. Aucun projet n'a été retenu dans l'objectif Sciences Humaines et sociales.

⁷⁶ Voir le rapport European Commission Community Research ECC 2007 sur le positionnement des humanités dans le 7^e PCRD.

⁷⁷ Projets NIKER, PERPETUATE et FIRESENSE.

Il apparaît clairement que la recherche archéologique s'inscrit, aux yeux de l'Union européenne, dans le cadre de l'objectif prioritaire « Environnement » du programme spécifique « Coopération », ce qui traduit assez nettement la perception très « pragmatique » qu'ont les institutions européennes du patrimoine, de sa dimension sociale et économique (entendue ici au sens de vecteur de développement) et de son insertion dans les problématiques plus générales – et très actuelles – de l'aménagement des territoires, du développement durable, de la protection de l'environnement et du cadre de vie. L'analyse des projets soutenus depuis 1986 dans le cadre du FP « Recherche et développement » montre une difficulté récurrente pour les structures de recherche européennes – et *a fortiori* françaises – à proposer et faire accepter des travaux de recherche fondamentale en archéologie et dépasser le domaine de la recherche appliquée sur le patrimoine : ainsi, sur les 119 projets soutenus par ce programme-cadre – dans ses différentes versions (FP1 à 6) – depuis une vingtaine d'années (voir la liste en annexe), seuls sept trouvent un champ d'application dans le cadre de l'archéologie, entendue le plus souvent dans sa stricte acception patrimoniale ou, plus récemment, environnementale⁷⁸. Tous les autres sont des projets tournant autour de la conservation/restauration des vestiges monumentaux et des objets.

Cela signifie que la recherche archéologique en tant que telle n'est pas considérée comme une thématique justifiant la prise en charge par un programme-cadre « dans des cas où l'action présente des avantages [...] par rapport aux activités nationales (publiques ou privées). », c'est-à-dire

- de « recherches de [trop] grande envergure [pour les] États membres [...] » ;
- de « recherches dont la réalisation en commun présente des avantages financiers évidents » ;
- de « recherches qui, en raison de la complémentarité des activités partielles nationales peuvent permettre d'obtenir des résultats significatifs pour la communauté dans son ensemble [...] » ;
- de « recherches qui contribuent à renforcer la cohésion du marché commun et à unifier l'espace scientifique et technique européen et les recherches, là où le besoin se fait sentir, aboutissant à l'établissement de normes et standards uniformes ».

Les deux dernières rubriques pourraient cependant fort bien concerner l'archéologie et les cultures européennes. Mais sans doute n'y a-t-il pas eu de proposition en ce sens portée par un groupe significatif d'organismes de recherche et de ministères.

Le programme *Euromed Heritage* fait référence à quatre appels à projets de coopération patrimoniale initiés au lendemain de la réunion de Barcelone (1995) entre les États membres de l'Union européenne et les autres pays du bassin méditerranéen. Cette réunion s'est notamment conclue par la mise en place d'un partenariat privilégié dans le domaine culturel, concrétisé par le premier projet *Euromed Heritage I* (1998-2004). Ce partenariat fut fondé à l'origine par quinze pays membres de l'Union Européenne et par douze pays partenaires du bassin méditerranéen (Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie). Par le biais du MEDA, mécanisme financier géré par l'Office de coopération EuropAid de la Commission européenne, le programme régional *Euromed Heritage* a alloué un total de 57 millions d'euros au financement de partenariats entre des institutions patrimoniales de la région méditerranéenne et des experts scientifiques

⁷⁸ *Criteria for the stability of archaeological and historical artefacts and standards for the assessment of conservation procedures* (FP2), *Development of improved conservation procedures for archaeological iron* (FP3), *Archaeometric study to reconstruct the pollution and the climate of the past and their effects on cultural heritage* – ARCHEO, *The microbial and physico-chemical degradation of bone as an indicator in the deterioration of the European archaeological property* – DETERIORATION (FP4), *Accessibility projects sustainable preservation and enhancement of urban sub-soil archaeological remains* – APPEAR (FP5), *Training seminars on research planning, conservation, characterisation and management in archaeological sites* – ARCHAIA et *Archaeological management policies* – ARCHEOMAP (FP6).

internationaux. Près de 400 organismes des États membres de l'UE et des pays partenaires de la Méditerranée ont donc bénéficié de ce programme au cours des trois phases: *Euromed Heritage I* (1998-2004) a pour objectif de dresser un inventaire du patrimoine et de faciliter la mise en réseau de musées avec d'autres institutions culturelles; *Euromed Heritage II* (2002-2007) celui de renforcer les capacités des pays de la Méditerranée en termes de gestion et de développement de leur patrimoine culturel; *Euromed Heritage III* (2004-2008) celui de dresser un inventaire du patrimoine et de faciliter la mise en réseau de musées avec d'autres institutions culturelles. *Euromed Héritage IV* souhaite constituer une nouvelle étape dans le processus menant à *la reconnaissance de la culture comme vecteur de compréhension mutuelle entre les peuples de la région méditerranéenne*. S'inscrivant désormais dans le cadre d'une Politique européenne de voisinage (PEV) et doté d'un budget propre de 17 millions d'euros, *Euromed Héritage IV* (2008-2012) a pour objectif d'aider les populations à *s'approprier leur propre héritage culturel, national et régional, en facilitant l'accès à l'éducation et à la connaissance de leur patrimoine culturel*. Cette approche mettant l'éducation au premier plan est évidemment importante, mais laisse insatisfaits nombre de responsables de services archéologiques des pays concernés pour qui le développement des infrastructures de recherche et des projets scientifiques reste prioritaire.

C'est dans cette perspective que douze projets sont actuellement financés sur une période de trois ans. Chacun de ces projets associe une organisation majeure avec différents partenaires de l'Union européenne et des Pays partenaires de la Méditerranée: l'Algérie, l'Autorité palestinienne, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie.

Aux projets sélectionnés, *Euromed Heritage IV* souhaite offrir un cadre pour le partage d'expériences, un réseau pour la diffusion des meilleures pratiques, ainsi que de nouvelles perspectives pour le développement du cadre institutionnel de la culture aux niveaux national et régional.

Sur les quelques 45 projets soutenus depuis 1998 dans le cadre du programme *Euromed Heritage*, 13 seulement intéressent, de près ou de loin, la problématique archéologique dans sa dimension scientifique⁷⁹ (recherche appliquée dans la très grande majorité des cas) ou plus strictement patrimoniale. Au sein de ce dernier ensemble, il est intéressant de noter que seuls quatre projets intègrent dans leur démarche un ou plusieurs partenaires français, ce qui traduit une nouvelle fois la difficile adaptation des structures de recherche nationales aux dispositifs euro-méditerranéens existants. Il faut signaler que la règle très restrictive imposée par la commission exigeant qu'un organisme quel qu'il soit ne puisse être partenaire que d'un seul projet, a interdit la prise en considération de plusieurs propositions émanant de grands organismes tels que le CNRS ou des pôles de recherche universitaire, et a obligé les autorités des directions du patrimoine des pays méditerranéens à choisir également un seul partenariat. Cette règle a de fait éliminé plusieurs propositions associant recherche archéologique fondamentale et projet éducatif.

L'analyse des différents plans de financement et de soutien mis en place par l'Union européenne depuis la création successive du programme-cadre pour la recherche et le développement économique (1986)⁸⁰, du fonds spécial pour la culture et du projet *Euromed Heritage* (1995), révèle un certain nombre de particularismes – voire de contradictions – qui limitent *in fine* la portée de ces dispositifs à l'échelle nationale et expliquent, pour partie du moins, le faible écho rencontré par ces derniers auprès des

⁷⁹ Signalons à cet égard que trois programmes seulement voient leur champ d'application limité au seul patrimoine archéologique: Pisa, *nouvelles approches pour la conservation et la gestion du patrimoine archéologique*, IPAMED *inventaires du patrimoine archéologique méditerranéen* (*Euromed Heritage I*) et Temper, *recherche, conservation et valorisation du patrimoine préhistorique méditerranéen* (*Euromed Heritage II*). En outre, il apparaît que l'un comme l'autre insèrent leur approche dans une démarche intégrée s'inscrivant dans une chaîne patrimoniale « recherche-conservation-valorisation » sans réelle discontinuité, se démarquant ainsi nettement du modèle français.

⁸⁰ Chapuis 2008, Chapuis Lydon Brandt-Grau 2009.

institutions françaises en charge de la recherche archéologique (CNRS, universités, MCC, etc.) :

- la forte segmentation de la chaîne d'étude et de conservation des vestiges archéologiques, qui se traduit notamment par une fracture assez nette entre sphère scientifique (amont) et sphère patrimoniale (aval) ; fracture dont l'origine est probablement à rechercher par ailleurs dans une dichotomie assez ancienne (archéologie préventive/programmée, recherche/culture, etc.) ;
- la difficulté à faire de l'archéologie – et *a fortiori* de l'archéologie française à l'étranger – un outil de coopération internationale efficace, alors que la pratique a peu évolué depuis une trentaine d'années, notamment autour de la Méditerranée, et reste essentiellement une entreprise très liée à des approches nationales, scientifiques et diplomatiques ;
- la surprenante et délicate intégration de ce qui a été considéré jusque-là comme une recherche fondamentale de sciences sociales à des projets de recherche appliquée dans le domaine de l'environnement et du développement durable notamment (thématiques émergentes).

Il apparaît donc que l'insertion des programmes de recherche appartenant à ce vaste champ disciplinaire dans les programmes cadres de financement de l'Union Européenne (au fonctionnement par ailleurs assez rigide) devra passer par une meilleure prise en compte par les postulants des problématiques liées à la conservation des vestiges, à la valorisation des résultats et à la diffusion des connaissances, notamment auprès du public local. De plus, une appréhension globale des problèmes posés tout au long de la chaîne opératoire se révèle nécessaire pour inscrire les pratiques archéologiques dans une perspective de pleine coopération et de développement durable.

Plus récemment, la commission a ouvert un nouvel outil de financement avec le programme Idées qui confie à l'ERC un appel d'offres ouvert à projets de recherche parmi lesquels une bonne dizaine concernent l'archéologie. C'est évidemment là que sont et seront financés les projets de recherche fondamentale.

Par ailleurs, des projets intégrant l'archéologie sont souvent financés par les fonds affectés aux politiques de voisinage et aux politiques de partenariats transfrontaliers. Le programme récemment mis en place ENPI CBCMED ouvert à l'ensemble des régions littorales de la Méditerranée pourrait être une opportunité à étudier pour des projets intégrateurs dans lesquels l'archéologie peut trouver sa place. Il est impossible d'en établir une liste qui permettrait d'analyser l'impact de ces financements sur la recherche.

L'Archéologie à l'étranger

L'investissement des pays européens en Méditerranée

Pour les chercheurs de pays, le plus souvent européens et du « monde occidental », qui choisissent un terrain d'étude dans un pays de la Méditerranée, l'objectif central est bien évidemment la quête et le recueil de données scientifiques pour alimenter leur recherche individuelle ou collective. Le chercheur doit donc formuler un projet de recherche dans son pays d'origine pour obtenir financement puis le reformuler, généralement en opérations de terrain dans le pays où il souhaite travailler pour avoir accès aux données qui alimenteront son projet. Les pays qui soutiennent régulièrement des missions à l'étranger dans le bassin méditerranéen sont les suivants par ordre de nombre d'opérations : Allemagne, France, Royaume-Uni, USA, Italie, Australie, Japon, Espagne, Pays-Bas, Suède, Danemark, Finlande, Pologne, Belgique, Suisse, Grèce, Hongrie, Liban.

On décrira ci-dessous pour comparaison les dispositifs existants en France, Italie, Espagne, Allemagne et Royaume-Uni.

La mission

La plupart de ces missions sont lancées à l'initiative des équipes de recherche qui négocient avec le pays hôte une « concession » ou un accord de travail conjoint, généralement sur un site ou une micro région. Organiser un terrain de recherche est toujours une entreprise de longue à très longue durée : il faut mettre en place des infrastructures physiques de travail sur place et au laboratoire, organiser un ensemble documentaire, monter des équipes. Le terrain devient ainsi une véritable plate-forme de recherche sur laquelle des projets scientifiques peuvent venir travailler sur des thématiques variées. L'investissement nécessaire est rarement accordé au début d'un projet : des financements de démarrage pour 3 à 5 campagnes initiales permettent à l'équipe de montrer l'intérêt et le potentiel du terrain choisi, avant les décisions sur le moyen terme. Lorsque ce choix est fait, cela explique la longue durée de vie de ces plates-formes de recherche (couramment la trentaine d'années), et en conséquence le faible taux de leur renouvellement⁸¹. Ces opérations ne peuvent se concevoir sans la continuité d'une sorte de financement de base permettant la maintenance de l'infrastructure, le financement des opérations de recherche pouvant éventuellement être plus modulable selon les programmes. Des campagnes annuelles d'une durée de quelques mois conduites par des équipes réunissant chercheurs et professeurs, une équipe technique souvent réduite (topographe, architecte, dessinateur) et des étudiants confirmés permettent l'acquisition de données, qui sont entièrement mises en forme, traitées et publiées dans les pays des demandeurs au sein de la même équipe. Ces

⁸¹ Sur la centaine de projets en cours conduits par des pays étrangers en Syrie par exemple, près de la moitié ont plus de 20 ans, c'est également le cas de la moitié des projets méditerranéens examinés par la commission des fouilles du MAE français.

données primaires reviennent dans les pays hôtes sous la forme de rapports plus ou moins détaillés, accompagnés d'une documentation graphique et photographique, de listings d'objets, et de publications diverses.

Ce modèle de base a un peu évolué au cours des 15 dernières années avec le développement de « missions conjointes » associant une équipe du pays hôte à l'équipe étrangère. C'est le mode désormais exclusif imposé en Algérie, Maroc, Palestine, Tunisie, Turquie, et fortement préconisé en Syrie. Cela correspond dans la réalité à des niveaux de collaboration aux équilibres fort divers en matière de choix scientifiques et de conservation/traitement des données, et, encore plus, en matière de publications. Le nombre de chercheurs disponibles en mesure de parler d'égal à égal scientifique avec les équipes étrangères dans leur diversité est en effet trop souvent réduit dans plusieurs de ces pays. Ils sont donc submergés par la demande, avec pour conséquence soit une limitation du nombre de projets conjoints, soit la désignation en leur place de codirecteurs généralement gestionnaires locaux du patrimoine, mais n'ayant pas les compétences scientifiques sur l'ensemble des sujets abordés par les projets étrangers. Dans ce dernier cas, la collaboration se réduit trop souvent de fait à la logistique, au chantier et aux autorisations. Mais elle est aussi une occasion très importante de formation des collègues et des étudiants associés à des pratiques de terrain, des instrumentations nouvelles.

L'estimation du nombre de missions « à l'étranger » peut être faite d'un côté par la consultation des tableaux annuels de financements de projets dans les pays d'origine qui donnent une idée du nombre d'opérations réalisées chaque année, et d'un autre côté par la consultation des listes de projets scientifiques répertoriés sur les revues et sites web des ministères de la Culture, et des écoles et instituts étrangers, liste plus large qui donne une idée du nombre de projets en cours de réalisation, sans qu'il y ait toujours une opération de terrain sur l'année en cours. En effet l'activité des projets peut varier selon leurs financements, mais aussi selon les phases de travail ne nécessitant pas toujours les mêmes formes de financements et d'autorisation : fouille et terrain étude de matériel, préparation de publications. Par exemple, le site web du Conseil suprême des antiquités de l'Égypte donne une liste de 250 missions étrangères autorisées dans le pays, mais chaque année il n'y a pas plus de 190 à 200 opérations de terrain réalisées ; en Grèce le nombre total de sites concédés aux écoles et instituts étrangers est de 121 correspondant à autant de programmes scientifiques, mais le nombre de permis de fouille et travaux délivrés chaque année est de 55 à 60. Dans le tableau récapitulatif ci-dessous, les deux estimations nombre d'opérations annuelles/ nombre de projets en cours sont données lorsqu'elles sont connues.

	PAYS HÔTES																		
	Espagne	France	Italie	Croatie	Albanie	Grèce	Turquie	Chypre	Syrie	Liban	Israël	A. P.	Jordanie	Égypte	Libye	Tunisie	Algérie	Maroc	
Allemagne	9	1	10		1	6/11	30		17					23		2		2	105
Danemark			1			3/6			1										8
Espagne			11				1		4	1			2	5		1	1	2	28
France	4		7	2	5	6/10	5/9	5	14/34	3	3	1	3	32/50	2	3/6	1	5	101
Grande-Bretagne		3	9			6/14	12	5	6	3		4	14	30	5				94
Italie		1		2	5	6/7	12	4	5/11	1	1	1	8	9/20	12	3	2	2	73
Pays-Bas		1	3			6/7	2		3										14
Pologne								2	3					12					17
Suède			1			6	1												8
USA		2	?		1	6/24	9	11	7		9		20	39				1	103
Nb total estimé de projets étrangers (2009)	?	17	43/60	4	13	121	70	33	100	10 (?)	15 (?)	6	50	250	22	15	2	12	762 (?)

Figure 5 – Nombre de projets « d'archéologie à l'étranger » dans les pays bordant la Méditerranée : estimation 2009.

Pour un nombre global minimum de 745 projets en cours autour de la Méditerranée, au moins 400 opérations de terrain sont conduites annuellement par cinq pays européens (Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie) auxquelles s'ajoutent de nombreuses missions d'études, un peu plus d'une centaine par les USA.

La mesure de l'investissement

Il n'est pas simple de faire une estimation de l'investissement réalisé par les pays qui envoient leurs chercheurs à l'étranger. L'origine des ressources est multiple, et le budget global d'une mission est bien souvent un montage complexe agglomérant des crédits obtenus dans des cadres et pour des objectifs différents.

En effet dans la plupart des pays européens, il existe des systèmes de financement spécifiques gérés par les ministères des Affaires étrangères (Italie, France) ou de la Culture (Espagne), ou des institutions spécifiques (Écoles françaises à l'étranger, DAI en Allemagne, British Academy au Royaume-Uni), qui réservent des fonds de recherche à l'archéologie à l'étranger. En Espagne certaines autonomes (par exemple la Catalogne) ont également créé des fonds de recherche importants. Les agences de recherche (ANR, DFG, British Academy, TUBITAK) ou programmes nationaux (PRIN italien, Plan national I+D espagnol, PNR algérien) acceptent depuis quelques années de financer des opérations de terrain sur projet spécifique. Les organismes de recherche, sur les crédits de mission des laboratoires ou sur appels d'offres spécifiques (CSIC, CNRS appel d'offres Syrie Jordanie), et les universités, en particulier en Italie, en Allemagne, en Grèce et en Turquie participent sur des modes divers à ces financements. Enfin les pays hôtes financent souvent, au moins en nature, les opérations conjointes. Ces ressources peuvent être complétées par des programmes d'aide au développement destinés à la mise en valeur et la conservation des sites et la formation des personnes, principalement en Italie, Espagne et Allemagne, et dans une moindre mesure en France. Ces programmes sont généralement gérés par les ministères des Affaires étrangères.

Les opérations de recherche qui ne font pas appel à ces fonds de financement ne sont pas aisées à repérer : des fonds régionaux ou européens sur des programmes particuliers ou des fonds de mécénat permettent un nombre non négligeable de réalisations, souvent plus ponctuelles.

Une enquête lancée auprès d'une cinquantaine de collègues n'a reçu qu'une quinzaine de réponses : elle donne une première idée, très insuffisante, des principales ressources et dépenses de missions française, italienne et espagnole en vue de la réalisation d'une opération de terrain ou de préparation de publication à l'étranger.

Le **dispositif français**⁸² autour de la Méditerranée repose essentiellement sur le financement du ministère des Affaires étrangères, largement augmenté par celui injecté par les quatre Écoles françaises à l'étranger (Athènes, Le Caire, Madrid et Rome, dépendant du ministère de l'Enseignement supérieur) sur leurs chantiers. Bien que le financement du ministère soit annuel, une programmation des projets sur 4 ans est exigée depuis 2005. Le Musée du Louvre a de son côté une politique et des financements propres pour ses missions.

Il a permis dans les 5 dernières années de conduire environ 80 à 115 opérations annuelles dans tous les pays autour de la Méditerranée :

- 55 à 65 missions financées régulièrement (56 en 2010) par le ministère des Affaires étrangères (sur 160 pour l'ensemble du monde), $\frac{3}{4}$ sont conjointes avec équipes des pays d'accueil, 3 seulement associent formellement 2 pays d'Europe pour un travail conjoint dans un pays tiers.

⁸² Source : site web du ministère et rapports des écoles à l'étranger.

- 33 à 35 missions financées par les Écoles. Le réseau des instituts du ministère des Affaires étrangères/CNRS (Damas-Beyrouth-Amman, Istanbul, Jérusalem) est un appui très important même s'il n'est généralement pas impliqué directement dans des opérations de terrain.
- C'est principalement en Égypte et en moindre mesure en Syrie que le mécénat, directement ou par l'intermédiaire d'associations, participe de manière significative sur le long terme aux travaux de recherche et de mise en valeur. Le prix de la fondation Cino del Duca géré par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres est par exemple un apport ponctuel important.
- 12 à 15 opérations étant financées à la fois par le ministère et les Écoles, c'est un total de 80 à 90 opérations de recherche (80 en 2010) impliquant au minimum 450 à 500 chercheurs et étudiants.
- Pour un budget de fonctionnement total 2010 des missions (hors salaires) de l'ordre de 2,6 M€ provenant du ministère (891 k€ en 2007, 971 k€ en 2010), des Écoles de l'ordre de 1,2 M€ (400 k€ Athènes, 255 k€ Rome, 550 k€ IFAO), et de fonds autres (crédits CNRS – laboratoires, mécénat, universités, pays hôtes : 610 k€ prévus par les missions en 2011).
- Il faut y ajouter évidemment les financements plus spécifiques (évaluation qui reste à faire de manière plus précise) du ministère (fonds spéciaux dans le cadre de programmes des ZSP, fonds de financement des publications – qui est supprimé en 2011), du CNRS (appel d'offres Syrie Jordanie, financement d'équipement lourd sur équipes à l'étranger) et de l'ANR sur projets de recherche.

Le système repose principalement sur l'activité des Écoles à l'étranger et de deux gros centres (Nanterre et Lyon) mettant en commun CNRS et universités.

- IFAO (Égypte) : 19 opérations ;
- Maison Orient et Méditerranée Univ. Lyon (Proche-Orient) : 16 opérations ;
- Éc. Fr. Athènes (Grèce, Albanie, Chypre) : 14 opérations ;
- MAE CNRS Univ. Paris I Paris X Nanterre (Proche-Orient, Méditerranée occidentale) : 13 opérations ;
- Éc. Fr. Rome (Italie, Albanie, Croatie, Maroc, Tunisie) : 12 opérations ;
- Univ. Paris IV : 5 opérations ;
- Univ. Bordeaux : 4 opérations ;
- Casa de Velasquez, Collège de France, Univ. Montpellier, laboratoires propres du CNRS : 3 opérations ;
- Univ. Nice, univ. Strasbourg, Univ. St Quentin, École normale supérieure Paris, EHESS, EPHE, École Biblique : 2 opérations ;
- IFEA, IFPO, MNHN, Univ. Nancy, Univ. Paris 8, Univ. Pau, Univ. Poitiers, Univ. Tours : 1 opération.

En Italie, le ministère des Affaires étrangères⁸³ finance les missions d'études archéologique et anthropologique à l'étranger : en 2009 sur 230 demandes déposées, 146 ont été retenues pour un budget total de 1 M€. Il a financé en 2008 73 missions autour de la Méditerranée (sur 137 missions au total) pour un crédit de 595 K€ (sur 972 k€ au total). Cela doit concerner approximativement 250 à 300 chercheurs et étudiants. Les fonds du MAE sont gérés par les universités, et ne sont versés que sur justificatifs, donc après les opérations de terrain. L'avance de trésorerie est faite par les universités ou par des associations.

⁸³ Source: site web du ministère, et informations données par P. Cordone et E. Janulardo, ministère des Affaires étrangères, Bureau 5 Direzione generale per la promozione e la cooperazione culturale, Ufficio V (Collaborazione culturale e scientifica bilaterale). Voir aussi Scuola archeologica italiana di Atene 2009.

Les montants des crédits accordés sont assez modestes et ne dépassent que rarement 10 K€ : cela signifie que le ministère se considère comme un co-financier et que le financement complémentaire extérieur est la règle. Le système fonctionne sur la base d'équipes universitaires avec une prééminence nette, par le nombre de projets, de Roma 1 La Sapienza.

Le rôle du CNR est relativement réduit.

Les autres sources de financement des fouilles à l'étranger, outre le mécénat très présent, souvent ponctuel mais pas seulement (Fondation Fiat et fondation Koç à Hierapolis de Turquie par exemple), sont les universités elles-mêmes sur les enveloppes budgétaires des « atenei », et les PRIN (projets d'intérêt national du ministère des universités et de la recherche).

L'université Roma 1 La Sapienza affecte un budget annuel de 500 K€ (sur un budget recherche total de 11 M€ pour l'université) pour dix projets de ses équipes qui fouillent à l'étranger, budget réparti entre 5 missions à 30 000 €, 2 missions à 50 000 €, 2 missions à 75 000 €, 1 mission à 100 000 €. L'université d'Udine peut contribuer jusqu'à 70 000 € au budget d'une fouille. D'autres universités telle Naples Frédéric II, préfèrent une distribution de moyen beaucoup plus modeste, égale pour chaque projet archéologique qu'il soit à l'étranger ou en Italie. Plusieurs missions associent deux ou trois universités.

Parallèlement, les missions archéologiques font aussi appel à des ressources permettant de manière indirecte le financement des recherches : par exemple des projets de recherche/formation dans les pays hôtes impliquant du travail sur le terrain peuvent être financés par les fonds de coopération développement du MAE.

Le budget global annuel consacré à l'archéologie à l'étranger doit être de l'ordre au minimum de 1,6 M€ pour environ 80 missions.

La seule institution permanente à l'étranger est l'École italienne d'archéologie en Grèce 6 opérations avec des partenaires universitaires italiens

- Université Rome La Sapienza : 10 opérations ;
- Universités de Bologne, Catane, Padoue, et CNR : 4 opérations ;
- Universités de Florence, Lecce, Milan, Palerme, Pise, Sienne, Venise : 3 opérations ;
- Universités de Macerata, Molise, Salento, Trento, Turin, Urbino, et ISIAO : 2 opérations ;
- Universités de Chieti, Foggia, Gênes, Milan Catholique, Naples, Naples 2, Parme, Roma 3, Salerne, Sassari, Trieste, Udine : 1 opération.

26 projets espagnols⁸⁴ autour de la Méditerranée, financés en partie sur un fond spécial géré par le ministère de la Culture depuis 1985 (400 k€ par an 2006-2008, 880 k€ en 2009), sont pour moitié orientés vers l'Italie (12), et pour le reste vers la Syrie (4), la Turquie (1), l'Égypte (3), la Jordanie (2), le Liban (1), la Tunisie (1), l'Algérie (1) et le Maroc (3). Le CSIC est un appui majeur avec son installation à Rome (École espagnole à Rome) et ses équipes dirigent 4 projets. Les universités forment donc la quasi-totalité des directions de projets. Certaines d'entre elles se passent totalement du financement ministériel en jouant sur les financements accordés par leurs fonds de recherche et surtout par les autonomies : il y a 15 équipes travaillant en Italie pour 12 financées par le ministère, 5 en Égypte pour 3 financées, etc. Il s'agit d'une véritable politique État/régions. Le fond de recherche de la Catalogne par exemple finance 9 missions à l'étranger pour des montants de 200 à 300 k€. Les centres les plus

⁸⁴ Source : « Excavaciones en el exterior » Ministerio de Cultura, Dirección general de bellas artes y bienes culturales 2008 et 2009.

actifs sont Barcelone (3 projets à l'université, 1 au CSIC, 1 à l'Université Autonome, 1 à l'université P. Fabra), l'université d'Alicante (3 projets), Madrid (Université, CSIC et Musée national), Grenade, les universités de Valencia (2 projets), et Cadiz, Huelva, Jaen, La Coruna et Oviedo (1 projet).

Le **Deutsches Archäologisches Institut**, dépendant du ministère des Affaires étrangères, est implanté à Amman, Athènes, Damas, Istanbul, Jérusalem, Le Caire, Madrid, Rome. À lui seul le DAI conduit 81 opérations de recherche autour de la Méditerranée; ces opérations de recherche sont financées en dehors du budget ordinaire du DAI, principalement par la DFG et les fondations en réponse à des appels d'offres.

Il n'a pas été possible d'évaluer précisément le nombre de missions des universités allemandes faute de système de financement centralisé permettant de les répertorier. Elles sont au moins une cinquantaine: une dizaine en Turquie, une quinzaine en Égypte et en Syrie, et sans doute autant en Italie. Il n'a pas été possible non plus d'apprécier sérieusement le montant des financements mobilisés par ces missions. Il ne doit pas être inférieur à environ 2,6 à 3 M€. Il faut noter le rôle complémentaire des universités, de la DFG et des fondations dans le financement des projets. La durée ordinaire des financements est de 3 ou 4 ans. Une formule originale, très adaptée à la gestion des grands sites, permet de proposer des projets de longue durée, 12 ans dont la programmation et les résultats sont évalués tous les quatre ans. Les centres de recherche principaux sont les Universités de Berlin et Tübingen, puis Heidelberg, Francfort, Hambourg, Munich, Munster, Hanovre, Fribourg.

Les écoles et instituts dépendants de la **British Academy**, et l'**Egypt Exploration Society**⁸⁵ coordonnent au moins 59 projets archéologiques britanniques (mais il y en a sans doute une quarantaine d'autres indépendants de ces structures), dont le financement est toujours extérieur au budget des instituts: universités, fonds privés, réponses aux appels d'offres de la British Academy, du Arts and Humanities Research Council, et autres fonds. Les centres principaux sont, par ordre d'importance les universités de Londres, Cambridge, Oxford, Durham, puis Edimbourg, Liverpool, Manchester, Southampton.

Un bref récapitulatif global montre donc que les cinq pays européens mentionnés soutiennent annuellement de 400 à 450 projets de terrain et d'études autour de la Méditerranée. Les équipes qui réalisent ces projets regroupent au minimum 1500 à 2000 chercheurs, doctorants et techniciens répartis sur l'ensemble des pays méditerranéens. Ces projets représentent 60 à 70 % de l'ensemble de la recherche archéologique à l'étranger des pays concernés, pour un montant minimum annuel de 7 à 10 millions d'euros hors salaires consacrés au fonctionnement des opérations de terrain et de préparation de publication proprement dites, soit une moyenne de l'ordre de 22 000 euros par opération de terrain annuelle

Une **enquête** sur l'origine des ressources des missions et les principaux chapitres de dépenses a été lancée auprès d'une cinquantaine de collègues. La quinzaine de réponses reçue jusqu'ici permet de donner une première (et très imparfaite) image comparée du fonctionnement des missions.

En Italie (4 réponses) 50 à 70 % des ressources dépendent des universités, le ministère des Affaires étrangères finançant de 15 à 30 %; les ressources complémentaires proviennent du mécénat et de fonds divers.

⁸⁵ Source site web des écoles et des sociétés.

En France (9 réponses) et en Espagne (1 réponse), les ressources provenant du ministère des Affaires seul ou bien de ce ministère et des écoles comptent pour 60 à 90 % du budget. La nouveauté depuis 2010 est la possibilité de faire appel aux financements de l'ANR (sur projets franco-allemand) qui contribuent pour 20 à 30 %. Le mécénat ne compte que peu (10 % maximum) sauf dans un cas d'exception (37 %). La moyenne arithmétique du montant disponible annuel pour une mission est de 40 700 € mais avec une variation importante de 1 (9000 €) à 10 (101 000 €), la plupart des missions disposant de 20 à 40 000 € pour l'année 2009.

Ces variations de ressources ont pour conséquence directe la dimension de l'équipe impliquée dans le projet (de 9 à 60 – étudiants compris) et le nombre de jours des campagnes (30 à 75).

Les deux chapitres de dépense principaux sont évidemment le voyage/séjour de l'équipe et les frais de chantier, généralement à part égale, sauf dans le cas des pays où le coût de main d'œuvre élevé (Grèce par exemple) augmente les coûts de chantier, et celui des missions dans lesquelles ce sont les membres de l'équipe et des étudiants qui fouillent, ce qui augmente proportionnellement les coûts voyage/séjour. La part consacrée à la restauration/conservation est toujours inférieure à 10 % du budget disponible. Celle consacrée aux analyses, soit sous forme de facturation de service soit sous celle d'honoraires et indemnités se situe autour de 15 à 25 % du budget.

⁸⁶ Agence de moyen en Allemagne, ministère des Affaires étrangères en France, universités en Espagne et en Italie.

⁸⁷ Une collègue allemande travaillant sur un tell du Proche-Orient occupé pendant plusieurs millénaires décrit une situation dans laquelle il lui faut monter des projets scientifiques propres à chaque grande période pour financer la fouille des différents niveaux, les bailleurs de fonds n'admettant pas que le crédit de recherche sur un niveau ancien serve à la fouille des niveaux plus récents qui doivent cependant bien être décapés en premier lieu. D'où la nécessité de prévoir des plannings de chantier sur le long terme.

⁸⁸ Des cas typiques sont la diminution des crédits du ministère des Affaires étrangères italiens pour les missions archéologiques au cours des 5 dernières années, ou en France la décision récente du ministère de ne plus poursuivre le financement des publications qu'il assurait depuis 30 ans.

Le coût net moyen du total voyage/séjour par participant varie évidemment selon les pays, un peu moins de 1000 € en Égypte, Syrie et Turquie, 600 à 700 € en Espagne, Grèce, Italie et Maroc.

Enfin le coût d'une journée de chantier varie de 230 à 600 € selon le nombre d'ouvriers et est inférieur à 200 € lorsqu'il n'y a pas d'ouvriers.

Rappelons que ces chiffres sont très grossiers et n'ont aucune signification de « moyenne » représentative vu le très faible nombre de réponses obtenues. Ils demandent à être révisés, et nous espérons obtenir plus de réponses pour le faire.

Dans tous les pays, le montage financier d'une opération est complexe et multi-forme. La base est généralement, fort heureusement, assurée par une source institutionnelle principale garantissant la durée⁸⁶ indispensable pour faire accepter un projet par les autorités des pays d'accueil. Les financements nécessaires pour les différents projets scientifiques sur un site ne sont jamais uniques et relèvent trop souvent d'un bricolage qui doit être ajusté presque chaque année⁸⁷, obligeant l'équipe dirigeante d'un projet à une délicate gymnastique de recherche de financements et de gestion. Lorsqu'un des organismes financeurs principaux diminue significativement sa contribution, ou change les règles d'attribution⁸⁸, ces montages fragiles peuvent être remis en question si la concertation en institutions responsables n'est pas assurée.

Les dispositifs d'accueil des missions étrangères dans les pays de la Méditerranée

Lors de la réunion organisée par l'ICAC en septembre 2009 à Barcelone, on a entendu les représentants des pays du Maghreb mais aussi de l'Italie et de la Grèce montrer que la recherche archéologique dans leurs pays avait été construite très largement par des équipes, et donc des problématiques, étrangères. Dans le meilleur des cas, ces équipes forment une sorte de « république de savants » qui prend en charge des pans entiers de la construction de l'histoire du pays, ce que des expositions récentes

organisées par les directions des antiquités en Syrie ou en Grèce⁸⁹ montraient fort bien. Mais la conséquence en est que cette histoire répond aux problématiques des pays « exportateurs » de chercheurs, et non celles formulées dans les pays d'accueil. Ce fait est assimilé et assumé à peu près partout. Il reste une réalité forte dans nombre de pays.

La demande d'autorisations de travail formulée par les pays pratiquant une archéologie à l'étranger est estimée, on l'a vu plus haut, de l'ordre de 700 opérations par an.

Égypte, Syrie et Turquie sont les pays hors UE sur lesquels la demande de travaux est la plus forte, et, pour les deux derniers pays, induite largement par « l'offre » faite dans le cadre des appels à collaboration sur les sites des grands barrages, et pour le troisième par l'attrait de l'égyptologie. Notons qu'en Turquie, cependant, les fouilles dirigées par des étrangers ne sont plus les plus nombreuses : en 2007 par exemple, seuls 44 des 130 permis de fouilles délivrés par le ministère, et 30 des 104 permis de prospections étaient donnés à des étrangers. Dans l'UE, ce sont évidemment la Grèce et l'Italie qui sont les pays les plus sollicités. Le chiffre estimé de missions étrangères en Italie, comme en Espagne, est sous-évalué car beaucoup d'opérations de recherche se font désormais dans une collaboration directe entre universités et équipes européennes et souvent avec les équipes des surintendances ce qui ne nécessite que des autorisations dépendant des surintendances et non des accords de concessions délivrés au niveau ministériel (en 2009 seulement 30 demandes de concessions, pour plus de 60 opérations connues)⁹⁰. Seule la Grèce maintient un système mis en place il y a plus d'un siècle imposant la présence permanente d'un institut à Athènes pour tout pays souhaitant une concession archéologique.

Dans les pays de l'UE et en Israël le réseau de recherche universitaire associé, de manière plus variable, à celui des responsables du patrimoine (musées directions locales des antiquités) permet une organisation globale de l'accueil des équipes étrangères en associant des équipes et des chercheurs du pays dans des projets communs. En Israël, tous les projets étrangers doivent être associés à ceux des universités du pays. En Croatie une opération archéologique ne peut être dirigée que par un citoyen croate, et donc l'ensemble des missions étrangères sont conjointes. En Turquie, les réglementations récentes visent le même objectif. La coopération directe de chercheurs avec des collègues des universités ou des éphories en Grèce, sans accord formel, permet à des chercheurs de participer à d'autres chantiers et opérations de recherche que celles définies, et surtout limitées en nombre par la loi. Par ailleurs, quelques pays, le Maroc, la Palestine ou la Tunisie ont opté pour une certaine limitation des collaborations internationales afin de conserver une capacité de former partout de réelles équipes conjointes. D'autres, par exemple la Syrie avec plus d'une centaine de missions par an, répartissent les travaux entre accords de concession dans lesquels les missions étrangères agissent seules, et accords de missions conjointes dans lesquelles une équipe du pays d'accueil associe fonctionnaires de la direction des antiquités et des musées et étudiants en formation souvent au niveau doctoral. Les missions sont en effet considérées comme un puissant outil de formation et d'intégration des chercheurs dans les réseaux internationaux de recherche.

⁸⁹ Expositions organisées en 2007 à Athènes, voir l'ouvrage *Hellenic Ministry of Culture*. 2007, et en 2008 à Damas dans le cadre de « Damas capitale arabe de la culture 2008 », voir le catalogue Maqdissi 2008.

⁹⁰ Le ministère italien veut actuellement revenir le plus possible au régime de la concession entre autres parce qu'il responsabilise mieux, en étant plus explicite, les responsables d'opération sur les questions de conservation des sites et de publication. Ce pourrait être le cas, par exemple, pour les nombreuses opérations conduites par des équipes étrangères à Pompéi.

Archéologie préventive à l'étranger

Brève histoire de l'archéologie d'intervention en Méditerranée

Depuis les années 60, une part non négligeable des travaux de fouille à l'étranger a pour origine une demande des pays hôtes sur des sites « en péril ». Cette demande crée une forme d'intervention archéologique dont il est utile de caractériser les modes de travail et l'évolution dans le panorama général de l'archéologie préventive ou de sauvetage.

C'est la « campagne de Nubie » lancée par l'Égypte sous l'égide de l'UNESCO en 1960 dans le périmètre du barrage d'Assouan qui est le point de départ d'une nouvelle forme d'intervention archéologique. Le barrage de Keban sur l'Euphrate en Turquie a été également le théâtre d'une campagne internationale de 1966 à 1974. La demande explicite est formulée par un pays qui fait un appel d'offres international à financement d'une part et collaboration scientifique d'autre part pour la réalisation d'opérations archéologiques dans le cadre de travaux d'aménagement du territoire de grande ampleur. Ce sont alors le calendrier de l'opération d'aménagement, sa limite géographique et la nature des travaux qui s'imposent aux équipes archéologiques : on est là clairement dans une pratique d'intervention préventive ou de sauvetage sur un mode qui a prévalu jusque dans les années 90 dans les pays des grands fleuves, Égypte, Iraq, Syrie et Turquie, et qui est encore en vigueur aujourd'hui, par exemple avec l'appel pour intervention sur le nouveau barrage syrien sur le Moyen Euphrate. Ces appels internationaux ont permis un élargissement notable du cercle des pays organisant une archéologie à l'étranger, ou un élargissement géographique des espaces d'intervention traditionnels de certains pays occidentaux. L'Espagne, le Japon, les Pays-Bas, les Pays scandinaves, la Pologne ont développé à ces occasions leur action sur un terrain qui était jusque-là dominé par l'Allemagne, les États-Unis, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Ces campagnes ont également favorisé le développement et la capacité d'intervention des pays dans lesquels l'aménagement est réalisé : le nombre d'opérations conduites par les services des antiquités et les universités nationales a été également en accroissement constant.

Sur le plan scientifique, il est certain que ce sont ces opérations d'intervention qui ont renouvelé totalement notre vision de l'histoire de ces contrées et les problématiques de recherche par rapport à celles établies dans les années 1930 à 1960 autour de la fouille de quelques « grands » sites : le volume des corpus documentaires, le nombre de chercheurs impliqués, les surfaces fouillées ont explosé et des régions peu ou mal connues jusque-là ont pu être explorées. Mais le mode d'organisation et les pratiques de recherche de terrain sont restés ceux de « la mission archéologique à l'étranger » : seules les campagnes de terrain sont plus longues avec des équipes parfois un peu plus professionnalisées. Il faut noter que ces interventions sur les grands barrages sont réalisées dans des calendriers de travaux très longs, une dizaine d'années, sur des terrains souvent inoccupés. En conséquence, l'impératif d'urgence dans le temps et les contraintes techniques de l'environnement du chantier qui imposent souvent une organisation du travail différente, ne sont pas le paramètre majeur de la réalisation de ces opérations. Il faut noter que les deux premières campagnes internationales en Égypte et en Turquie ont été suivies d'opérations de compilation et publication de données remarquables : le centre de documentation du Caire créé en 1973 avec la coopération française et le CNRS existe toujours, et en Turquie c'est une série impressionnante de publications de la Middle East Technical University dont certaines récentes, qui sont issues de ces travaux.

Certaines opérations de réaménagement urbain, ou bien d'aménagement de grands sites en vue de leur exploitation touristique des années 80 et 90 ont également donné lieu à des appels à collaboration internationale. Les expériences du centre ville de Beyrouth, des parcs archéologiques de Jerash et de Petra en Jordanie ou de Carthage en Tunisie ont bien montré à la fois les limites de ce type d'organisation et introduit dans le paysage de l'intervention des équipes plus professionnalisées : sur un terrain de surface réduite qui nécessite une coordination et un échange constant d'informations pour établir une conduite raisonnée des chantiers, le système d'équipes autonomes scientifiquement depuis l'opération de terrain jusqu'à sa publication limite la communication qui permettrait l'exploitation optimale du suivi général de l'ensemble du chantier au jour le jour pour la formulation de choix et de priorités dans des perspectives scientifiques partagées, et sur la base d'une documentation commune. Mais on a aussi pu constater la fragilité de ces montages : pour le centre-ville de Beyrouth, l'arrêt du financement par l'UNESCO a provoqué le départ des équipes avant que le travail post-fouille et les publications aient pu être menés à terme. Ce travail est repris par morceaux sur des financements nationaux. Le suivi sur le long terme par une équipe étrangère d'opérations d'aménagements de sites réalisées par les services archéologiques locaux (Bosra ou Palmyre en Syrie, la zone de Karnak/Thèbes en Égypte, etc.) relève de la même pratique.

Dans la plupart des cas, les données enregistrées sur le terrain sont traitées et publiées dans les pays d'origine des missions, ou dans certains cas dans le cadre des instituts étrangers installés sur place. Le mode majeur de retour d'information dans les pays hôtes est celui du colloque suivi des synthèses documentaires. Il n'y a, à notre connaissance, que la campagne de Nubie et les travaux à Carthage qui ont été suivis, après la fin des opérations de la constitution de fonds documentaires dignes de ce nom : une partie significative des enregistrements de données primaires et des résultats scientifiques sont conservés en Égypte dans le Centre d'Étude et de Documentation sur l'Ancienne Égypte (CEDAE) au sein du Conseil suprême des antiquités grâce à une collaboration égypto-française de très longue durée initiée en 1973, et en Tunisie à la conservation de Carthage.

Évolutions récentes

C'est une autre logique de coopération qui a été suivie dans plusieurs opérations lancées au début des années 90 après quelques cas expérimentaux (Karnak) : installation durable (dix à quinze ans minimum) d'une équipe conjointe sur place – dirigée généralement par une forte personnalité – assurant une coordination générale des opérations archéologiques préalables à des aménagements de très grands monuments (Citadelle de Damas), de secteur urbain (murailles du Caire fatimide, Gaza), de zones d'aménagement touristique (Cumès en Campanie) ou bien encore de ville entière (Alexandrie), puis leur post-fouille sur place ainsi que la conservation des données et des objets, parfois le conseil en matière d'aménagement dans le cadre des instituts et/ou au sein des services des antiquités.

L'esprit dans lequel cette archéologie d'intervention a fonctionné et trouvé sa justification morale et politique, ses modes de collaboration et ses financements est principalement celui inspiré par la Convention de l'UNESCO sur le patrimoine mondial : l'étude scientifique du patrimoine commun de l'humanité et la diffusion des connais-

sances sur ce patrimoine sont les moteurs et le complément essentiels de sa préservation. La chaîne de production, de conservation et d'exploitation des connaissances est donc un continuum qu'il est impératif d'assurer. Dans la plupart des cas, ce sont des institutions de recherche académique qui ont pris en charge cette fonction.

Il est remarquable de constater que ces formes d'intervention ont touché principalement des ensembles de sites menacés de disparition massive, visible et brutale (mise en eau des grands barrages), ou bien des sites majeurs, capitales antiques ou modernes, grands monuments. Mais les innombrables travaux d'aménagement d'importance variable, routiers, agricoles, hydrauliques, urbains qui se développent autour de la Méditerranée ne font pas assez l'objet de telles interventions. L'autoroute qui traverse le Maghreb de Sfax en Tunisie à Agadir au Maroc sur plus de 2500 km, les nombreux aménagements de lacs collinaires dans tous les pays méditerranéens, les lignes de métros urbains, les très grandes opérations de mise en forme des champs en vue de l'agriculture mécanisée, etc. n'ont donné lieu à aucun appel international et les chantiers préventifs ou de sauvetage à l'initiative des autorités locales se comptent presque sur les doigts de la main. On peut imaginer la masse de données perdues qui auraient dans bien des cas permis d'écrire ou de réécrire l'histoire dans les pays concernés.

Après Malte

Les années 2000 sont marquées en Europe par la mise en application des recommandations de la Convention de Malte signée en 1992 (voir le tableau des changements réglementaires et législatifs selon les pays). Avec le développement des structures nationales (organisme public de recherche en archéologie préventive, services de collectivités territoriales ou intégrés aux entités du ministère de la Culture, ou sociétés d'archéologie commerciale – voir le tableau des formes d'organisation existantes autour de la Méditerranée) en Europe de nouvelles formes de rapports apparaissent. L'initiative et la direction scientifique sont clairement du ressort des autorités du pays demandeur qui peuvent agir sur appel d'offres commercial dans les pays de la convention de Malte : c'est l'ouverture à la concurrence et à « l'archéologie commerciale » qui a commencé en France dans les quatre dernières années, mais qui est la règle dans la plupart des pays européens. Le nombre d'entreprises se lançant dans l'aventure au niveau européen est cependant encore assez limité : les usages locaux et les mécanismes de choix d'entreprises et les systèmes d'agrément en Espagne, en France ou en Italie, par exemple, ne laissent guère de place à une concurrence internationale.

Mais d'autres formes d'intervention sont possibles. L'INRAP a ainsi multiplié les actions de coopération institutionnelle en matière de conseil juridique, organisationnel et technique auprès de services d'archéologie préventive naissants (Albanie, bientôt Tunisie), ou dans le cadre d'opérations d'aménagement (diagnostic sur l'espace de la station du métro d'Alger, fouille du site de Moulay Idriss sur le tronçon marocain de l'autoroute trans-maghrébine, coopération sur le site de Césarée en Israël)⁹¹. L'objectif de cette coopération est de promouvoir une certaine idée de la constitution de structures d'archéologie préventive dans les pays ayant ratifié, ou non, la convention de Malte. Le modèle proposé est alors plutôt celui de l'intégration cohérente de l'ensemble de la chaîne de traitement des données au sein d'un seul organisme d'archéologie préventive pratiquant le terrain, l'élaboration des données et la recherche qu'elles nécessitent.

⁹¹ Voir la livraison de la revue *Archéopages* Hors série n°2 Janvier 2011 où ces collaborations sont détaillées.

Certains pays, sans avoir signé la convention de Malte, ont inauguré une politique allant dans le même sens, telle la Turquie qui a lancé sous la direction du Musée d'Istanbul un gigantesque chantier d'archéologie urbaine à la sortie du tunnel qui passera sous le Bosphore, intégrant la conservation et l'exploitation scientifique des données.

Mais les différences de conception du travail d'archéologie préventive s'accroissent, et nous le voyons se développer actuellement en France, entre une organisation intégrée comme celle de l'INRAP, et une organisation morcelée (dominante en Espagne, Italie ou Royaume-Uni) dans laquelle on demande aux sociétés d'archéologie commerciale de ne fournir qu'une partie du traitement de l'information archéologique primaire issue du terrain. Il est évident que les sociétés « d'archéologie commerciale », vu l'esprit du temps « libéral », pourraient sous peu chercher à élargir l'espace du marché de l'archéologie et proposer leurs services autour de la Méditerranée dans le cadre de projets d'aménagements. C'est déjà le cas dans le Golfe ou au Yémen. Par ailleurs, dans les pays qui pour des raisons diverses ne souhaitent ou ne peuvent pas construire leurs propres services au sein des directions des antiquités, le modèle de « l'archéologie commerciale » peut être un choix politique et économique.

Ce mode d'intervention et de contrats peut alors, comme en Europe, introduire une division institutionnelle du travail dans la chaîne de production des connaissances, et ce seront les pays acheteurs de services qui auront l'entière responsabilité de la conservation et de l'exploitation des données primaires produites dans les opérations préventives ou de sauvetage.

Nous sommes donc aujourd'hui à un tournant majeur des conditions de production du savoir archéologique. Selon les types d'organisation choisis dans les pays dont nous sommes les partenaires, le mode et les points focaux de la coopération devront être profondément adaptés pour limiter la perte probable d'information et de connaissance.

La conservation des sites après fouille

La tendance observée dans plusieurs pays à une limitation du nombre des permis de fouilles ne doit pas seulement, malgré certaines apparences, être interprétée en terme politique (défense de l'identité nationale, peur du pillage des richesses nationales par l'étranger), mais aussi, et peut-être surtout, sur le plan pratique: en effet une fouille ne peut plus être considérée comme une opération indépendante des questions de conservation et de mise en valeur des vestiges dégagés sur le long terme. Cette charge revient toujours, à moyen ou long terme au moins, aux pays hôtes. Ceux-ci pourraient fort bien, et avec une certaine légitimité, pour maîtriser ces charges croissantes, imposer des conditions visant à les faire financer par les projets de recherche comme c'est déjà le cas dans certains pays. Cela signifie que les projets de recherche que nous formulons ne peuvent plus se concevoir sans une prise en compte des « effets collatéraux » qu'ils produisent. On sera de plus en plus soumis à une négociation sur des projets qui seront construits « à coût complet » pour la recherche et pour ses conséquences, en application d'un principe « casseur = payeur » appliqué à la recherche. Le premier devoir de la mission en cas d'intervention sur des terrains privés est la remise en état, ou l'achat et la conservation si les vestiges l'exigent: la règle a été rappelée récemment en Jordanie à la suite de procès intentés par des propriétaires à l'État parce qu'il n'avait pas exercé ses missions de contrôle.

S. de Caro, directeur général du patrimoine italien, décrit une situation de crise financière sur ce point précis pour son pays⁹². Après les investissements énormes faits

⁹² Intervention au séminaire organisé à Barcelone par l'ICAC en septembre 2009, et au séminaire à Rome, EFR, de février 2010.

dans les dernières années dans les fouilles, les présentations de site et la rénovation des musées en Italie, la question de l'entretien est cruciale et nécessitera un partage de la gestion entre État et régions. L'État ne suit pas financièrement ce qui provoque une crise du patrimoine et des inégalités. Si en Italie du Nord il existe une tradition solide de gestion municipale civique du patrimoine et donc des habitudes de financement local, au sud les États anciens et actuels ont toujours été les gestionnaires principaux, et donc la crise actuelle va certainement pénaliser ces régions. Or les coûts sont exponentiels. Les conséquences de cet état de fait sur la gestion des permis de fouille pourraient être de limiter au maximum le nombre d'opérations programmées pour mieux maîtriser les charges futures de deux manières. Limiter le développement inconsidéré actuel des opérations directement liées à l'enseignement : trop d'opérations sont affichées comme écoles de fouille à objectif plus didactique que scientifique. Les techniques actuelles de simulation devraient être développées pour l'enseignement de la pratique. Par ailleurs, il serait souhaitable de reprendre le contrôle au niveau central du système d'autorisation en réaffirmant la politique de concession qui donne lieu à des contrats indiquant clairement les partages de responsabilités et de charges financières par rapport à celle de la convention directe entre surintendances et partenaires italiens ou étranger dont le statut est moins bien défini. Mais pour S. de Caro, l'entretien et la valorisation des vestiges sont bien à la charge des pays et non des étrangers. La seule chose qui doit être exigée de ces derniers est la publication de leurs travaux. Cet exemple illustre bien le type de discussions qui doivent être conduites entre institutions pour recadrer les partenariats.

Sous un autre aspect, la question de la place et de « l'usage » des vestiges après leur mise au jour s'exprime dans deux logiques sensiblement différentes, par certains aspects antagonistes⁹³ : la restitution vers les populations et entités locales des résultats scientifiques en vue de leur usage patrimonial d'une part, la valorisation muséale des sites en vue de leur exploitation par l'industrie du tourisme de l'autre. La première logique privilégie une action en profondeur avec les autorités et les acteurs locaux visant à une prise en charge collective du patrimoine archéologique comme meilleur moyen de protection par l'implication concrète des acteurs et l'éducation, en particulier des jeunes. On retrouve là les concepts fondant les actions des organismes internationaux UNESCO, ICCROM – par exemple dans son programme sur les sites patrimoniaux habités – et des fonds de financement européen (Euromed Heritage). Le CSIC espagnol a soutenu et financé en Amérique du sud des opérations de recherche comportant un important volet éducatif et de travail avec les populations locales. La seconde logique vise la restauration et la mise en valeur pour l'accueil du tourisme culturel de masse dans une perspective d'intégration des biens culturels à l'industrie touristique mondiale ; cette logique est soutenue par la Banque Mondiale en tant qu'une des voies de développement économique. L'Égypte, la Jordanie, la Libye et la Turquie, la Tunisie dans une moindre mesure, sont sans doute les pays qui ont le plus accentué cette approche. Elle est la règle de longue date, sans toutefois être toujours le moteur de la recherche, sur les grands sites d'intérêt majeur en Europe de l'Espagne à la Grèce. En Libye, l'accent est mis sur la valorisation et la muséalisation des sites en vue de leur exploitation touristique, et une restriction sur les fouilles proprement dites. Le plus souvent celles-ci sont réduites aux travaux ponctuels conduits à l'occasion des restaurations ou des aménagements des sites. Le gouvernement libyen participe largement au financement des travaux, et c'est également le cas des autres gouvernements essentiellement à travers les revenus des droits d'entrée sur les sites

⁹³ La bibliographie sur ce sujet est très importante : voir la synthèse, à propos du cas jordanien, faite par A. Ababneh (2010).

et les musées. On sait que si les très grands sites sont bénéficiaires financièrement, ces ressources ne suffisent pas à l'entretien de l'ensemble du patrimoine archéologique. Nulle part l'industrie touristique qui bénéficie pour partie de ces investissements ne semble être sollicitée pour participer à l'effort financier.

Les exigences des pays d'accueil sur le plan de la valorisation changent et font évoluer les projets archéologiques de plus en plus vers des projets d'aménagement dans lesquels la recherche n'est pas forcément au premier plan. On voit la pression en ce sens s'accroître en Turquie par exemple. La présence des équipes étrangères dans les pays d'accueil est souvent considérée par ceux-ci d'une durée trop réduite, ce qui rend difficile la réalisation de projets intégrés. De ce fait la conception et la direction de projets doivent évoluer et une discussion doit être ouverte entre les parties intéressées, dont les chercheurs et leurs institutions qui ne peuvent plus ignorer superbement ce problème. Dans ce domaine l'Allemagne, par l'organisation du mécénat et des fondations, et l'Italie, par sa politique volontariste de vente de son expertise et de son savoir-faire, ont une capacité institutionnelle de lancement et de suivi de gros projets relativement mieux organisée qu'en France. Ce sont en effet les collectes de fonds de mécénat direct ou par le système associatif qui assurent une très grande partie des réalisations; plus ponctuellement, grâce en particulier à des programmes de développement, par exemple en France ceux des zones de solidarité prioritaire du ministère des Affaires étrangères, des opérations de grande ampleur ont pu être lancées et soutenues dans la durée. La signature récente (09/11/2010) d'un accord entre l'UNESCO et l'Agence française de développement sur protection et la mise en valeur des sites du patrimoine est le signe d'une approche renouvelée de cette question en France. Il est nécessaire de mettre les chercheurs et leurs institutions dans la discussion: au CNRS la mission de la valorisation de l'institut SHS pourraient être chargée de ce dossier. Cela dit la discussion n'est pas toujours aisée, même lorsque l'ensemble des partenaires souhaite collaborer. Les plans d'aménagement des sites et d'accueil du public formulés par les partenaires étrangers ne sont toujours que des suggestions prises en considération de manières diverses par les pays d'accueil⁹⁴: les interlocuteurs des missions sont plus souvent les services archéologiques et que ceux des monuments historiques où dominent les architectes qui ont des cultures, des habitudes professionnelles et critères scientifiques différents de ceux des archéologues, et encore moins les cabinets privés auxquels dans plusieurs pays sont confiées la conception des projets⁹⁵. Ce sont en fait deux ou trois systèmes dont les propositions et les exigences sont relativement différentes, sinon parfois divergentes, qu'il s'agit de faire fonctionner en direction du même objectif.

Quelques enjeux de la recherche archéologique à l'étranger

On a souligné combien une opération de terrain programmée est presque toujours un projet à long terme, fréquemment une vingtaine d'années et plus. L'infrastructure de recherche installée, et la multiplicité des questionnements scientifiques qui peuvent être formulés sur un site et son territoire ont bien souvent permis le développement de projets de recherche de plus en plus diversifiés. Outre les spécialités traditionnellement associées, on mentionnera en particulier aujourd'hui les projets concernant les environnements naturels et/ou anthropisés, l'ethnographie des techniques et des modes de vie, le développement économique et la valorisation, qui peuvent trouver là l'occasion de développements scientifiques qui leurs sont propres⁹⁶. Ce sont donc de véritables plates-formes de recherche multidisciplinaires dont on devrait discuter

⁹⁴ Les collègues du Centre franco-égyptien de Karnak nous ont fait part des difficultés qu'il y avait à faire modifier le parcours de visite des temples.

⁹⁵ C'est une solution qui par exemple est envisagée en Syrie: la conception des plans d'aménagement des sites pourrait être confiée à des sociétés techniques privées. Dans ces conditions, tout est dans le cahier des charges du contrat, et dans les conditions d'agrément des sociétés en fonction de la compétence technique mais aussi scientifique de leurs équipes.

⁹⁶ La mission régionale sur les Marges arides de Syrie dirigée par Bernard Geyer et Nazir Awad est un exemple récent, parmi d'autres, de ces recherches multidisciplinaires dépassant largement l'enquête archéologique.

la gestion de manière renouvelée. Ce n'est plus seulement la fouille du site qui peut justifier l'investissement de longue durée, mais un ensemble scientifique qui peut être conçu autour du site et de son territoire en impliquant des partenariats diversifiés. Le CNRS et le MAEE ont reconnu l'existence d'une telle plate-forme dans le Centre d'études alexandrines; il y en a plusieurs autres à constituer et d'autres modèles doivent être élaborés. On pourrait repenser le fonctionnement de ces plates-formes en prenant l'exemple des réserves naturelles ou zones d'observation des environnementalistes ou des géologues, des zones atelier des géographes, de façon à les faire bénéficier de modes de soutien financier et de statut réactualisés⁹⁷. Les besoins d'infrastructures peuvent être distingués de ceux propres à l'observation, ou de projets particuliers dont les temporalités ne sont pas identiques. Ce sont typiquement des projets collectifs pour lesquels l'image du projet unique autour de LA fouille dirigée par UN directeur seul interlocuteur est totalement dépassée. On sait que dans les prochaines années la cessation d'activité d'un nombre important de chercheurs chefs de mission va obliger les institutions de recherche à faire des choix sur les terrains qui doivent être fermés ou maintenus, sur le remodelage de certaines opérations. Dans cette réflexion à laquelle les instituts à l'étranger doivent être associés, une nouvelle organisation du projet collectif devrait être au cœur des choix stratégiques.

Une telle réflexion pourrait également permettre une remise à plat des systèmes de financements des projets. La diversification des possibilités de financements sur appels d'offres et les ajustements faits par les administrations en fonction de l'évolution de leurs moyens et de leurs missions, parfois sans concertation entre elles, enfin l'internationalisation des projets rendent le travail de montage de projet par les chercheurs réellement difficile. Un mode d'emploi cohérent du système doit être élaboré: il facilitera la mise au point de projets de meilleure qualité car moins bricolés. Il permettra également de mieux définir les failles et les points de faiblesse du système de recherche.

Les opérations d'archéologie préventive que sont les réponses aux appels internationaux sur des sites de grandes opérations d'aménagement ne pourront plus être organisées sur les mêmes bases que les opérations programmées, comme cela a été le cas jusqu'à ces dernières années. Les rythmes de travaux, les surfaces à traiter, les masses de matériel à traiter ne sont pas les mêmes, et donc relèvent à l'évidence de compétences développées par l'archéologie préventive. Il y a là un terrain de collaboration fécond à développer.

On rappellera enfin le délicat problème de l'archivage scientifique institutionnel en France: les archives des données issues de la fouille sont encore trop considérées comme des biens personnels des chercheurs, fréquemment des seuls chefs de mission, qui se réservent leur accès au-delà de leur départ à la retraite. Il faut réaffirmer que ce sont des archives publiques constituées avec l'argent public pour la recherche. Seule une action institutionnelle forte de constitution de lieux d'archivage professionnels à l'exemple de celui de la Maison de l'archéologie et de l'ethnologie de Nanterre pourra donner la garantie aux chercheurs que leurs fonds seront bien traités dans la durée.

⁹⁷ L'Institut de recherche pour le développement (IRD) a une bonne expérience de ces bases de travail et d'observation, incluant parfois l'archéologie.

Instituts et centres de recherche à l'étranger

Le système

Dans le dernier tiers du XIX^e siècle, un nouveau modèle d'organisation de la recherche historique et archéologique se met en place autour de la Méditerranée. Au moment de la construction des États-nations, les « grands pays » d'Europe du Nord, Allemagne, Royaume-Uni et France, et les États-Unis établissent à Athènes, Rome, au Caire et à Madrid des centres de recherche et de formation à la recherche historique et archéologique.

La création de ces établissements nationaux initiée en 1846 par la France survient après une phase originale de collaboration internationale dans une sorte de « république des savants » au sein de l'Institut de correspondance archéologique à Rome de 1829 à 1870.

On ne va pas revenir ici sur les contextes à la fois académique et diplomatique de ces créations et sur la compétition entre les « grandes nations » pour asseoir leur emprise culturelle sur le monde méditerranéen⁹⁸. Nous analyserons ci-dessous le système de recherche que constitue aujourd'hui l'ensemble de ces instituts, écoles et centres de recherche en examinant leur histoire, leur structure, leur programmation, leurs personnels et en tentant d'évaluer la place opérationnelle qu'ils tiennent dans l'archéologie de terrain. On abordera ensuite le rôle que les pays d'accueil leur attribuent.

On soulignera que pour les « savants » du XIX^e siècle ce mouvement de création est une réponse à plusieurs objectifs exprimés dans les missions fixées à ces instituts et que l'on retrouve dans l'ensemble de leurs rapports d'activité et argumentaires divers auprès de leurs tutelles :

- pérenniser dans un système institutionnalisé stable et indépendant de la tutelle directe des pouvoirs politiques, la volonté politique et scientifique de développer la recherche historique sur l'ensemble géographique du monde dans lequel la civilisation occidentale s'est formée : après la période de prospection par des voyageurs, l'étude systématique à grande échelle commence et a besoin de cadres de travail nouveaux ;
- organiser une logistique qui facilite le renouvellement des sources historiques dont l'Europe avait alors besoin pour réécrire l'histoire du monde occidental : organisation de grands chantiers archéologiques, mise en place d'outils de travail scientifique – les bibliothèques et les archives de site –, mise en place d'outils de diffusion scientifique – centre de publication de revues, de corpus et de monographies ;

⁹⁸ Voir, entre autres, Chevalier 2002, Gran Aymerich 1998 et 2000, JM Delaunay 2000, Jansen 2008, Petriccioli 2009, Labanca 2009.

- former l'élite de la recherche archéologique et historique, ayant vocation à assurer les tâches d'enseignement universitaire et de recherche académique⁹⁹. Les « moyens humains » sont répartis entre des personnels de recherche de long séjour, et des « membres » venant pour des périodes de formation généralement de l'ordre de 3 à 5 ans;
- mettre le dispositif ainsi créé au service de la communauté scientifique des pays d'origine pour des séjours plus brefs de chercheurs confirmés, en général des anciens membres;
- organiser une relation stable avec le milieu académique local par une action d'animation scientifique et d'échange d'information dans le cadre des sociétés savantes et des académies.

Ces trois pays européens ont été suivis dans le même esprit et dans le même mouvement, le plus souvent avec des moyens humains et matériels plus modestes par plusieurs autres, essentiellement à Athènes, Le Caire et Rome. Les implantations se sont étendues à Jérusalem au tournant du siècle avec la particularité des institutions religieuses (dominicains, franciscains, Église luthérienne allemande) développant des programmes archéologiques.

Une deuxième vague de création dans les années 30 et 40 est directement associée à la disparition de l'Empire ottoman. Il s'agit peu après la création de l'État turc moderne, des implantations d'Istanbul, et plus tard de celle d'Ankara. D'autre part, dans les pays du Proche-Orient sous mandat occidental, des implantations à Jérusalem et Beyrouth sont liées à la création à partir des années 20, puis à la dévolution aux nouveaux États, de services des antiquités conçus sur des bases nouvelles – qui seront reprises dans plusieurs pays européens dont la France à partir des années 40.

En Grèce, la loi des antiquités imposant la création d'un institut à Athènes pour tout pays voulant obtenir une concession de fouille, est à l'origine des créations récentes depuis le début des années 60.

Par la suite, spécifiquement au Proche-Orient, les créations d'instituts et de centres à Amman, Damas, et Nicosie suivent avant tout les vicissitudes des conflits locaux après 1967.

Mais ce mouvement n'est pas dans une phase d'extinction. L'Italie a créé l'institut du Caire en 2008. Les Pays-Bas ont réorganisé et élargi leur réseau de bureaux de coopération universitaire dans dix pays méditerranéens en y intégrant des projets de recherche archéologique et historique en relation étroite avec les universités hollandaises, en particulier Leyde. Les instituts de Beyrouth et Amman sont ainsi créés en 2010.

Tout récemment, des fondations ont créé des instituts, par exemple le Danemark et la Finlande à Damas, et des instituts existants cherchent à augmenter leurs implantations physiques ou leur zone de recherche, toujours au Proche-Orient, ainsi CBRL britannique crée une antenne à Damas en 2010, le DAI du Caire organise la recherche en Libye et autour du Sahara, l'IFPO crée des antennes à Irbil (Iraq) et Jérusalem. Il y a une pression importante de la communauté académique espagnole pour la création d'instituts à Athènes et à Amman. Notons l'absence de centre permanent d'archéologie au Maghreb. Le projet récent d'une université italienne de créer un centre de recherche permanent à Tunis n'a pas été retenu par les autorités tunisiennes.

⁹⁹ Sur la définition concrète de ces élites, Muller 2008 et Valenti 1996.

En 2010 ce dispositif de recherche est réparti sur 67 centres, écoles, instituts permanents impliqués dans l'archéologie autour de la Méditerranée. La France entretient 14 implantations, l'Allemagne 9, le Royaume-Uni 7, les USA et les Pays-Bas 6, le Danemark 3, la Suède, la Pologne, la Finlande, la Belgique, la Suisse, l'Autriche, la Norvège et l'Italie 3, l'Espagne, l'Irlande, la Géorgie, l'Australie, le Canada 1.

France	Allemagne	Pays-Bas
Alep IFPO	Amman DAI DEI	Amman
Alexandrie CNRS	Athènes DAI	Ankara NIHA
Amman IFPO	Damas DAI	Athènes NIA
Athènes EFA	Istanbul DAI	Beyrouth
Beyrouth IFPO	Jerusalem DAI DEI	Damas NIASD
Damas IFPO	Le Caire DAI	Istanbul NIT
Istanbul IFEA	Madrid DAI	Le Caire NVIC
Jérusalem CRFJ	Rome DAI	Madrid NIM
Jérusalem EBAF		Rabat NIMAR pas archéo.
Jérusalem IFPO		Rome KNIR
Karnak CNRS		
Le Caire IFAO	Royaume-Uni	Italie
Madrid Casa de Velasquez	Amman CBRL	Athènes SIAA
Naples CNRS	Ankara BIAA	Jérusalem St. Francisc.
Rome EFR	Athènes BSA	Le Caire Centro arch. ICI
	Damas CBRL	
	Jerusalem CBRL	Espagne
	Rome BSR	Rome CSIC

Figure 6 – Implantations d'instituts et écoles archéologiques de quelques pays autour de la Méditerranée.

PAYS CRÉATEURS	PAYS D'IMPLANTATION											
	Espagne	Italie	Grèce	Turquie	Chypre	Syrie	Liban	Israël	A. P.	Jordanie	Égypte	Maroc
Allemagne	1943	1871	1872	1929		1982	1961		1900	1976	1907	
Australie			1980									
Autriche		1881	1898									
Belgique		1939	1985									
Canada			1980									
Danemark		1956	1992			1995						
Espagne		1910										
Finlande		1954	1984			2010						
France	1920	1873	1846	1930		1929/1985	1946	1952	1890	1975	1880	(X)
Géorgie			1997									
Grande-Bretagne		1901	1886	1947		2010			1919	1975	1882	
Hongrie		1894										
Irlande			1995									
Italie			1909						1901		2008	
Norvège		X	1989									
Pays-Bas		1904	1976	1958		2006					1971	2006
Pologne		1927									1960	
Roumanie		1931										
Suède		1925	1848									
Suisse		1947	1975									
USA		1894	1881			1978		1900		1968	1948	

1^{ère} vague 2^{ème} vague 3^{ème} vague dernières créations

Figure 7 – Répartition et dates de création des instituts et écoles archéologiques à l'étranger en Méditerranée.

Certains d'entre eux entretiennent en outre des missions régulières dans d'autres pays: le DAI Madrid et la Casa de Velasquez au Maroc, l'École française de Rome en Albanie, Croatie, Maroc, Serbie, et Tunisie, le DAI Rom en Tunisie, l'École française d'Athènes en Albanie, et à Chypre, le British Institute à Ankara en Géorgie, l'IFAO au Soudan et le DAI Kairo bientôt en Libye.

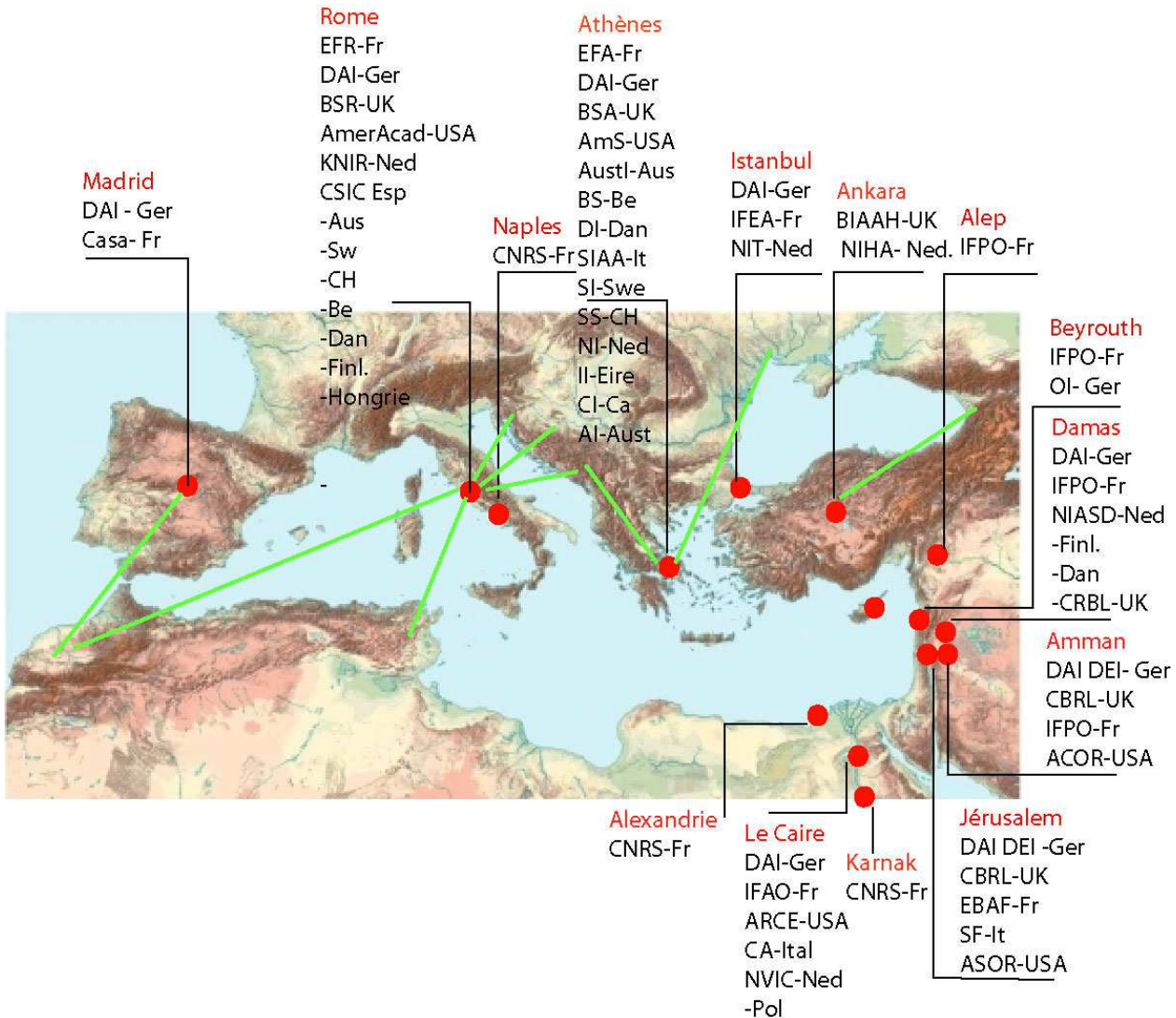


Figure 8 – Implantation des écoles et instituts d'archéologie autour de la Méditerranée.

Ce bref résumé historique montre que le mouvement de création, de redéploiement, de diversification de structures de recherche stables « à l'étranger » initié il y a un siècle et demi est encore très vivant et dynamique. Il a été, et est toujours, animé avant tout par les communautés scientifiques qui voient là une réponse solide aux besoins de la recherche internationale. D'un autre point de vue, il est frappant de constater les similitudes globales de structure et de fonctionnement d'un institut à l'autre toutes nations confondues: c'est évidemment le meilleur témoignage de l'existence de pratiques et de standard académiques internationaux dans la recherche archéologique et historique. De même la similitude des carrières-type des chercheurs d'un pays à l'autre est marquée par une formation-type. C'est à ce titre que l'on peut parler d'un véritable système de formation et de recherche matérialisé par ces centres, écoles et instituts.

Il y a cependant une certaine diversité d'un institut à l'autre, fonction de contraintes (moyens matériels, et limites de personnel – voir Institut néerlandais d'Amman créé en 2010 avec une seule personne, le directeur), mais aussi fonction de choix stratégiques

- dans la gamme des disciplines de recherche prises en considération;
- dans le poids (financier et scientifique) relatif mis sur les différentes missions (recherche, formation, travaux de terrain, modes de collaboration locale, outils et infrastructures de la recherche);
- dans l'organisation des activités.

Dans l'ensemble de ces institutions, l'archéologie occupe une place prépondérante. Elle est évidemment une source scientifique essentielle, mais elle propose aussi une articulation majeure de la recherche avec le politique, tout en y étant moins directement liée que par exemple la recherche en histoire et sociologie contemporaines. C'est sans doute l'effet de ce que Roland Etienne a appelé sa « plasticité de présentation ». En effet « l'archéologie doit ses liens historiques étroits avec le politique... aux opportunités qu'elle offre... tantôt science, tantôt vecteur culturel », et à sa capacité à se marier avec les politiques de mémoire, les relations internationales comme avec les stratégies de développement ». Elle est en ce sens un des meilleurs vecteurs des « entreprises culturelles » des États (Étienne 2000, p. 4-5, voir aussi Jansen 2008, p. 154-157). Tout récemment, en novembre 2010, l'ambassadeur de France en Turquie rappelait très fermement « la place éminente qu'a occupée et devrait continuer à occuper l'archéologie dans notre relation culturelle bilatérale avec la Turquie ... du fait de sa sensibilité politique. En se penchant sur les fondements les plus anciens de nos sociétés et de notre histoire, l'archéologie évolue sur un terrain politiquement hautement sensible¹⁰⁰ ».

Structuration

Chaque centre est une institution qui est totalement, ou très largement, autonome dans ses choix et son fonctionnement: un directeur, souvent entouré de directeurs scientifiques et d'un administrateur, un conseil scientifique et parfois un conseil administratif propres organisent la vie des centres et négocient avec leurs tutelles leurs moyens de fonctionnement.

Seuls les centres dépendants de l'Institut archéologique allemand sont intégrés depuis leur création dans une structure d'ensemble, un réseau à l'étranger mais aussi en Allemagne même. Ce réseau, avec un siège central et des moyens communs importants à Berlin, a une tête bien identifiée, une présidence puissante, qui parle et négocie au nom de tous en métropole. Il recherche une cohérence de présentation (site web) et d'action globale: mais une fois assurée la concertation annuelle entre les directeurs de centres sur l'action et la répartition des moyens, chacun fonctionne en totale autonomie et responsabilité. Il s'agit donc non pas d'une organisation centralisée, mais d'une organisation fédérale très cohérente.

Les Écoles britanniques de la Méditerranée ont étudié la possibilité de se regrouper et de mutualiser un certain nombre de moyens, mais cela a toujours échoué pour cause d'intérêts scientifiques non convergents. Actuellement leur souhait est plutôt de construire une association de structures britanniques pour la Méditerranée occidentale (British School at Rome avec la Society for Libyan Studies entre autres) pour développer des programmes de travail avec des institutions et laboratoires de recherche

¹⁰⁰http://www.ifea-istanbul.net/website_2/index.php?option=com_content&view=article&id=970%3A11112010rencontres-darcheologiediscours-ambassadeur (consulté février 2011).

des pays concernés du Maghreb, l'Italie et l'Espagne. Deux programmes pourraient supporter ce projet: Portus dont l'extension en dehors d'Ostie serait affirmée et la constitution d'un réseau d'études puniques.

Une organisation en réseau existe également depuis peu en France et aux Pays-Bas.

En France, au début des années 2000, les instituts dépendants du ministère des Affaires étrangères ont été remodelés en profondeur (regroupements, renouvellement des conseils avec un mode de fonctionnement homogène, etc..) et présentés par ce ministère comme un réseau d'instituts. Cet aspect a été renforcé par l'implication du CNRS dans ces instituts (corrélative en partie à la diminution des moyens affectés par le ministère des Affaires étrangères). La coordination du réseau se concrétise dans une réunion annuelle d'information et d'échange des directeurs d'instituts autour d'un thème, et à un affichage des activités dans une lettre d'actualités en ligne (*Hermès*) et un portail web des instituts¹⁰¹ qui a récemment été rénové et devient un véritable outil de communication et d'échange. Mais chaque institut reste seul dans ses négociations avec les tutelles ce qui limite singulièrement l'aspect fédératif du réseau. Tout récemment le ministère français de l'Enseignement supérieur a voulu une homogénéisation des statuts des écoles à l'étranger, à la fois pour adapter leur fonctionnement aux exigences de la nouvelle loi sur les universités, et pour favoriser leur mise en réseau. Si l'objectif de l'homogénéisation des règles de fonctionnement, exprimé dans un décret unique¹⁰² est effectif, celui de la fusion n'a été ni approuvé, ni suivi par les directeurs, ce qui réduit, dans l'état actuel, l'effet des formules de concertation et d'action commune.

Aux Pays-Bas le réseau d'instituts financés par des fondations, des universités et/ou par le ministère de l'Enseignement supérieur possède un affichage commun sur le site web de l'université de Leyde, mais ne paraît guère avoir d'activité et de fonctionnement collectifs. Si certains d'entre eux sont largement tournés vers l'archéologie, plusieurs autres ont un rôle prépondérant d'enseignement des langues (dont le néerlandais nécessaire à l'obtention de visas d'étude) et d'activités culturelles.

Tutelle principale	Espagne	France	U. K.	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Ministère des Affaires étrangères		UMIFRE		DAI	Le Caire	
Ministère de la Culture					Athènes	
Ministère de l'Enseignement supérieur		Écoles	Brit. Ac.			
Universités						
Organismes de recherche	CSIC	CNRS UMIFRE				
Agences nationales de recherche						
Fondations, associations		Jérusalem	Égypte	Jérusalem	Jérusalem	Istanbul

Figure 9 – Tableau des tutelles principales des instituts et écoles à l'étranger.

La recherche

La recherche qui est menée dans le cadre de ces instituts ne se réduit pas aux travaux des quelques membres permanents présents à l'étranger. De fait ces instituts animent, coordonnent, soutiennent, financent les travaux d'une communauté de chercheurs métropolitains beaucoup plus large, principalement des anciens membres ou pensionnaires (environ 250 collègues pour l'EFA ou l'EFR): ils sont le lien de ces communautés de recherche. C'est une fonction tout à fait fondamentale qu'il est

¹⁰¹ www.ifre.fr.

¹⁰² Décret 2011-164 du 10 février 2011.

important d'avoir à l'esprit pour comprendre le système. Ce lien est un solide système d'intégration, mais par là même d'exclusion, ce qui explique que la question de l'ouverture soit souvent un objet de discussion dans les communautés de recherche.

Programmation

À chaque échéance d'évaluation et de demande de moyens, les écoles et instituts rédigent des documents de programmation et d'organisation que nous avons consultés. Ces documents ne sont qu'une face de l'image que ces centres donnent d'eux-mêmes. En effet, ils sont destinés avant tout aux autorités nationales qui les financent, et ils doivent donc respecter les règles de présentation et la rhétorique propres à chaque pays afin de remplir les critères adéquats pour une bonne évaluation de leur fonctionnement. Cette image est nécessairement légèrement décalée par rapport à celle que les centres construisent dans les pays qui les accueillent.

Les « Strategic Research Plans » des instituts britanniques à Athènes, Ankara et Amman dépendant de la British Academy offrent une des plus claires définitions des objectifs que se fixe ce système de recherche. On peut les résumer ainsi :

- 1) Développer une recherche d'excellence sur la base d'un choix de projets impliquant des membres des centres et des chercheurs britanniques.
 - a. Les trois centres insistent particulièrement sur l'objectif de franchir et casser les barrières disciplinaires en promouvant des études comparatives et diachroniques à diverses échelles spatiales. Cet objectif nécessite l'entretien au sein de ces centres d'un large spectre de disciplines;
 - b. Les trois centres affichent clairement leur ambition d'être les principaux acteurs de la recherche britannique dans leurs pays d'implantation;
 - c. Afficher une programmation thématique large qui permette de concentrer les actions de recherche principales tout en permettant les approches interdisciplinaires:
 - i. À Athènes, « Pourquoi la civilisation n'émerge pas plus souvent ? », et « Étude comparée des processus lents d'acculturation »;
 - ii. À Ankara, « Histoire des établissements humains en Anatolie », « Les frontières du monde ottoman », et « Histoire du climat de l'Anatolie et de la Mer Noire »;
 - iii. À Amman, « Explorer les identités au Levant » qui se décline en de nombreux sous projets;
 - d. Produire des données primaires de qualité et assurer leur archivage et leur publication.
- 2) Faciliter la formation des jeunes chercheurs britanniques choisis (les talents émergents) de niveau pré-doctoral, doctoral et postdoctoral par l'attribution de bourses de séjour et ou de voyage, et de financements modestes d'amorçage de projets qui doivent trouver leur propre financement par la suite. Seule la British School at Athens propose de véritables sessions d'enseignement de 15 jours;
- 3) Assurer des services mis à disposition de l'ensemble de la communauté scientifique internationale : bibliothèque, archives, collections de référence, publications (revues et monographies);
- 4) Être l'interlocuteur principal (en fait unique en Grèce et en Turquie) des autorités des pays d'accueil et l'intermédiaire pour tout ce qui concerne l'archéologie;

- 5) Promouvoir la collaboration et l'interaction entre les chercheurs britanniques et les communautés académiques locales et les chercheurs des autres pays européens par des projets communs, des séminaires et des conférences. Seul l'institut d'Ankara propose un financement spécifique ouvert aux chercheurs turcs pour faire des séjours d'étude au Royaume-Uni.

On retrouve donc dans ce résumé rapide l'ensemble des missions que se fixaient les centres à la fin du XIX^e siècle : elles sont encore tout à fait actuelles, avec des variations par pays ou par institut mettant plus ou moins l'accent sur certains aspects.

La plupart des centres et instituts définissent globalement leur champ d'action scientifique comme celui des sciences historiques, avec une ouverture fréquente sur les sciences sociales, dans une perspective diachronique allant jusqu'à l'actuel. Seuls l'Institut archéologique allemand (DAI) et l'École italienne à Athènes limitent explicitement leur champ d'investigation aux mondes anciens et médiévaux.

Une des caractéristiques des documents de rapport et de programmation dans la dernière décennie est la formulation de **thématiques de recherche**. On retrouve dans ces textes l'effet direct des modes d'évaluation institutionnels et de justification de financement qui sont généralisés en Europe depuis deux décennies. On a pu constater l'ampleur des domaines et opérations recouverts par les thématiques exprimées par nos collègues britanniques. L'Institut archéologique allemand suit les mêmes voies en promouvant des « clusters » de recherche communs à l'ensemble de ses centres (c'est-à-dire au monde entier ou presque) dans une démarche résolument comparatiste sur les cinq thématiques suivantes : « De la sédentarité aux sociétés complexes », « Innovations : technologique, social », « Espace politiques », « Sanctuaires : formes et rituels, changement et continuité », « Histoire de l'Institut archéologique allemand ». On retrouve le même type de thématiques dans les programmations des institutions françaises.

Si, à l'origine, il a pu s'agir d'une rhétorique de présentation des travaux pour justifier sur projets les demandes de moyens aux tutelles selon les formes requises aujourd'hui, cela devient également un outil de gestion (classement matière des opérations, outil d'arbitrage et d'autorisation d'opération) qui encadre une programmation scientifique opérationnelle. Beaucoup plus précise, celle-ci exige, on le sait, la définition de questionnements, le choix d'explorations archéologique et/ou documentaire pour y répondre et proposer des interprétations.

Cette formulation de vastes programmes généraux prend également tout son sens lorsqu'elle devient un outil de communication avec les partenaires. Il s'agit alors de « définir les créneaux scientifiques sur lesquels on attend des partenariats » (M. Gras) et donc d'afficher un cadre de priorités pour les relations scientifiques¹⁰³. C'est aussi une volonté de développer une recherche collective incluant l'archéologie et permettant de réduire le morcellement du milieu de recherche. Il est en effet nécessaire de soumettre la programmation d'une fouille à la formulation préalable de problématiques scientifiques alors que domine encore trop la seule logique de LA fouille DU site.

Pour le DAI, l'élaboration de la programmation des clusters de recherche est l'aboutissement d'un important travail de réflexion collective. L'intégration à l'Institut des activités à l'étranger des structures de recherche de l'Allemagne de l'Est, se traduisant par une expansion des champs couverts par l'institut, a nécessité une révision en profondeur des modes de fonctionnement antérieurs. Puis une période de dimi-

¹⁰³ Un bon exemple de cadrage des relations scientifiques par ces choix thématiques est donné par le directeur du DAI Istanbul, Pirson 2009.

nution relative des moyens financiers accordés par les tutelles, ainsi que la mise en place des structures nationales d'évaluation des structures de recherche, ont conduit à la construction d'une politique scientifique globale associant à la structuration de la recherche pour une meilleure production scientifique, une communication externe plus active, soucieuse de faciliter la compréhension par le public et les responsables politiques (donc des contribuables) de l'intérêt de la recherche archéologique et de sa capacité à répondre à de grands questionnements de « civilisation ». Cette politique scientifique active a rencontré dans les années 2000 la politique étrangère de l'Allemagne qui a voulu asseoir pour partie ses relations extérieures sur la coopération scientifique et culturelle. Le ministère des Affaires étrangères a alors explicitement désigné le DAI comme porteur de cette politique dans le domaine de l'archéologie. On peut noter que cette politique scientifique a été accompagnée par une « re-germanisation » des publications avec, par exemple, la *Zeitschrift für Orient-Archäologie* qui, dans ses premières livraisons, publie 80 à 100 % d'articles en allemand. Elle s'adapte aujourd'hui aux exigences politiques de création des centres d'excellence en étant intégré dans le cluster TOPOI qui réunit depuis 2010 les centres berlinois¹⁰⁴.

On a vu dans les paragraphes concernant les **missions archéologiques** à l'étranger (cf. ci-dessus) le rôle majeur des centres à l'étranger dans ce domaine : près de la moitié des opérations conduites par l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni sont réalisées dans le cadre des activités de ces centres. Outre les réglementations locales (en Grèce), c'est évidemment la capacité de ces institutions à prendre en charge de « très grands sites » sur la longue, et même la très longue durée (Olympie depuis 1875, Delphes depuis 1893, Karnak depuis 1895, etc.) qui leur donne ce rôle. Ces sites ont été les sources de références majeures pour la construction des récits historiques du siècle dernier. Notons toutefois qu'il n'y a plus de « grande fouille » réalisées par les écoles dans les pays d'Europe, mais plutôt un travail sur des archives avec opérations de contrôle pour publication, et mise en valeur. Les opérations de terrain et la documentation qui en sont issues constituent toujours des outils de travail incontournables de la recherche.

De même, la présence permanente de ces institutions leur a permis, essentiellement en Grèce et en Égypte, d'organiser, là encore sur la longue durée, la collecte systématique de l'information d'actualité archéologique par des prospections et par la tenue de chroniques dans les revues ou par la constitution et la mise à jour régulière d'atlas et cartes archéologiques régionales ou thématiques. Seuls l'IFPO (depuis 2000) en Syrie et au Liban¹⁰⁵, et l'IFEA en Turquie ne prennent pas, en tant qu'institution, la direction de chantiers, laissant cette responsabilité aux nombreuses missions françaises, et limitant leur action à un soutien logistique, aux publications et à l'organisation de colloques.

La plupart des instituts ne dirigent ou n'accueillent que des projets de **recherche** pouvant s'intégrer dans la programmation scientifique qu'ils affichent et l'étude des sites dont ils ont la concession ; ils recrutent leurs chercheurs sur cette base. D'autres (en particulier les instituts français du MAEE/CNRS et les écoles à Madrid et à Rome) préfèrent accueillir et soutenir de « bons projets formulés par de jeunes bons chercheurs » sélectionnés par leur conseil scientifique sans obligation de rester dans le cadre de la programmation. Celle-ci est alors plutôt respectée et assumée par les personnels sur contrat long expatriés ou locaux, et par des équipes françaises qui participent à ces projets de longue durée.

¹⁰⁴ www.topoi.org

¹⁰⁵ Cet abandon fait que l'IFPO n'est plus considéré comme un acteur institutionnel de la recherche archéologique dans ces deux pays. Une action de partenariat sur d'autres bases compense difficilement cette image.

L'implication des écoles et instituts dans des opérations de terrain est générale, mais avec des formules d'organisation et de financement variables. Le financement de cette recherche est lourd, et les instituts ne peuvent plus pour la plupart l'assurer totalement. Aussi, comme les autres institutions de recherche, ils sont de plus en plus des compétiteurs dans les appels d'offres des agences de recherche¹⁰⁶ (AHRC ou British Academy, ANR et DFG). Les écoles françaises à Athènes, Le Caire et Madrid et le DAI assurent le financement de l'infrastructure de terrain sur les sites dont ils ont la concession (maisons de fouille, gardiennage, etc.), mais seules les écoles françaises financent encore en totalité, ou en cofinancement avec le ministère des Affaires étrangères, les projets de recherche sur le terrain ou en préparation de publication. Les autres (DAI, écoles britanniques et italienne, instituts néerlandais, etc.) exigent que chaque projet trouve un financement extérieur auprès des agences de moyens. Outre les questions de financement, cette formule permet l'évaluation externe de l'ensemble des projets scientifiques des instituts, dépassant ainsi les pratiques antérieures d'auto-évaluation qui finissent par scléroser même les institutions d'excellence. La politique de recherche de terrain de ces institutions est bien résumée dans un article récent par le directeur du DAI Istanbul¹⁰⁷. Les recherches à long terme sur les « grands sites » concédés à l'institut les font devenir des infrastructures de recherche stables, de véritables laboratoires pratiquant également la recherche méthodologique, gérés comme tels avec une programmation d'opération renouvelée et réévaluée tous les cinq ans. Selon cette programmation des partenaires turcs ou universitaires allemands peuvent être appelés à participer aux opérations. La conservation/restauration de ces sites en vue de leur présentation au public est une responsabilité constante de l'institut. C'est autour de ces grands sites que peut le mieux se développer une politique de collaboration avec les autorités turques en matière d'archéologie préventive. Par ailleurs des projets de court terme (cinq ans) plus flexibles en termes d'organisation et d'orientation scientifique sont une excellente manière d'intégrer des équipes allemandes dans des projets organisés par d'autres, en particulier les collègues turcs, ou d'explorer de nouvelles pistes de recherche.

Les développements à attendre selon les priorités des directeurs consultés (BSR, DAI Kairo, DAI Rom, EFR) sont essentiellement aujourd'hui une intensification des activités sur les Balkans, le Maghreb et la Libye. Cela vise à former une nouvelle génération de la communauté de recherche européenne sur ces pays, ce que montrent également le développement des missions archéologiques espagnoles et italiennes.

Les systèmes documentaires

Dans la quasi-totalité des écoles et instituts, la vie scientifique est largement cristallisée autour de la **bibliothèque** qui forme une part majeure de l'identité de ces centres. C'est en effet le « grand équipement » central qui est à la fois l'outil de travail des membres, le pôle d'accueil principal des collègues et étudiants des pays d'accueil, et très souvent un lieu de conservation bibliographique majeur tant au niveau local des pays hôtes qu'à celui des pays d'origine – le nombre de chercheurs demandant des missions d'études dans ces bibliothèques en témoigne. L'investissement financier régulier indispensable au suivi des collections est donc une priorité affichée par tous. La valeur de ces fonds pour la communauté scientifique apparaît pleinement en cas de conflit : après les pérégrinations de la bibliothèque du DAI Rom pendant la deuxième guerre mondiale et les débats qu'elles ont suscités, on se souvient du rapatriement à Berlin de la bibliothèque du DAI de Bagdad, de la mise en caisse et du déménagement de la bibliothèque de l'IFAPO (IFPO) au moment de la guerre libanaise.

¹⁰⁶ Ainsi le DAI a en trois ans multiplié par 5 (de 30 à 150) le nombre de projets financés, pour un montant actuel de 15 M€ soit la moitié du budget global de l'institut. Il a dû créer une cellule de gestion dédiée à ces opérations.

¹⁰⁷ Pirson 2009.

De plus en plus, mais de manière encore imparfaite, les catalogues informati-ques de ces bibliothèques sont accessibles en ligne, mais les compatibilités permettant leur interrogation simultanée ne sont pas encore partout mises au point. L'ensemble intégré des catalogues des bibliothèques du DAI est accessible en ligne, il n'est pas de même pour celles des autres instituts qui suivent des standards de catalogage différents. Rome est la seule ville où un système de consultation simultanée des catalogues (URBS) de la plupart des instituts et écoles existe – mais sans lien avec les bibliothèques italiennes majeures.

Partout, ces bibliothèques doivent affronter deux problèmes importants :

- le manque de place pour mettre en rayon les acquisitions nouvelles, toute extension physique se heurtant aux limites des bâtiments existants et au coût du m² construit dans les capitales ;
- le développement de la documentation et de la publication électroniques qui oblige à changer les modes d'acquisition (avec des coûts des bouquets de publications électroniques qui font exploser les budgets) et les modes de conservation.

Les politiques de concertation et de mise en réseau qui pourraient aboutir à limiter les doublons sur une ville, et cultiver la complémentarité des fonds, ainsi que les associations qui pourraient permettre de diminuer les coûts d'abonnements aux publications électroniques, ne sont pas mises en œuvre.

Plusieurs instituts et écoles ont des politiques suivies en matière de **fonds documentaires**. Le DAI dans son ensemble, les écoles britanniques d'Ankara, Athènes et Rome, françaises d'Athènes et du Caire, l'EBAF à Jérusalem, en moindre mesure de Rome et de Madrid, l'IFPO, l'IFEA entretiennent de véritables fonds de conservation photographiques et graphiques en premier lieu, mais aussi cartes, papiers et archives scientifiques et administratives.

Plus récemment les écoles britanniques à Ankara et Athènes et l'IFAO au Caire ont développé des fonds de conservation et de référence archéologiques centrés sur les échantillons soumis à analyse : collections céramique et métaux d'un côté, ossements humains, faune, végétaux, minéraux de l'autre.

Pour l'ensemble de ces activités de conservation, d'entretien et valorisation de collections, la réussite dépend principalement de la continuité et la durée. Il s'agit toujours d'opération de cumul de connaissance et d'objets qui n'ont de sens que sur le long terme avec le suivi d'une cohérence thématique et méthodologique.

Bien évidemment les questions de numérisation, catalogage et mise en ligne des fonds anciens sont d'actualité. Mais aussi, à l'inverse, l'intégration dans ces fonds des documents numériques qui sont aujourd'hui la principale production : photographies, écrits, dessins, bases de données, systèmes d'information, etc. Ces questions sont souvent abordées au niveau national des établissements. Le DAI est chef de projet avec l'université de Cologne d'un très important projet de centre de compétence sur les bases de connaissance en archéologie et histoire ancienne financé par la DFG, et préparant des collaborations à l'échelle européenne. En France, le TGE Adonis est le maître d'ouvrage sur ces questions, mais les écoles et instituts à l'étranger n'en sont pas encore des partenaires moteurs, même si certains (EFA, IFAO) ont engagé de longue date une réflexion et certaines actions sur ces problèmes. Les questions de la pérennité et de la manipulation/consultation optimisée de ces fonds n'ont pas encore trouvé de solutions très satisfaisantes.

Les publications

Les **publications** sont une autre activité de base de l'ensemble des écoles et instituts qui sont toujours également éditeurs et souvent libraires. C'est là que sont éditées toutes les revues de niveau international (sauf deux) et 80 à 90 % des ouvrages de recherche concernant la Méditerranée. Tous publient une revue et une ou plusieurs séries d'ouvrages, ce qui représente à la fois la définition des standards consensuels de la discipline en matière de publication, et des investissements financiers significatifs. L'importance accordée à cette activité tient à trois facteurs principaux : 1) la fonction de diffusion de la connaissance et l'usage en archéologie de publier les données obtenues sur le terrain, 2) la visibilité et la valorisation de l'identité institutionnelle par la matérialité de la production scientifique individuelle ou collective et, plus prosaïquement, 3) l'enrichissement des bibliothèques par les échanges d'ouvrages.

La place physique du livre dans nos disciplines est évidemment centrale puisque cet objet est le produit typique de la recherche, preuve de « service fait » pour les chercheurs vis-à-vis de la communauté scientifique mais aussi des tutelles et administrations – sinon du public très rarement touché par la diffusion – outil de communication scientifique, et monnaie d'échange. Or chacun sait que, si la disparition de l'édition papier n'est pas d'actualité, le développement de l'édition électronique est une réalité que nul ne peut négliger. C'est par elle que va passer la majeure partie de la publication des données (sans doute sous forme de bases de données sur des formats standards plus que de monographies rédigées – voir par exemple le système britannique *Archaeology data service*) et donc la communication et l'échange scientifique (phénomène d'ores et déjà généralisé avec, par exemple, la fin de l'usage des tirés à part d'articles au profit du fichier PDF). Cela va maintenant jusqu'à la justification du service fait auprès des tutelles, les dossiers de rapports d'activités individuels ou d'équipe, de projets, de candidatures et de demandes de promotion étant presque totalement dématérialisés. D'où des exigences de qualité éditoriales moindres pour toute une série de productions : par exemple une thèse (maintenant réalisée dans des temps plus courts) rapidement mise en page et publiée dans les *British archaeological reports*, *International Series*, a autant de valeur d'usage qu'un ouvrage longuement préparé dans les prestigieuses séries des écoles et instituts, et elle est utilisée principalement sous forme de fichier PDF pour tous les dossiers de candidature et de carrière ! La publication est également un élément fondamental de l'évaluation scientifique, et l'usage croissant, et sans doute inexorable en archéologie plus qu'en histoire peut-être, de la bibliométrie oblige à des adaptations. Les revues des instituts et écoles sont-elles toutes dans les premières places des classements internationaux de périodiques (quoiqu'on pense de la pertinence de tels classements) ? Elles n'ont certainement pas développé le lobbying nécessaire pour cela, alors que les éditeurs privés internationaux ont mis tout leur poids dans ces classements.

Par ailleurs, il est évident que pour toucher le public élargi, l'outil de base est aujourd'hui le web. Mais notons que bien souvent c'est également lui qui donne accès à un document papier, ouvrage à acheter ou document à imprimer soi-même, qui est encore la forme de conservation préférée ! Le « grand public » est en effet très demandeur de guides archéologiques, d'atlas, de livres de poche proposant des synthèses ; en ce sens, la publication de bons guides (EFA, IFAO, IFPO), d'atlas (IFPO : celui de la Jordanie aura une bonne composante archéologique), de livres au format « poche » (Ifpoches), va dans ce sens.

On est donc dans une phase de transition dans laquelle non seulement le modèle économique du livre-papier change, mais aussi une bonne part de ses usages professionnels: gestion et évaluation des individus, des projets et des équipes d'une part, publication de données primaires et échanges entre chercheurs d'autre part. Que reste-t-il si on essaie de faire abstraction des usages traditionnels?

Les écoles et instituts, sauf exceptions (IFPO, IFEA), ne sont pas des moteurs de la réflexion collective sur ces sujets qui est conduite en France essentiellement par le TGE Adonis et le CLEO. Sauf erreur, la dernière rencontre organisée par les écoles remonte à 1984¹⁰⁸ et posait les questions qui sont, pour plusieurs d'entre elles, toujours objet de débats pour des raisons épistémologiques évidentes, mais aussi d'autres plus pratiques que l'on aurait pu imaginer réglées. Elles ne l'ont pas été en partie par défaut d'un consensus des autorités académiques sur la prise en considération dans l'évaluation des personnes de mises en formes rénovées des travaux qui pourraient avoir des supports autres que le livre ou son clone électronique. C'est regrettable car le rôle des institutions en tant que garant de standard des formes de publication et de leurs usages au sein de la discipline doit leur imposer une démarche d'adaptation aux formes actuelles. Le consensus international que cela exige ne sera permis que par une concertation de l'ensemble des institutions concernées, et donc leur participation active aux débats. En attendant, les choix sont faits plutôt en dehors de ces cercles par l'European Research Council et les agences d'évaluation des différents pays.

Cependant, le temps des blocages collectifs principalement provoqués (outre le poids de la tradition) par les incertitudes de conservation des supports électroniques est généralement passé et de nouvelles formules sont proposées. Un premier mouvement a été une évolution du système des revues qui autorise la mise en annexe des articles d'une documentation électronique plus abondante que celle autorisée par l'économie du papier, sous la forme CD vite abandonnée, ou maintenant par accès à un site web. Une seconde formule admise est la vente ou l'accès internet sous format électronique d'ouvrages et revues édités sur papier après un temps permettant une diffusion papier pendant une période de deux à cinq ans. Ces formules sont censées permettre la préservation à *minima* du système de diffusion du livre et son économie.

Ces problèmes d'adaptation à des formes et des pratiques nouvelles font toujours l'objet de discussions intenses. Le comité de rédaction d'une grande revue française a débattu de l'opportunité de poursuivre la diffusion uniquement électronique des annexes documentaires des articles considérant que la pérennité de la conservation des documents primaires mis en forme était sans doute au moins aussi indispensable (sinon plus) que celle des interprétations qui évoluent et qui étaient les seules à avoir droit à l'édition papier. On peut en effet se demander si la question de la préservation des données sur support électronique sur une durée au moins équivalente à celle de la préservation des supports papiers est vraiment réglée. Comme cela ne paraît pas être le cas, ne devrait-on pas dissocier plus clairement dans deux circuits distincts de gestion et d'économie la question de diffusion/accès à l'information publiée, de celle de la conservation de cette information et des données primaires. Il faut alors redéfinir une typologie des productions scientifiques à éditer et les formes de publication adaptées à chaque type: données primaires issues de l'enregistrement, données primaires mises en forme pour introduction dans des séries et corpus, information et chronique, exégèses et interprétations, corpus, analyses et synthèses issues de l'usage exclusif des outils informatiques (3D, modèles, analyses spatiales sur SIG), etc. Le livre n'est maintenant que l'une des formes de publication, et non plus la seule: la discipline accepte progressivement cette évolution. Elle l'a déjà fait, après de longues discussions, par

¹⁰⁸ MEFRA, 1986, p. 359-386, voir en particulier les réflexions de J.-C. Gardin, p. 367-369.

exemple pour ce qui concerne l'information et la chronique de l'activité archéologique qui est désormais principalement en ligne (*Fasti online*, *Chronique archéologique* en Grèce, *AdIFI* en France, etc.). Cela pourrait par exemple avoir pour conséquence le choix de publier et donner accès en ligne sans délais et en totalité le contenu des revues pour favoriser l'échange d'information et son usage, tout en faisant des tirages en nombre réduits de la forme papier. Une politique commune des instituts et écoles européens demandant l'appui financier de la Commission européenne pour ces opérations de numérisation massive serait le seul moyen propre à élargir significativement le lectorat des revues qui ne sont de langue anglaise¹⁰⁹. Le modèle économique de la mise en ligne suppose que le lecteur utilisateur édite à ses frais la forme papier s'il le souhaite; l'institution, œuvrant pour le bien collectif, assure alors par des tirages réduits à la demande la pérennité à long terme de la conservation de l'ouvrage¹¹⁰. C'est la solution mise en œuvre dans un nombre croissant d'universités pour les thèses, par exemple l'université de Leyde avec Sidestone press pour la forme papier. Bien des colloques et tables rondes auraient intérêt à être publiés rapidement de la même manière. Cette forme papier, sécurité toujours indispensable, serait destinée principalement à la conservation institutionnelle, la vente et les échanges dans le circuit des bibliothèques, qui forment la part majeure de la clientèle, et à la conservation individuelle par les équipes et les auteurs eux-mêmes. Cela n'interdit pas, bien au contraire, la mise au point et l'édition papier soignée d'ouvrages de références et de débats, de guides et de synthèses transmettant les avancées de la connaissance et pouvant alors être proposés à des publics plus larges selon le modèle économique du livre avec ses critères de viabilité actuels.

Les acteurs de la recherche

Il n'est pas facile de comparer les forces humaines mises en œuvre pour l'archéologie par l'Allemagne, la France, et le Royaume-Uni dans leurs institutions autour de la Méditerranée. Celles-ci n'ont en effet pas toutes la même couverture scientifique, et bien souvent l'archéologie n'est qu'une partie de leur activité, ce qui rend difficile la caractérisation des personnels communs d'appui à la recherche. Par ailleurs, les différences de statut des personnels et de conditions dans lesquelles ils réalisent leur séjour dans les instituts sont très variables.

Les catégories de personnels sont partout les mêmes dans des proportions variables: une équipe de direction scientifique et administrative sur contrats de moyenne durée (souvent deux mandats de trois à quatre ans), une équipe scientifique sur contrats de trois à quatre ans, une équipe scientifique et technique (bibliothécaires, documentalistes/archivistes, éditeurs, PAO/DAO, architectes et topographes, informaticiens) pour partie sur emplois permanents en contrats locaux, et pour une autre en contrats de courte à moyenne durée, des chercheurs en formation (doctorants, post-docs) ou confirmés venant sur projets financés pour des séjours de trois mois à deux ans.

Chercheurs confirmés

Le DAI a un personnel permanent de 120 chercheurs autour du monde et fonctionne donc comme un organisme de recherche à part entière. Parmi eux, 35 chercheurs sont affectés autour de la Méditerranée. Une partie de ces chercheurs sont des contractuels de moins de 40 ans recrutés pour une période de 1 à 3 ans sur des bourses dites de chercheur. Ces chercheurs perçoivent une indemnité mensuelle couvrant explicitement à la fois leur subsistance et leurs frais de travail, à laquelle s'ajoute l'allo-

¹⁰⁹ Sur les politiques de numérisation au niveau européen, voir le rapport du Comité des sages European Commission 2011.

¹¹⁰ Voir à ce sujet les propositions de J.C. Gardin citées plus haut sur la nécessaire « archive publique » et les réflexions de R. Darnton 2010.

cation spéciale prévue par la loi allemande en cas d'expatriation variant selon les pays de résidence. La mensualité de base de chercheur post-doc est de 2300 € (1278 € pour subsistance, 1022 € pour frais professionnels).

Pour la France, et pour l'activité touchant l'archéologie, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Affaires étrangères affectent une vingtaine (15 + 5) de personnels fonctionnaires sur une longue durée (4 ans éventuellement renouvelables) dans les écoles pour les tâches d'encadrement et d'appui technique. Le CNRS affecte également un certain nombre de ses personnels permanents, chercheurs et techniciens, pour des durées allant de 1 à 4 ans (avec quelques exceptions de renouvellements au cas par cas), 26 sont affectés actuellement.

Le système britannique assure un encadrement de 15 personnes environ pour des durées un peu plus courtes que les autres pays sauf pour les directeurs.

Équipes scientifiques et techniques sur contrats expatriés

Généralement les tâches d'encadrement des services (administration, bibliothèque, documentation, publication, terrain, etc.) sont assurées par des personnels sur contrats moyens à long. Il s'agit de professionnels de haut niveau de compétences exerçant fréquemment leur métier dans plusieurs postes successifs, ce qui leur donne une connaissance approfondie des conditions concrètes de travail à l'étranger et des pays. Ces personnes, garantes de la qualité professionnelle des opérations de recherche, sont un maillon et un lien essentiel de la formation aux métiers de l'archéologie et de l'histoire de tous ceux qui fréquentent ces institutions qu'ils viennent des pays d'origine ou du pays d'accueil. C'est eux qui, par exemple, rendent crédibles des opérations ambitieuses telles que l'installation de laboratoires archéométriques comme celui du Caire. Les spécialités représentées, longtemps limitées à la bibliothéconomie, la documentation, la publication, l'architecture, l'archéologie de terrain et le dessin, se diversifient avec la création généralisée des services informatiques et de laboratoires d'analyse. Cette diversification est aujourd'hui admise, et les métiers sont reconnus : on ne demande plus à l'architecte d'être en même temps topographe et chef de chantier, à l'informaticien d'être à la fois ingénieur réseau, responsable de maintenance du parc, développeur d'applications logiciels et webmaster. Curieusement, les spécialités de la mise en forme et du traitement de l'information (bases de données, statistiques, analyse spatiale, modélisation, etc.) qui sont aujourd'hui indispensables à la manipulation des données sont peu ou très faiblement représentées autour des activités archéologiques. C'est autour des observatoires urbains, et donc des géographes qu'elles sont présentes. Le besoin va probablement être exprimé dans les années qui viennent.

Ces personnels n'ont généralement pas de statut fixe de longue durée, ce qui pose presque toujours des difficultés de réinsertion au moment du retour dans les métropoles après trois ou quatre contrats, à des âges où les recrutements sont très difficiles. Mais des problèmes de réintégration dans le système métropolitain existent aussi (sécurité financière exceptée) pour les personnels fonctionnaires expatriés pendant de trop longues années. La discipline se prive alors de grandes compétences. Il y a là une véritable question mal résolue de gestion des personnes qui devrait être discutée de manière plus approfondie.

Institut	Espagne		Italie		Grèce		Turquie		Chypre		Syrie		Liban		Israël		A. P.		Jordanie		Égypte		
	ch.	t/ad	ch.	t/ad	ch.	t/ad	ch.	t/ad	ch.	t/ad	ch.	t/ad	ch.	t/ad	ch.	t/ad	ch.	t/ad	ch.	t/ad	ch.	t/ad	
CNRS Naples			1	2																			
CNRS Alexandrie																					1	9	
CNRS Karnak																					2	1	
BritSRome			5	2																			
BritSAthens					4	2																	
BIAAnkara																							
CBRLRAmman																		4					
CBRLRJerusalem																3							
CBRLDamas																							
DAIDamas											4												
DAIAthens					5	2																	
DAIstanbul							7	3															
DAICairo																					10	5	
DAIMadrid	4	2																					
DAIAmman																							
DAIJerusalem																							
DAIRom			4	3																			
EcolitGrece					10																		
IFEA							5																
IFAO																						14	16
IFPO Damas											5	2											
IFPO Beyrouth											2												
IFPO Amman											2	1											
EFRome			6	2																			
EFAthens					13	10																	
CasaMadrid	1																						
Total	5	2	16	9	32	14	12	3	0	0	13	3	0	0	0	0	3	0	4	0	27	31	174

personnel expatrié travaillant dans le domaine archéologique

t/ad = pers. technique et administratif

ch = pers. Recherche (dont architectes)

personnel en contrat local non décompté

Figure 10 – Estimation quantitative du personnel archéologue expatrié dans les instituts et écoles.

Chercheurs en formation

Dans leur **recrutement**, les instituts font des choix différents. L'école italienne en Grèce recrute en priorité de jeunes chercheurs en formation pré-doctorale et doctorale, tout en accueillant également des chercheurs confirmés sur projet. Les écoles françaises¹¹¹ recrutent en partie des doctorants (Athènes, Rome, Madrid), mais ont cherché dans les dernières années à augmenter les recrutements de post-docs en proportions variables : c'est désormais la règle à l'IFAO du Caire. Ces séjours de post-docs sont pour une bonne partie consacrés à la publication de la thèse (en vue des dossiers de candidature en France), et aussi à la formulation d'un projet de recherche nouveau – qui sera bien souvent celui auquel se consacrera le jeune chercheur, au moins jusqu'à ses travaux d'habilitation à diriger des recherches (objectif clairement défini par le directeur de l'École française d'Athènes). À l'inverse, le DAI, comme les deux centres du CNRS à l'étranger ne recrutent que des chercheurs post-docs et confirmés sur les programmes de l'institut, tout en associant des doctorants au cas par cas. Les instituts français MAEE/CNRS, comme les écoles britanniques ont un recrutement à peu près égal entre doctorants, post-docs sur bourses ou contrats temporaires et chercheurs confirmés (en fait affectés par le CNRS côté français, et sur bourse côté britannique).

Par ailleurs, il faut considérer toute la population (environ 55 personnes) des « membres », « pensionnaires », « fellowships » de niveau doctoral et, de plus en plus, post-doctoral qui sont présents dans ces instituts dans des conditions très différentes d'un pays à l'autre.

¹¹¹ Voir l'analyse du recrutement des écoles d'Athènes et de Rome dans Muller 2008 et Valenti 1996.

Les écoles françaises d'Athènes, Le Caire et Rome, recrutent pour trois ou quatre ans des doctorants (Athènes) et/ou (Le Caire, Istanbul, IFPO) post-doctorants avec une rémunération de base minimale de l'ordre de 1700 € (salaire français de recrutement) à laquelle s'ajoute l'indemnité de résidence prévue par la loi française. Ce recrutement est presque totalement endogame, chaque milieu de recherche et de formation produisant ses candidats et laissant peu ou pas de place à des candidatures « externe »¹¹². À Rome, ils doivent terminer leur thèse et commencer un post-doc dans le temps de leur séjour de trois ans, à Athènes, ils ont la même possibilité sur une période maximum de quatre ans au cours de laquelle ils prennent en charge un dossier post-doc défini par les programmes et les sites de l'école. Les écoles françaises sont les seules à rémunérer des doctorants en cours de formation (qui sont par ailleurs la plupart du temps déjà fonctionnaires) sur les mêmes bases que des chercheurs confirmés, c'est-à-dire avec des indemnités de résidence importantes. Cette différence de traitement sera vraisemblablement un obstacle à l'ouverture des recrutements au niveau européen, ou en France à d'autres communautés, et donc à la mobilité européenne des jeunes chercheurs. On a déjà constaté une certaine gêne au moment où les écoles ont pu bénéficier d'allocations de recherche « ordinaires » du ministère. Le DAI à Athènes propose quatre contrats de quatre ans (22 000 €/ an) à des doctorants qui prennent en charge la gestion documentaire des travaux sur un site ou au service d'archives, en plus de leurs études doctorales. L'École italienne à Athènes recrute au niveau de la thèse de spécialisation pour deux ans, plus une année éventuelle avec des indemnités modestes (620 € mensuels).

Pour le niveau d'étude doctoral partout ailleurs, les étudiants séjournent à l'étranger au moyen des systèmes de bourses basés sur les allocations de recherche des pays d'origine: bourses d'aide à la recherche de deux ans pour la France (au nombre de 12 environ pour l'archéologie) et l'Allemagne, allocation de recherche de 1 an pour le Royaume-Uni. Le montant mensuel de ces bourses va de 1200 € en France à 1600 € en Royaume-Uni. Les conditions de prise en charge des voyages et des séjours dans les centres et instituts varient au cas par cas.

Les bourses post-doc de 1 à 3 ans sont proposées partout ailleurs, salaire contractuel (base 1700 €) avec indemnité de résidence à l'étranger pour les instituts français et en l'Allemagne (bourses de formation 1073 € -562 pour subsistance + 511 pour frais de travail à laquelle s'ajoute l'allocation spéciale prévue par la loi allemande en cas d'expatriation variant selon les pays de résidence), bourse couvrant forfaitairement l'ensemble des frais de séjour et de travail au Royaume-Uni (de 10000£ à 16000£ pour un an). Là encore, les conditions de prise en charge des voyages et des séjours dans les centres et instituts varient au cas par cas.

Il faut enfin ajouter à cela toute une série d'aides très variées proposées aux doctorants, aux post-doctorants et aux chercheurs confirmés pour des séjours de courte durée (jusqu'à un an) à l'étranger. Ce sont des aides aux travaux de terrain, participation aux missions, les bourses de voyages d'étude pouvant aller jusqu'à un an en Allemagne. Ce sont également dans certains des instituts britanniques des allocations forfaitaires pour la préparation de projets de recherche en vue de leur demande de financement auprès des agences AHRC ou British Academy. Ces formules de bourses de courte durée pour des chercheurs en poste ne sont pas développées en France: entre une expatriation de 2 ans et le séjour de très courte durée (jusqu'à 1 mois), il n'y a pas de réelle solution intermédiaire.

Ces différents postes, contrats et bourses sont, de manière très exclusive, offerts aux citoyens des pays dont dépendent ces institutions contrairement à la logique

¹¹² L'ouverture du recrutement de l'École française de Rome aux archéologues de l'INRAP ces dernières années, n'a pas suscité de candidature, et par ailleurs le recrutement de chercheurs non normaliens et non agrégés commence timidement.

européenne. Seule l'Espagne ouvre explicitement ses offres à l'ensemble de l'Europe (à condition de diplômes égales). Le Royaume-Uni étend l'éligibilité de candidature aux étudiants non britanniques ayant fait leurs études dans le pays et y résidant. Les membres « étrangers » des écoles françaises sont acceptés si leurs pays d'origine paie leur bourses ou salaires.

De manière complémentaire, les chantiers de fouille organisés par les écoles et instituts accueillent très largement des étudiants et doctorants de tous pays: par exemple en Grèce, environ 200 par an en moyenne sur les chantiers de la British School, 180 sur ceux de l'EFA.

Pour les étudiants et chercheurs des pays d'accueil des centres et instituts, les services culturels d'ambassades proposent généralement des aides au séjour métropolitain. Les instituts britanniques d'Ankara et Athènes proposent des bourses sur leur budget. L'IFPO propose des postes de chercheur local associé rémunéré pour la participation aux projets dans ses centres, et des bourses pour des étudiants de niveau master se préparant généralement à un séjour doctoral en France. Le DAI offre aux chercheurs locaux outre les séjours en Allemagne financés le DAAD, une formule originale « non bureaucratique » de séjour d'étude dans les autres centres méditerranéens de l'institut.

		durée	mensualité €	voyage payé	logement gratuit
France					
EFR	membres doctorants et/ou post-doc	3 ans	1700 + indemnités	oui	
	bourses	1-3 mois	900		
	hôtes scientifiques, chercheurs confirmés	0,5-1 mois	2000		
EFA	membres doctorants et/ou post-doc	4 ans	1700 + indemnités	oui	
	bourses d'étude	1-2 mois	960 puis 560		
IFEA	bourses courte durée	1-3 mois	800		
	bourses d'aide à la recherche doctorale	12-24 mois	1220	oui	
IFPO	bourses réseau études doctorales	1-3 mois	860		oui
	bourses d'aide à la recherche doctorale	12-24 mois	1220	oui	
	bourses courte durée	0,5-1 mois	600-1000		partiel
IFAO	membres post-doc	3 ans	1700 + indemnités	oui	
	bourses de missions scientifiques	1-3 mois	850		
	bourses doctorales	1-3 mois	850		
Allemagne					
DAI	bourses de voyage (17 000 €)	1 an	1415		
	bourses Wülfing	8 mois			
	bourses pour étrangers en Allemagne	1-2 mois	900	oui	oui
Royaume-Uni					
Rome	scholarship	9 mois	570		oui
	fellowship	10 mois	571		oui
Athènes	Fieldwork Bursary Award	1-3 mois	490		
	Fitch Bursary Awards	1-3 mois	500		oui
	Fitch Laboratory Archaeological Chemistry Fellowship	1-3 mois	500		oui
	Fitch Laboratory Williams Fellowship in Ceramic Petrology	1-3 mois	500		oui
	Macmillan-Rodewald Studentship	1 an	1528		
	research awards (8 fonds de financements)		200-800		
	centenary bursaries grecs et chypriotes en GB		980	oui	
	Early Career Fellowships	1-3 mois	0	oui	oui
	The School Studentship	6-12 mois	1528		
Ankara	undergraduate grant	1-3 mois	600	oui	
	post-doc grant	1-3 mois	600	oui	
	bourses de voyage		600		
	bourses de terrain	1-3 mois	490		
	post-doc fellowship 16 000 £ / an	12 mois	1600	oui	
	bourses prédoc	1-7 mois	970	oui	
	bourses séjours étrangers en UK		600		
CRBL	research award post-doc 10 000 £	1 an	1000		
Amman	travel grant		1000		
Jérusalem	Visiting research fellowship doc		360	oui	oui
	Visiting research fellowship post-doc		360	oui	oui
Italie					
SIAA	membres	12-36 mois	620		oui

Figure 11 – Principales formes de financement des séjours de recherche à l'étranger (2010).

Personnels sur contrat local

Enfin les équipes en contrat local plutôt orientées vers le support à la recherche en archéologie (documentation, topographie, restauration, terrain, archives, bibliothèque...) correspondent, tous instituts confondus, à un peu plus d'une centaine de personnes.

Au total un décompte provisoire permet d'évaluer entre 280 et 320 le nombre des personnes travaillant pour l'archéologie en séjour de plus de 6 mois dans les instituts et centres étrangers autour de la Méditerranée : 130 à 140 pour la France, 90 à 95 pour l'Allemagne, 40 à 45 pour la Royaume-Uni. Il faut y ajouter sans doute au moins 50 à 70 mensualités disponibles chaque année pour des bourses de courte durée.

La formation à la recherche

Cette mission partagée par l'ensemble des centres s'exerce de trois manières complémentaires. Seule la Scuola italiana à Athènes propose à ses membres un véritable enseignement suivi sur plusieurs années. La formule dominante d'enseignement est la proposition de cours, séminaires, travaux de terrain, apprentissages techniques groupés dans des sessions d'une quinzaine de jour, généralement sous la forme de séminaires d'études doctorales, ouverts aux membres et pensionnaires des centres mais aussi très généralement aux étudiants de même niveau des pays d'origine et des pays d'accueil.

Par ailleurs, les activités scientifiques des centres (opérations archéologiques, séminaires, conférences, colloques) sont ouvertes aux doctorants y compris pour participer, communiquer et diriger des opérations sur le terrain et sont souvent un véritable lieu de formation, d'échange, et d'intégration dans le milieu de recherche.

Enfin, la véritable formation à la recherche est réalisée en fait principalement de manière individualisée par un tutorat des doctorants exercé par les directeurs et directeurs scientifiques ou directeurs des études.

L'ensemble du système « produit » donc aussi des chercheurs formés qui sont mis sur le marché de l'emploi scientifique européen principalement au niveau post-doc, et secondairement au niveau de chercheur confirmé. Le directeur de l'EFR dans son dernier rapport d'activité souligne le « retour sur investissement » que représente pour un état la constitution de ce vivier dans lequel il peut recruter ses enseignants chercheurs de l'université et ses chercheurs. Le taux de recrutement à l'issue d'un séjour est donc un indicateur de performance à ne pas négliger. Le président du DAI estime que 65 à 75 % des chercheurs confirmés passés dans les instituts trouvent un emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche allemands. Le directeur de l'EFR estime que plus de 200 anciens membres de l'École sont employés dans le dispositif d'enseignement et de recherche français, ce qui correspond à un taux de recrutement dépassant 90 % des membres sortants. L'estimation doit être voisine pour les autres écoles françaises¹¹³, et un peu inférieure pour les instituts du MAEE-CNRS. Pour ces derniers, les délais de recrutement après la sortie sont plus importants.

Le système de reproduction sociale et professionnelle représenté par les écoles et instituts fonctionne bien ou assez bien pour alimenter en jeunes enseignants l'enseignement supérieur car les membres sont au cœur des disciplines; en revanche il est moins efficace pour le recrutement dans les organismes de recherche car, souvent, ce sont la nouveauté et les nouvelles frontières disciplinaires qui sont favorisées.

¹¹³ Valenti 1996 montre que la totalité des membres de l'École française d'Athènes trouvent une place dans l'enseignement supérieur et la recherche à leur retour en France.

Enjeux actuels de ce système de recherche

Ces institutions de longue tradition n'ont pas pour habitude, sauf exceptions remarquées, d'exprimer clairement dans des rapports à leurs tutelles des enjeux ou des interrogations de fonds, autres que ceux, évidemment fondamentaux, des personnes et des moyens financiers.

C'est la discussion avec les responsables de ces institutions qui permet de formuler quelques-uns des enjeux et défis qui attendent ce système de recherche. Ces discussions ont été complétées par la lecture des textes et actes de colloques qui ont marqué les centaines de plusieurs écoles et instituts.

La reconnaissance par les pays d'origine et par les pays d'accueil

Dans les pays d'origine

Les moyens ne semblent globalement jamais avoir faibli ou avoir été durablement diminués pour les grandes institutions athéniennes, cairottes et romaines des trois pays « dominants ». Ces moyens n'ont pas toujours été octroyés avec autant de régularité aux instituts du Proche-Orient, en particulier français et britanniques, ou aux structures plus petites (instituts néerlandais, centres MAEE/CNRS français par exemple) et dans le reste de la Méditerranée. Ces centres sont soumis à de beaucoup plus grandes variations de leur dotation. Actuellement elles sont tendanciellement à la baisse pour les moyens accordés par le MAE, soit par réduction de postes et de crédits, soit par obligation de faire face à des missions plus nombreuses avec des moyens constants, et à la hausse côté CNRS¹¹⁴, sans que l'un compense l'autre. Mais les besoins sont toujours croissants : les frais d'infrastructure et d'entretien des bâtiments, parfois prestigieux et historiques donc anciens, et des laboratoires que sont maisons de fouilles sont importants ; le besoin d'extension des surfaces de travail (expansion des bibliothèques et services d'archives, augmentation du nombre des chercheurs travaillant sur place) et des outils (informatique en premier lieu) d'un côté, la masse salariale de l'autre forment des frais fixes en augmentation constante. L'équilibre délicat entre budget de personnel, budget d'infrastructure et budget de recherche est partout une préoccupation constante.

La pression continue sur les tutelles est essentielle car leur appui n'est jamais définitivement acquis. Les soutiens politiques nationaux à ces structures de recherche implantées loin de la métropole ne sont plus toujours aussi forts et constants qu'ils ont pu être par le passé. La crise économique actuelle et les programmes d'austérité budgétaires qui en ont découlé, ont été, et sont encore, des motifs de remise en question de ces institutions lointaines dans plusieurs pays. L'Institut néerlandais d'Istanbul a été expulsé des bâtiments consulaires, et n'a repris une activité récemment que grâce à une fondation privée turque qui l'héberge. Il a fallu des mouvements de protestation et des interventions au plus haut niveau des États pour que le DAI à Rome ne soit pas fermé au moment des travaux de sécurité nécessaires dans ses locaux, ou bien pour que l'École italienne à Athènes soit enlevée de la liste des structures « inutiles » (toutes des structures à vocation culturelle) établie pendant l'été 2010 dans son plan de rigueur par le ministère des Finances italien. L'Institut autrichien à Rome est fortement menacé de fermeture. L'École française de Rome a été en 2010 une des cibles de la commission parlementaire sur les biens de l'État. Cela traduit sans doute, au-delà des prétextes propres à des contextes politiques locaux, l'évaluation de ces structures par une partie croissante des politiques, comme ayant une importance stratégique moindre que par le passé. Les ambitions du XIX^e siècle associées à l'expansion européenne et la rivalité des nations puis à la décolonisation ont favorisé la création et l'entretien à un

¹¹⁴ Jusqu'en 2010 : il semble qu'en 2011 la politique des dix années précédentes soit reconsidérée.

haut niveau de structures de recherches autonomes qui participaient au rayonnement culturel international des pays. Aujourd'hui, l'ambition est beaucoup moins élevée et nous assistons plutôt à des formes de renoncement qui privilégient l'utilité directe et à court terme de chaque action et opération, au détriment de la durée et de la continuité des engagements. Les instituts et écoles sont bien souvent considérés, et de manière plus ou moins affirmée, comme un outil pour le travail diplomatique des ambassades, et bon nombre des créations récentes y sont directement liées. Cela peut se manifester à un niveau général par des politiques ministérielles claires : le ministère allemand des Affaires étrangères identifiant le DAI comme son organisme de coopération scientifique majeur dans le domaine de l'archéologie, tout en respectant totalement son indépendance scientifique et son autonomie de gestion. La position actuelle du ministère français est beaucoup moins claire : les postes mis par ce ministère à disposition des instituts sont maintenant comptabilisés dans la dotation en personnel des ambassades pays par pays, et donc sont soumis à des logiques de suppression ou création qui sont avant tout budgétaires et diplomatiques pour le poste. Ils ne bénéficient donc pas de « l'exception » accordée aux organismes de recherche pour le recrutement de personnel. L'ouverture de postes et d'antennes de l'IFPO en Iraq et à Jérusalem Est en sont un témoignage tout à fait actuel. L'autonomie du choix scientifique est donc fondamentalement remise en cause et le personnel soumis explicitement aux règles de fonctionnement de l'ambassade. Le discours récent de l'ambassadeur de France en Turquie à l'occasion d'une réunion d'archéologues présente l'archéologie française dans ce pays comme un outil politique et diplomatique. L'efficacité des projets scientifiques est donc mesurée aussi avec ce paramètre. Le chercheur recruté sur un poste MAE doit être pour lui le chargé de mission de l'ambassade dans l'IFEA et auprès des responsables de missions archéologiques ce qui relativise singulièrement l'autorité de la direction de cet institut et de la concertation que la cogestion de ces instituts avec le CNRS impliquerait. On est alors loin des règles de fonctionnement académique et scientifique ordinaire des laboratoires de recherche. La pression budgétaire sur les ministères des Affaires étrangères pourrait banaliser ce cas de figure jusque-là isolé, mais qui explicite ce que nombre de diplomates laissent entendre plus ou moins ouvertement.

La crise économique et la réduction des moyens des services publics des États accélèrent ce mouvement. Face à cette tendance au retrait relatif des nations, il semble que seule une politique extérieure européenne pourrait prendre le relais... la transition risque d'être longue. Une pression des milieux de recherche d'un côté favorisant la nécessaire circulation des compétences de recherche et d'enseignement supérieur à l'échelle européenne pourrait y contribuer.

Dans les pays d'accueil

L'image construite par les écoles et instituts dans leurs pays d'origine est nécessairement légèrement décalée par rapport à celle qu'ils établissent dans les pays d'accueil. La présence des instituts étrangers y paraît presque « naturelle » en raison de leur ancienneté. Ils proposent des services (bibliothèques, documentation, formation, publication), des actions d'animation scientifique (conférences, séminaires et colloques) largement ouverts. Par ailleurs, ils sont souvent perçus positivement à travers la gestion qu'ils ont de grands sites archéologiques. La participation aux programmes de recherche est beaucoup moins ouverte et s'adresse principalement à un milieu proche et propre à chaque institut, avec lequel des relations d'échange sont tissées sur la longue durée, souvent grâce au bilinguisme. C'est certainement l'origine de la perception de ces instituts et écoles comme des milieux fermés ou difficiles d'accès. Et c'est sans doute aussi

le motif de la modestie de l'effort fait pour organiser une communication externe vers des milieux moins bien connus. Le directeur de l'IFPO fait part de cette préoccupation dans l'introduction du rapport d'activité 2010. Cet effort peut être analysé d'abord à partir des sites web qui devraient être des outils de communication privilégiés des instituts. Ces sites ne sont que faiblement tout ou partie bilingues ou trilingues: le CEDEJ et le CEEFTK CNRS, et le DAI du Caire offrent une version arabe de leurs sites, la Casa de Velasquez, le CEALex CNRS, le DAI Madrid, le DEI Amman et Jérusalem, l'Escuela española de Rome, une version anglaise, le DAI Istanbul et l'IFEA une version turque, le DAI Rome, et l'École espagnole de Rome une version italienne, l'American school d'Athènes une version grecque, la Casa de Velasquez une version espagnole.

Question des langues: avec le développement, actuellement surtout dans les pays arabophones, des universités locales dans lesquelles le plurilinguisme n'est pas exigé, les cadres intermédiaires des structures de gestion de l'archéologie sont monolingues, publient souvent maintenant sur internet et lisent uniquement dans leur langue. Si la connaissance de base des langues européennes et du turc dans les instituts œuvrant dans ces pays est répandue, les membres des instituts au Proche-Orient et en Égypte sont encore insuffisamment arabophones pour pouvoir pleinement avoir accès à cette information ou partager pleinement leurs propres données. Il faut donc penser sérieusement au développement du plurilinguisme de nos chercheurs dans ces pays. Par ailleurs, vu l'élargissement du corps intermédiaire des archéologues locaux, une participation à sa formation paraît nécessaire pour garder le contact et donc partager et faire circuler l'information scientifique. C'est tout l'intérêt des actions entreprises au niveau des masters qui se généralisent dans les universités.

Enjeux de la collaboration européenne

«Le cadre européen est le seul efficace pour penser la recherche scientifique à une échelle internationale. Il faut donc faire de cet enjeu un objectif à court terme» affirme le directeur de l'IFPO. L'ancien directeur de la British School at Rome résumait la situation ainsi: «à Rome, la séparation entre les Écoles étrangères est sans intérêt et sans avenir. Il est urgent de constituer une association de travail commun avec les Italiens, les Allemands, les Français, les Espagnols (les seuls qui ont actuellement un dynamisme et une action qui s'amplifient) et les Britanniques. Il n'y a aucun sens de pratiquer une archéologie en Méditerranée dans un cadre de recherche national, et l'Europe est le premier cadre naturel à utiliser, surtout dans un moment où les USA sont très absents de l'archéologie en Méditerranée occidentale classique». La dimension européenne n'a pas été, jusqu'il y a peu, une préoccupation des écoles et instituts. Beaucoup de responsables pensent aujourd'hui que, si envisager un regroupement d'instituts n'aurait pas grand sens en raison des traditions de recherche et des cultures différentes qui enrichissent les approches scientifiques, il serait utile et productif de coordonner des programmes de recherche. Ce sont ces préoccupations qui ont permis en août 2010 la rédaction d'une déclaration commune de neuf directeurs d'instituts et écoles sur la recherche européenne à Rome se fixant pour objectif:

- 1 – de multiplier et resserrer encore davantage leurs échanges pour faire émerger des projets communs;
- 2 – d'accueillir dans leurs structures respectives de jeunes chercheurs européens qui viennent à Rome pour faire de la recherche et qui sont l'avenir de la recherche européenne;
- 3 – de contribuer à l'émergence d'un espace européen de la recherche à Rome.

On a vu que le recrutement des instituts est exclusivement national ou presque, les financements également. En dehors de collaborations scientifiques et d'organisation de colloques et tables rondes ponctuelles, il y a peu d'entreprises scientifiques communes à l'étranger au moment où se développe une Europe de la recherche.

Trois évolutions pourraient offrir des occasions de faire bouger les frontières dans ce domaine :

– La réduction progressive des moyens de certains instituts en particulier au Proche-Orient peut les pousser à envisager des associations scientifiques mais aussi des partages de locaux avec des instituts d'autres pays. Ainsi à l'IFPO, l'association récente avec la Casa Araba de Madrid pour l'antenne d'Alep est un exemple de réussite. Il pourrait y avoir là l'embryon d'une nouvelle forme institutionnelle multinationale sinon européenne¹¹⁵. Mais les réticences des autorités de tutelles nationales des pays d'origine sont encore très fortes : ainsi le nouveau directeur de l'institut belge à Athènes, par ailleurs enseignant à l'université d'Amsterdam a vu récemment ses efforts pour regrouper au moins physiquement les instituts belge et néerlandais stoppés par ses tutelles.

– La collaboration heureuse entre agences de financement de la recherche des pays européens et proposition de cofinancements de projets, dans des conditions de soumission et de gestion infiniment plus aisées que celles des programmes européens, va être une incitation importante à la collaboration scientifique. L'effet de l'accord ANR/DFG joue déjà par exemple à Rome ; la signature qu'on espère prochaine d'accords entre l'ANR et l'Italie et l'Espagne sera certainement suivie d'effets immédiats.

– Ces opportunités de collaborations, et les travaux communs qu'elles favoriseront associés à l'ouverture européenne des échanges post-doctoraux et de l'ensemble des recrutements de l'enseignement supérieur, va progressivement faire perdre du sens au recrutement strictement national des membres – qui est d'ailleurs contraire à la législation européenne. On peut penser que les jeunes chercheurs iront de plus en plus dans les écoles et instituts leur offrant des programmes, les traditions intellectuelles et les outils de recherche correspondant à ce qu'ils souhaitent pour la préparation de leur dossier de carrière. Ils devront là aussi dépasser les barrières nationales, comme ils le font de plus en plus dans leurs séjours post-doc à l'étranger. Le recrutement ouvert au niveau européen des enseignants et chercheurs devrait accélérer le processus. Les instituts et écoles sont de fait des sortes d'instituts d'études avancés : des formes progressives d'ouverture internationale caractéristiques de ces instituts devraient s'imposer à moyen terme. Cela permettra d'ailleurs d'accéder aux sources de financement de l'Europe dans ce domaine. Une crainte exprimée des responsables d'instituts face à l'ouverture des recrutements est de faire face à une demande incontrôlable venant des citoyens des pays d'accueil. Il semble qu'une règle commune conditionnant la possibilité de candidature à une mobilité géographique internationale résoudrait assez simplement la question.

On peut *in fine* souligner que la réticence plus ou moins affirmée des pays d'accueil à autoriser des projets multinationaux européens ne sera pas tenable très longtemps.

Statuts et formes de la recherche

On a vu plus haut la question du cadrage des programmes de recherche qui permet de plus en plus de réguler les choix de recrutement et d'opération. Mais il faut s'interroger également sur la manière dont les opérations de recherche, conduites sous la

¹¹⁵ Cette forme existe déjà par exemple à Nairobi où l'institut français IFRA est installé dans les murs du British Institute in Eastern Africa (BIEA).

responsabilité des instituts et écoles, sont réalisées. Il y a des différences sensibles de mode de fonctionnement entre :

– des instituts voués de manière centrale à la recherche (DAI et unités propres du CNRS) et/ou gestionnaires de sites sur la longue durée (écoles en Italie, Grèce et Égypte) dans lesquels projets et opérations sont conduits par des équipes et structurent le calendrier et les moyens ;

– et des instituts qui sont plutôt des bases logistiques pour des projets de recherche individuels (souvent de doctorants et post-doctorants) ou collectifs (projets soutenus par les agences de financement) qui sont le plus souvent de courte et moyenne durée (2 à 4 ans). Cette temporalité interdit bien souvent une réelle programmation de long terme formant une identité scientifique précise à ces instituts. C'est le cas, par exemple, des instituts français dépendants à la fois du ministère des Affaires étrangères et du CNRS, de l'École espagnole à Rome, ou des instituts néerlandais. Dans le cas français, cela pourrait poser problème à moyen terme à la tutelle CNRS tant ce mode de fonctionnement scientifique est divergent de ses standards français.

Beaucoup de ces institutions ont en fait un fonctionnement de leur recherche reposant sur les deux modes en proportion variable. Il n'est alors pas rare que cela provoque des césures au sein d'un même institut entre les chercheurs impliqués dans l'un ou l'autre mode. Le développement de la recherche sur projets de courte durée, classiquement quatre ans, peut entraîner une augmentation de la demande de soutien logistique des équipes métropolitaines vers les instituts, qui pourraient avoir alors, si la pression est trop forte pour ne pas accepter, des difficultés avec leur évaluation sur leur programme recherche. La solution allemande des projets sur douze ans, avec évaluation externe sérieuse tous les quatre ans, pourrait être étudiée avec intérêt dans d'autres pays. Les projets britanniques sont tous soumis à un comité externe. Ce n'est pas le cas dans les écoles et instituts français dans lesquels la règle est plutôt une auto-évaluation en interne, exception faite des projets examinés par les agences de moyen ANR et, sous une forme fort différente, commission des fouilles¹¹⁶. Par ailleurs, les instituts à fonctionnement « mixte » pourraient avoir intérêt à séparer plus clairement leur fonction de support logistique/accueil de projets et personnes, de celle de structure de recherche avec une programmation plus resserrée soumise elle à évaluation scientifique. Cette séparation permettrait des logiques plus claires de recrutements et de financement de projets.

¹¹⁶ La commission des fouilles rassemble en effet dans un seul temps, et dans une assemblée d'experts dont une bonne part est à la fois juge et partie, la discussion sur l'évaluation scientifique des projets et celle sur leur opportunité politique. C'est une formule que l'on pourrait qualifier d'auto-évaluation du milieu de recherche à un niveau national, formule fort efficace car elle permet de construire un consensus large tenant compte de l'ensemble des aspects des opérations à l'étranger, et donc d'éviter les erreurs majeures de choix scientifique ou politique.

Enjeux de la recherche archéologique

Si le bilan quantitatif des opérations archéologiques conduites par le système est positif, il faut souligner que celui-ci est loin de prendre en charge la totalité du champ archéologique. L'archéologie dite classique en Italie, en Grèce, en Égypte et dans une moindre mesure en Turquie, l'égyptologie en Égypte sont reines et restent le terrain majeur des projets actuels et futurs des écoles. Les périodes tardo-antique et médiévale occupent une place non négligeable. Le déficit évident est d'une part dans les périodes pré- et protohistoriques, sauf au Proche-Orient et en Turquie, et d'autre part globalement dans ce que l'on regroupe sous le terme d'archéométrie. L'archéologie des périodes moderne et contemporaine qui pourrait être le support de projets de recherche très novateurs est absente.

Pour la pré- et protohistoire ancienne, la British School à Athènes est la seule à afficher comme objectif scientifique numéro 1 de son plan stratégique « de casser la barrière qui existe entre l'étude de la préhistoire et celle des périodes historiques dans le monde grec, et de promouvoir les études comparatives ».

Le développement de l'archéométrie avec ses laboratoires et ses collections de références n'a commencé qu'assez récemment à l'école britannique en Grèce et à Ankara, et à l'IFAO au Caire (C14, métallurgie, céramique, botanique) et bientôt au Centre d'études alexandrines, dans ces derniers cas en raison de la législation égyptienne interdisant totalement l'exportation d'échantillon.

Enfin les recherches réellement interdisciplinaires, c'est-à-dire non pas l'usage de sciences et de techniques dans une relation de service, de science auxiliaire, mais la mise au point d'une véritable programmation nouvelle permettant à l'ensemble des disciplines impliquées de trouver matière à construction de données scientifiques nouvelles, n'existent pas assez. Ce pourrait être un des rôles des plates-formes de recherches que nous avons évoquées précédemment.

Pour résumer, on peut dire que ces institutions restent au cœur des disciplines qui ont motivé leur création, et n'arrivent que difficilement à aller aux marges, aux interfaces avec d'autres communautés disciplinaires. La conduite du renouvellement des disciplines archéologiques ne passera sans doute pas par elles. Les raisons sont assez simples à identifier : un certain conservatisme institutionnel avec une survalorisation de l'épigraphie, de la philologie et de l'architecture monumentale, renforcé par le système des concessions de sites ne facilite pas la mobilité des terrains et des objets d'études nécessaire pour affronter d'autres échelles et d'autres problématiques correspondant mieux aux interrogations scientifiques actuelles ; un conservatisme également dans le recrutement très endogame en raison de critères de sélection, dominés par le discours historique et dans certains cas les capacités linguistiques, qui ne contribuent pas à une diversification des profils scientifiques des candidats recrutés.

Un autre aspect de la recherche archéologique dans ces institutions est leur implication principale, souvent exclusive, dans ce que l'on appelle l'archéologie programmée. Or on sait que la majeure partie des données de terrain nouvelles vient aujourd'hui de l'archéologie dite préventive. Il ne s'agit pas toujours d'une ignorance voulue ou d'un mépris : en effet les législations locales (Espagne, France, Grèce, Italie) et le développement de l'archéologie « commerciale » rendent l'accès au terrain dans ce type d'opération à peu près impossible. Les instituts ont su par exemple répondre aux appels internationaux pour les sauvetages sur les grands barrages en Égypte, Syrie et Turquie ou plus récemment aux propositions de prise en charge de l'archéologie préalable à des opérations urbaines d'aménagement par exemple à Beyrouth, au Caire et bientôt peut-être à Damas. Autour des grands sites dont ils ont la responsabilité, les écoles et instituts ont bien souvent tissé les relations individuelles avec les responsables locaux, qui permettent des collaborations sur le terrain, même si les législations ne les facilitent pas. Ainsi par exemple le DAI dans la région de Pergame ou celle d'Olympie.

Mais ce n'est qu'une toute petite partie de ce qu'il y a à faire. La coupure qui s'opère à l'heure actuelle, visible dans tous les pays entre deux pratiques et deux modes de production de données archéologiques est un risque majeur pour la discipline. Si l'information sur les données produites parallèlement ne circule pas de manière fluide entre ces deux mondes, et n'est pas mise à disposition de la recherche internationale, chacun travaillera et pensera en restant partiellement aveugle ; devant ce risque c'est assurément l'archéologie « programmée » qui sera perdante. Une réflexion collective doit être impérativement approfondie sur ce sujet qui impliquera sans doute des redistributions des rôles, des changements de pratiques indispensables.

La réflexion sur la circulation de l'information a commencé avec la mise en ligne concertée de bases d'information en Italie (*Fasti on-line* de l'AIAC) et en Grèce (*Chronique des fouilles* assurée par les écoles française et britannique). C'est évidemment une voie à amplifier. Il est également nécessaire de renforcer les participations à l'effort collectif sur les cartes archéologiques et les inventaires du patrimoine. Le rôle des instituts et écoles dans ce domaine est très clairement défini depuis une dizaine d'années par exemple en Égypte dans les interventions de celui qui est devenu depuis le président du Conseil suprême des antiquités Z. Hawas, et de l'ancien directeur de l'institut américain du Caire lors du congrès international d'égyptologie de 2000 au Caire: en bref restituer au pays, avec des outils de travail modernes, les bases de données et de connaissances sur les sites obtenues par des étrangers dans leurs travaux de fouille et de prospections, et participer à l'enrichissement de ces bases en vue de la gestion et de la protection du patrimoine archéologique.

Enjeux de la formation à la recherche

Des observations faites ci-dessus découlent directement les enjeux sur la mission de formation des membres de ces instituts: élargissement des horizons chronologiques et disciplinaires, intégration concrète des nouvelles pratiques et des nouveaux outils de recherche, connaissance de l'archéologie préventive de ses modes de fonctionnement et de ses résultats. La réussite professionnelle des jeunes chercheurs formés par le système se fait principalement dans l'enseignement supérieur. Or celui-ci est en forte évolution car dans les disciplines historique et archéologique, il ne prépare plus majoritairement aux métiers de l'enseignement, mais de plus en plus aux métiers de l'archéologie et du patrimoine qui sont les débouchés professionnels concurrents. Les membres des écoles, à qui est encore réservée une place dominante dans le recrutement universitaire, ne sont pas formés aux métiers et aux questions de l'archéologie actuelle. Leur formation est donc en décalage avec les besoins croissants de formation aux métiers de l'archéologie. La concurrence entre universités voulue et favorisée à l'échelle européenne par le processus dit «de Bologne» va obliger une bonne partie d'entre elles à se mettre en position de force sur ces nouveaux aspects de l'enseignement et de la formation à ces métiers: le système des écoles et instituts à l'étranger risque de perdre son débouché professionnel de l'enseignement de l'archéologie s'il ne se réforme pas profondément pour répondre à ces besoins.

Pour lancer le débat sur cette question de manière un peu provocante, on pourrait établir les nouveaux cahiers des charges de la formation des chercheurs archéologues de haut niveau – c'est la vocation du système – à partir du profil de compétence du chercheur des années 2020 établi récemment dans une étude prospective¹¹⁷. Cette étude souligne que les besoins sont homogènes dans tous les pays pour un profil de chercheur expérimenté... mais des attentes variables pour un profil de jeune chercheur selon le lieu d'exercice du chercheur (université, laboratoire public ou privé, entreprise...).

¹¹⁷ Les besoins en compétences dans les métiers de la recherche à l'horizon 2020, Les études de l'emploi cadre. APEC, Cabinet Deloitte, nov. 2010.

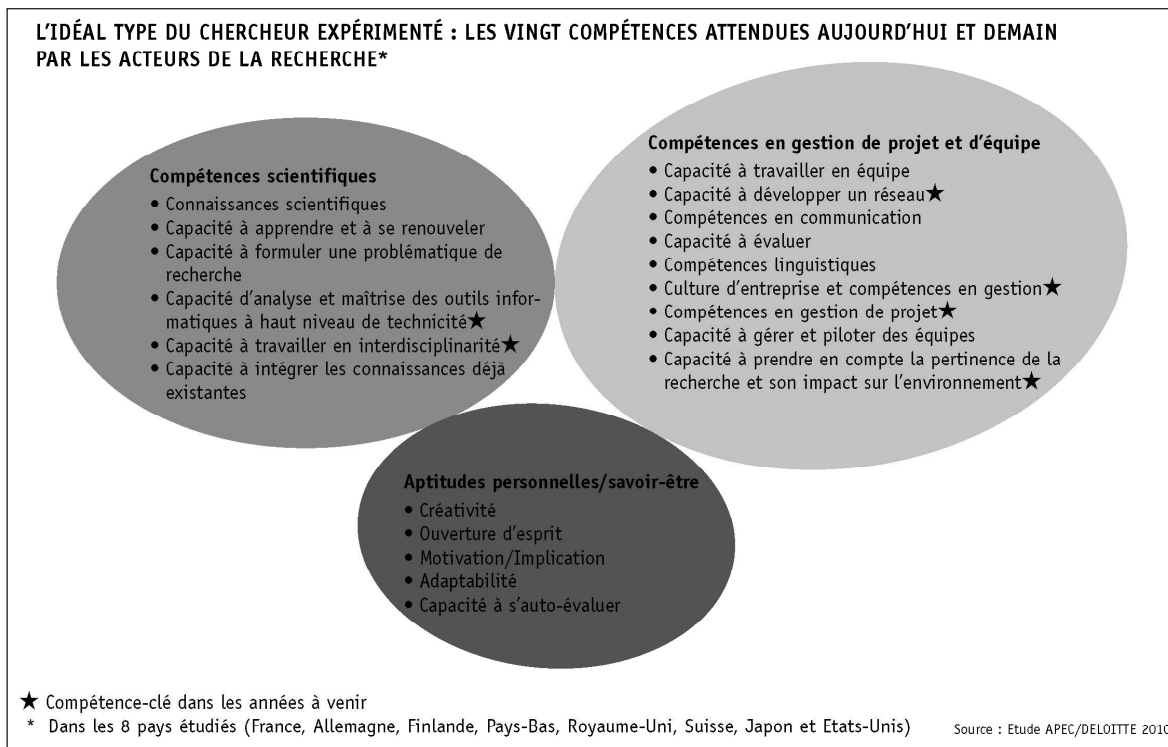


Figure 12 – L'idéal du chercheur expérimenté : les vingt compétences attendues aujourd'hui et demain par les acteurs de la recherche.

On remarquera que sur les compétences-clés évoquées, maîtrise des outils informatiques à haut niveau de technicité, travailler en interdisciplinarité, compétence en gestion de projet, travailler en équipe, capacité à prendre en compte la pertinence de la recherche, il n'est pas assuré que les centres d'excellence que sont les écoles et instituts prennent en main pleinement ces axes de formation. Or, comme on l'a vu plus haut, un projet de recherche archéologique est et sera de plus en plus une opération complexe dont la réussite dépendra tout autant de la gestion de projet que de l'excellence scientifique. Le même enjeu doit être pris en compte d'ailleurs par les universités.

Priorités énoncées par quelques directeurs d'instituts de pays européens.

British school at Rome

- Le Maghreb de manière générale.
- La publication et l'exploitation de sites et monuments déjà fouillés en rassemblant documentation, et présentation des sites.
- Intégrer les questions de gestion du patrimoine (Heritage management) dans les opérations scientifiques pour qu'il n'y ait pas de coupure culturelle entre recherche et gestion (y compris au niveau de la formation en archéologie).
- Développer les travaux d'experts mais dans un cadre global cohérent.

DAI Istanbul

- La redéfinition des conditions de la coopération de l'institut avec la communauté de recherche turque: mise au point de projets archéologiques conjoints associant travaux de terrain mais aussi formation (contrats avec universités allemandes, programmes Erasmus, etc.), politique d'accueil de chercheurs provinciaux dans les locaux d'Istanbul pour des séjours de recherche, facilitation des séjours de chercheurs turcs dans les autres branches du DAI et à la centrale de Berlin (bourses de 2 à 3 mois) dans la perspective de créer un véritable réseau d'échange scientifique à l'échelle de la Méditerranée.
- Une implication prudente mais sûre dans les opérations d'archéologie préventive dans les périmètres urbains associés aux grands sites fouillés par le DAI (ex. Pergame), et disponibilité de l'équipe à répondre aux demandes ponctuelles de collaborations dans ce domaine formulées par les responsables locaux des antiquités.
- La recherche de moyens financiers pour améliorer la capacité de répondre aux besoins de conservation/restauration et présentation des sites fouillés sous la responsabilité de l'institut (ex. Red Hall de Pergame).
- Une implication forte dans la politique scientifique programmée du DAI (clusters de recherche, programmes thématiques) qui a favorisé la mise en place de réseaux de chercheurs DAI/universités avec des financements de la DFG.
- Une participation à la formation académique par la recherche avec des programmes d'accueil post-doc, des bourses de recherche obligeant à des partenariats avec les universités.

DAI Kairo

- Ambition d'étendre géographiquement l'action jusqu'en Libye (comprise) à travers un projet de recherche visant à transférer au Sahara considéré comme une « mer de sable » à la fois zone de communication et zone de séparation entre mondes différents, les modèles appliqués à la Méditerranée. Coopération en route avec Université de Cologne.
- En Égypte, la gestion de grands sites complexes pose problème car arrêter les opérations n'est pas facile ni toujours possible: donc la seule solution est de développer des questions nouvelles sur le site et éventuellement son environnement immédiat. Par exemple, dans le Delta, en dehors de la fouille de Buto, action pour la carte archéologique et intervention ponctuelle pour le sauvetage ou la documentation de sites menacés.

Quelques questions majeures pour l'avenir

Cette analyse a abordé de très nombreux sujets, mais nous avons pu mesurer notre méconnaissance de certains d'entre eux. C'est l'articulation entre les moyens institutionnels mis à disposition des programmes de recherche et les changements dans les paradigmes et les objets de recherche d'un côté, et dans la place de la recherche en archéologie dans la société de l'autre, qui demande à être mieux renseignée à propos de l'archéologie dite programmée¹¹⁸. Il serait nécessaire d'approfondir en priorité :

- l'enquête sur les milieux de recherche autour de la Méditerranée et les thématiques scientifiques émergentes ;
- l'analyse de l'effet du système de financement sur projet par les agences de moyens sur la formulation des projets et leurs résultats ;
- les coûts consolidés et les besoins des plates-formes de recherche archéologiques que sont les programmes de longue durée sur des sites et leur environnement.

Nous retiendrons cinq grandes tendances d'évolution du système de recherche en archéologie :

- une accélération de l'éclatement du milieu de la recherche par la division du travail dans la production des données entre archéologie préventive et archéologie programmée, et par une régionalisation globalement accrue liée à la généralisation de la gestion décentralisée du patrimoine et à la perte de poids des organismes nationaux de recherche par rapport aux universités ;
- un passage intergénérationnel qui entraîne une diminution du nombre de chercheurs, et donc potentiellement de projets, « académiques » au moins en France et en Italie et sans doute sa stabilisation en Espagne et en Grèce, alors que la tendance au renforcement des systèmes universitaires dans les autres pays devrait conduire à une augmentation relative des acteurs de la recherche ;
- une diversification des disciplines avec lesquelles l'archéologie interagit depuis le terrain, au laboratoire et jusque dans les interprétations au-delà des traditionnelles disciplines de l'histoire et de la philologie : disciplines de l'étude de l'environnement et de la géographie de l'habitat et des systèmes de peuplement, sciences cognitives, sciences de matériaux ;
- un accroissement des partenariats de recherche internationaux en particulier européens et euro-méditerranéens avec le développement de missions conjointes ;
- une demande accrue de retour des résultats de la recherche vers la société pour répondre à la demande sociale en matière de place du patrimoine et de la connaissance dans l'industrie touristique d'un côté, dans l'identité des territoires de l'autre.

¹¹⁸ Les travaux d'analyse collectifs réalisés sur l'archéologie préventive dans les dix dernières années n'ont pas assez d'équivalents dans le domaine de la recherche « académique » : ce sont principalement en France les rapports de conjoncture des sections du comité national de la recherche scientifique et les dossiers thématiques et géographiques publiés dans *Les Nouvelles de l'Archéologie*.

Quelques questions majeures devraient à notre sens être largement débattues :

1 – La France a un problème d'articulation entre sa stratégie archéologique dans l'Hexagone et sa stratégie à l'étranger. Il serait bon de faire émerger une politique européenne, non seulement au niveau d'accord entre les pays européens mais aussi de politique d'intervention dans les pays européens. L'extension de l'Union européenne en Europe centrale rend cette dimension de plus en plus souhaitable mais il est anormal et décalé aujourd'hui que les grands pays de l'Europe occidentale marchent chacun d'un pas différent, ce qui encourage des politiques régionales qui risquent de morceler encore plus l'espace européen alors que, sur la base d'une véritable politique européenne de l'archéologie les régions pourraient trouver toute leur place avec une relative autonomie d'intervention mais dans un cadre unifié. De son côté, l'Association européenne des archéologues travaille depuis des années pour faire émerger une coordination des politiques archéologiques dans l'Union.

Un premier pas pourrait être une réflexion commune sur une révision du statut des autorisations données aux opérations de recherche internationales de façon à élargir un choix aujourd'hui réduit à concession de site / convention de recherche. Pour les sites et microrégions dont on sait qu'ils vont constituer un objet d'étude sur la longue durée, il faut mettre au point un statut et un mode de gestion qui pourrait se rapprocher de ceux des réserves naturelles ou des zones atelier des géographes, des géologues et des environnementalistes.

2 – Un autre volet de cette question doit être l'objet de discussions avec nos partenaires extra-européens (Maghreb, Proche et Moyen-Orient, Extrême-Orient, Amériques, Océanie) afin de leur montrer que le temps des missions strictement nationales qui sont héritières en un certain sens de la phase coloniale, doit être remplacé par celui d'un partenariat plus large engageant plusieurs pays européens dans la même mission et sur le même site. Il est paradoxal aujourd'hui de constater que les Français, les Italiens, les Espagnols, les Allemands et les Britanniques qui collaborent de plus en plus souvent entre eux, se retrouvent les uns et les autres derrière leur drapeau dès qu'ils sont sur la rive Sud de la Méditerranée ou dans des pays plus lointains. Il est encore plus décalé de voir des partenaires qui fonctionnent ensemble être tentés de se diviser au moment d'aller travailler ailleurs, rompant ainsi des logiques de travail conjoint qui se mettent en place en Europe. C'est l'intérêt de tous d'opérer une mutation de ce point de vue et pas seulement pour pouvoir bénéficier des ressources des crédits européens.

3 – Il y a aussi besoin de multiplier les articulations et les passerelles entre archéologie hexagonale et archéologie à l'étranger. Il est regrettable que, le plus souvent, les archéologues français, ne soient engagés que dans un seul de ces deux domaines complémentaires, et se désintéressent complètement de l'autre comme s'il s'agissait d'un autre métier, ce qui n'est évidemment pas le cas. Les archéologues travaillant en France ont besoin d'expériences internationales qui les confrontent à de nouvelles traditions de recherche et à d'autres questionnements. Certes, certains l'ont déjà fait mais ils restent trop souvent des cas isolés. La commission consultative pour les recherches archéologiques à l'étranger du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) a récemment vu avec intérêt des demandes convaincantes de ce point de vue. Il faut continuer dans ce sens. Il est fondamental que ce mixage s'opère face à ce qu'il faut bien appeler une hémorragie des chefs de mission pour l'étranger dans certains secteurs géographiques (Maghreb, Espagne, etc.) avec la multiplication des départs en retraite.

4 – Une autre articulation défailante est celle qui doit exister entre les missions et les instituts implantés à l'étranger qu'ils relèvent du MAEE et du CNRS ou du MESR. On a vu que de nombreuses missions sont de fait des laboratoires de recherche de terrain inscrits dans la longue durée pour lesquels il serait parfois souhaitable de distinguer le financement de l'infrastructure de celui des projets qui ont des temporalités et des besoins différents. Dans ce domaine, il faut éviter que les instituts soient des relais exclusifs qui pourraient parfois faire écran à des relations bilatérales multiples, mais ils ne doivent pas non plus être déconnectés du dispositif des missions. Au cas par cas, on constate ici de fortes divergences qui ne tiennent le plus souvent qu'à une histoire et au rôle de telle ou telle personnalité. Des conventions entre les instituts et les missions seraient souvent les bienvenues, y compris pour résoudre les difficiles problèmes de la publication, de l'archivage et de la diffusion des résultats. Il s'agit aussi d'articuler sur ces terrains la recherche et la formation à la recherche. Dans cette période de fermeture des frontières à la liberté de circulation des citoyens non européens, les instituts implantés hors de la Communauté européenne sont aussi les lieux les plus dynamiques de partenariats et d'échanges scientifiques, de formation locale, d'organisation du retour dans les pays hôtes de l'information scientifique élaborée à l'étranger, de conception des projets archéologiques intégrant les « applications » en matière de valorisation du patrimoine. Ils doivent être privilégiés pour ces fonctions au moins autant que pour celles de formation des élites européennes et de base logistique des projets de leurs ressortissants.

5 – La cohérence et la relative cohésion du milieu des archéologues en France est largement fondée sur la revendication collective de la priorité de l'objectif scientifique et de connaissance pour organiser la discussion et les choix sur les projets. Des tensions centrifuges ne pourraient que l'affaiblir. Les lieux privilégiés du dialogue entre l'ensemble des composantes du milieu (unités mixtes de recherche, maisons de l'archéologie, conseils avec représentants élus des institutions du comité national, des conseils scientifiques d'organismes, des CIRA/CNRA, des conseils de laboratoire) doivent être non seulement renforcés dans les collaborations interinstitutionnelles actuelles mais développés et élargis aux intervenants nouveaux ou en développement que sont les personnels des collectivités territoriales et les entreprises privées. La formulation de projets de recherche communs doit être facilitée par la relative souplesse actuelle que les appels d'offres des agences de moyens offrent à ces collaborations. C'est au sein de ces entités de travail scientifique commun que pourront être résolues, en France comme à l'étranger, les questions de la publication, de l'archivage et de la diffusion des résultats. Ces questions appellent la mise au point rapide de solutions permettant le cumul efficace de l'information scientifique aux échelles régionale et nationale. C'est aussi dans ces lieux collectifs que les césures entre recherche fondamentale, recherche appliquée et valorisation/médiation pourront être dépassées.

6 – Au niveau national, la concertation entre institutions doit être resserrée de façon à présenter une image claire des outils de financement de projets intégrant l'ensemble des éléments de la chaîne allant de la production de connaissance et de données à leur exploitation et leur valorisation : les différentes mesures prises par chaque institution pour adapter ses objectifs aux impératifs actuels de réduction des charges de l'État transforment en profondeur le système antérieur, sans produire une image cohérente des possibilités offertes par le nouveau système. Cette concertation doit également être poursuivie au sujet des nouvelles solutions à envisager avec de grands outils nationaux pour des nouvelles formes de publication et d'archivage.

On résumera enfin sommairement en deux points principaux les actions que nous avons proposées au cours de notre analyse et dans lesquelles nos institutions de recherche devraient s'impliquer en tirant les conséquences des évolutions en cours :

- les **partenariats** doivent être favorisés et éventuellement redéfinis sur la base d'une double entrée, 1) entre les différents systèmes de productions de données et de recherche, préventif et programmé, et 2) entre pays, à l'échelle européenne, et avec les pays hôtes de projets internationaux; ces actions en partenariat doivent :
 - porter une attention particulière à la **circulation de l'information scientifique** (cf. p. 35), donc à l'efficacité des outils qui la permettent, **signalement** en priorité sur le web – inventaires et cartes archéologiques, chroniques des fouilles –, **conservation** (cf. p. 58) – bases de données et de connaissance, archivage papier et données numériques, collections de référence et d'études –, **publication** (cf. p. 96) sous des formes facilitant à la fois l'échange rapide et la conservation des écrits. Il est nécessaire de diversifier les formes de retour de l'information scientifique dans les pays hôtes de projets internationaux, et également nécessaire de diversifier les formes d'accès à l'information existant dans des langues non occidentales : le référencement international de la production scientifique en arabe et en turc est indispensable. Le renforcement dans cet esprit de centres de compétences interinstitutionnels régionaux et nationaux peut faciliter ces actions;
 - faciliter la conception et le financement d'une **programmation de recherche** associant projet scientifique et impératifs de gestion du patrimoine, en particulier dans le cas de l'archéologie à l'étranger, et visant à intégrer les problématiques de l'archéologie préventive et de la valorisation. Il est nécessaire de faciliter le recours simultané aux sources de financements distinctes de ces différentes facettes des opérations (cf. p. 27, 80);
 - axer les actions de **formation** des personnes dans et avec les universités sur les masters et les écoles doctorales d'une part, et sur la formation permanente des acteurs d'autre part, avec pour objectif, outre les connaissances de base de la discipline, une professionnalisation et une capacité de gestion de projets complexes accrues qui soient mieux adaptées au marché du travail actuel (cf. p. 47, 104);
 - entretenir la discussion internationale entre partenaires sur les **évolutions et mises à jour des législations** (cf. p. 25) en particulier par une participation active aux institutions internationales, pour privilégier les orientations convergentes, construire les consensus qui ont permis la formulation des recommandations des conventions internationales, et le conseil pratique mutuel pour leur mise en application.
- la **circulation des chercheurs**, élites sélectionnées en formation à l'étranger et chercheurs confirmés, à l'échelle européenne autant qu'avec les pays hôtes de projets internationaux doit être améliorée par
 - des dispositifs permettant la mobilité sur plusieurs échelles de temps, en France par exemple manquent les financements propres à une mobilité

des chercheurs de 6 à 12 mois permettant la préparation d'un projet ou sa conclusion;

- l'élargissement des bassins de recrutement aux acteurs des nouveaux centres de production scientifique, en particulier ceux de l'archéologie préventive;
- l'ouverture au niveau européen du recrutement des institutions à l'étranger qui devrait être le pendant des recrutements de fonctionnaires;
- l'élargissement des thématiques scientifiques hors du cœur de référence disciplinaire qui domine encore;
- le suivi et l'organisation de la collaboration sur le long terme des chercheurs formés en Europe après leur retour dans leurs pays.

Remerciements

Les directions de l'École française de Rome et de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS m'ont confié en mars 2009 pour une période de deux années cette mission d'analyse sur la Situation internationale de l'archéologie en Méditerranée. Je remercie très sincèrement Michel Gras et Bruno Laurioux qui m'ont fait la confiance de conduire ce travail en toute liberté, sur un temps long.

Sur un sujet et un champ géographique aussi vaste, mon premier objectif a été de m'informer auprès des acteurs de la recherche pour me défaire au mieux des idées préconçues que je pouvais avoir en croyant, à tort, connaître ces pays un peu plus que d'autres. Ce sont plus de 130 collègues qui ont accepté, sous des formes diverses, de prendre le temps de répondre à mes questions puis de valider les comptes rendus que je leur envoyais (voir la liste en fin de volume). Outre les informations qu'ils m'ont fournies, je tiens à les remercier de leur accueil toujours très amical, des échanges que nous avons pu avoir et de la manière très franche avec laquelle ils ont toujours abordé les questions parfois dérangeantes.

Au cours de ces deux années plusieurs opportunités de participation à des groupes de travail ont enrichi les enquêtes et l'analyse.

Au cours de l'été 2009, l'appel à propositions de l'ANR pour un atelier de réflexion prospective sur la recherche en Méditerranée a abouti à la formulation portée par trois instituts du CNRS (INSU, INSHS, INEE) de la proposition, non retenue, HOMERE : B. Marin m'a intégré au groupe de travail SHS et j'ai pu participer à la rédaction du projet dont une part importante a été consacrée à l'analyse des modes de partenariat de recherche autour de la Méditerranée

En septembre 2009 et 2010, des sessions du colloque annuel de l'Association européenne des archéologues, animées par les membres du projet européen *Archaeology in Contemporary Europe (ACE)* ont porté sur les questions de politiques de l'archéologie, la session de 2010 étant consacrée à « l'archéologie à l'étranger » : N. Schlanger (INRAP) et S. van der Linde (université de Leyde) m'ont accueilli généreusement dans ces sessions de travail. C'est encore le thème « archéologie et politique » choisi par le même groupe de travail ACE qui a été traité au colloque de l'association ICRONOS en octobre 2010 à Bordeaux.

En septembre 2009, l'Institut Català d'arqueologia clàssica (ICAC) et l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMed) organisaient à Barcelone deux journées de travail consacrées aux missions catalanes en Méditerranée; l'invitation d'I. Rodà de Llanza, directrice de l'ICAC, m'a permis de rencontrer à cette occasion la plupart des responsables de services du patrimoine des pays méditerranéens, et de leur présenter le projet.

En novembre 2009, la Escuela Espanola de historia y arqueologia del CSIC en Roma a lancé une réflexion collective à l'occasion du centenaire de l'institution romaine avec pour objectif « repenser l'École ». R. Olmos, directeur, et T. Tortosa, directrice adjointe, m'ont immédiatement associé aux discussions à Rome et à Barcelone.

En juin 2010, le programme Euromed Heritage IV, organisait à Damas un atelier de travail sur « l'économie du patrimoine et les mécanismes de financement » auquel J.-L. Luxen responsable des séminaires juridiques du programme m'a permis d'assister, après m'avoir associé en novembre 2008 à l'organisation avec l'UNESCO, de l'atelier de Paris sur « les inventaires du patrimoine ».

En juin 2010, la direction de l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS organisait un colloque sur « l'archéologie en mouvement » pour lequel S. Archambault de Beaune m'a confié la coordination d'une table ronde sur l'interdisciplinarité en archéologie.

Mes visites dans les différents pays ont été organisées avec le conseil et les introductions précieux d'E. Nallbani en Albanie, D. Mulliez en Grèce, L. Astruc et M. Kohl en Turquie, G. Zaki, S. Denoix et J.-Y. Empereur en Égypte.

Raphaël Angevin, conservateur du patrimoine, a pleinement participé au travail d'enquête et d'analyse de la mission au cours du stage à l'étranger de l'Institut national du patrimoine aux mois de février et mars 2010. Il a rédigé plusieurs notices dont certaines sont intégrées dans le rapport, et d'autres donneront lieu à publication séparée.

J'ai consacré à cette mission un demi-temps de travail sur une période de 2 années, pendant lesquelles le CNRS m'a mis à disposition de l'EFR qui m'a accueilli dans ses locaux de la place Navone à Rome. Le support financier des frais de déplacement a été assuré par les deux institutions.

Le rapport et des documents synthétiques sur les situations par pays qui forment le volume, donnent les résultats de l'enquête et de l'analyse : j'ai cherché à décrire les situations et les changements en cours, en tentant de mettre en forme les informations et d'exprimer au mieux les avis et les analyses des très nombreux collègues qui ont généreusement accepté d'accorder un peu de leur temps à mes questions. Plutôt que des appréciations personnelles, le document tente pour partie de refléter ces avis et analyses. Je n'ai pas pu intégrer dans ce texte la totalité de l'information qu'ils m'ont fournie, et je les prie de m'en excuser. Bien évidemment la sélection des informations et leur formulation sont de mon entière responsabilité : j'espère ne pas avoir trahi la pensée de mes interlocuteurs. Le texte a bénéficié de la relecture attentive de J.F. Bernard et de D. Braemer et de la mise en pages de H. Franchi.

L'initiative et la conception de l'enquête, son suivi et la discussion sur l'ensemble des sujets abordés ont fait l'objet d'un dialogue continu avec Michel Gras, directeur de l'École française de Rome, qui m'a très généreusement accueilli à Rome, et avec qui j'ai pu ainsi avoir le très grand plaisir de renouer la réflexion des années 90 sur les politiques scientifiques de l'archéologie.

Ce travail n'aurait jamais pu être réalisé sans la collaboration précieuse et l'accueil toujours très amical de tous. Je tiens à les en remercier très sincèrement.

Frank Braemer
11 avril 2011

Liste des personnes rencontrées

Dans un entretien ou consultées par courrier (*), par questionnaires (**), et/ou ayant participé aux séminaires de Rome (nov. 2009, fév. 2010) et Istanbul (mars 2010) (***)

Abd el Kader Rabab, responsable GIS Egyptian Archaeological Information System CSA Le Caire*
Abdulkarim Maamoun, professeur d'archéologie Université de Damas*
Abdulmassih Jeannine, professeur d'archéologie Université libanaise, Beyrouth*
Adly Emad, chercheur IFAO responsable de la chronique archéologique*
Afifi Mohamed, professeur d'histoire Université du Caire, chercheur associé IFAO*
Akerraz Aomar, archéologue directeur INSAP Rabat*
Al Aguizy Ola, professeur d'archéologie université du Caire, membre du conseil scientifique IFAO*
Al Maqdissi Michel, directeur général adjoint des antiquités et des musées Damas*
Aslan Zaki, directeur programme Athar, ICCROM, Rome*
Astruc Laurence, chargée de recherche CNRS IFEA Istanbul*/***
Avni Gideon, directeur département fouilles et prospections Israël Antiquities Authority**
Ayadi Abdelhakim, directeur de recherche CRAAG Alger*
Badre Leila, conservateur du musée archéologique de l'American University of Beirut, Présidente du comité ICOM Liban*
Balkan Atli Nur, professeur de préhistoire Université d'Istanbul*
Barrano Salvo, vice président Associazione nazionale archeologi Rome*
Bayoumi Hala, géomaticienne ingénieur de recherche CNRS CEDEJ Le Caire*
Bejaoui Fathi, archéologue directeur de l'Institut national du patrimoine, Tunis*
Ben Abed Aicha, archéologue directrice de recherche INP Tunis*
Berlingo Irene, direction des biens archéologiques MIBAC Rome*/***
Bernard Jean François, architecte ingénieur de recherche, EFR*/***
Betrouni Mourad, directeur de la protection légale et de la valorisation des biens culturels Ministère de la culture Algérie*
Bouchenaki Mounir, directeur général ICCROM Rome***
Bracco Jean Pierre, archéologue maître de conférence Université de Provence*/***
Bridoux Virginie, archéologue membre EFR directrice de projets au Maroc*/***
Brun Jean Pierre, directeur Centre Jean Bérard Naples*
Burgat François, directeur IFPO*
Castel Corinne, chargée de recherche CNRS MOM Lyon**
Ceka Neritan, conseiller du ministre de la Culture Tirana*
Chawarbi Azza, chef du service Egyptian Archaeological Information System, CSA Le Caire*
Cordone Paola, direzione generale per la promozione et la cooperazione culturale, Ministero del estero Roma*
Coulomb Laurent, chargé de recherche CNRS MOM Lyon*
Darcque Pascal, directeur de recherche CNRS MAE Nanterre**
De Caro Stefano, directeur général des biens archéologiques MIBAC Rome***
De Lachenal Lucilla, direction des biens archéologiques MIBAC Rome*
Denoix Sylvie, directrice des études IFAO Le Caire*
Dewailly Martine, archéologue ingénieur d'étude EFR***

Dilsiz Ayse, assistante du directeur Institut néerlandais à Istanbul*

Dixneuf Delphine, archéologue Centre d'études alexandrines Alexandrie*

Eichmann Ricardo, directeur DAI Orient abteilung Berlin*

Ferdi Sabah, chargée de recherche CNRA Alger*

Figuier Richard, directeur des publications EFR*

Fontana Sergio, président coopérative archéologique Parsifal Rome*

Fox Sherry, directeur Wiener Lab, American school at Athens*

Freyberger Stefan C., directeur adjoint DAI Rom***

Gehrke Hans Joachim, président DAI Berlin*

Gilard Laurent, conseiller de coopération et d'action culturelle, ambassade de France Damas*

Girard Aurélien, membre EFR, Rome*/***

Gjongecaj Shpresa, directrice institut d'archéologie de l'Institut d'études albanologiques, Tirana*

Godon Martin, chercheur TUBITAK IFEA Istanbul*/***

Gras Michel, directeur EFR*/***

Greco Emanuele, directeur Scuola italiana di Atene*/***

Gulcur Sevin, professeur directrice de l'institut de préhistoire Université d'Istanbul*

Gutron Clémentine, chercheur CHSIM-EHESS*

Guzzo Pier Giovanni, conseiller pour l'archéologie Région de Campanie*

Hadrill Andrew Wallace, directeur British school at Rome*

Hairy Isabelle, architecte archéologue CEAlex Alexandrie*

Husseini Frédéric, directeur général des antiquités du Liban*

Henry Olivier, pensionnaire IFEA Istanbul***

Ibanez Juan José, archéologue chercheur CSIC Barcelone*/**

Janulardo Ettore, direzione generale per la promozione et la cooperazione culturale, Ministero del estero Roma*

Kallala Nabil, directeur de la recherche, INP Tunis*

Karay Mohamed, géomorphologue professeur université de Tunis*

Keay Simon, professeur Southampton university, responsable de l'archéologie à la British school at Rome*

Kepinski Christine, archéologue, directeur de recherche CNRS Nanterre*

Kellaf Rafik, maître de conférence université de Chlef, Algérie*

Kohl Marcus, pensionnaire IFEA Istanbul, maître de conférence Université de Lille*/***

Kourou Nota, professeur d'archéologie Université d'Athènes*

Lavergne Marc, directeur CEDEJ Le Caire*

Leblanc Christian, directeur de recherche CNRS Le Caire*

Lebouteiller Pascal, ingénieur de recherche IFEA Istanbul***

Lela Surya, service d'archéologie préventive Tirana*

Liverani Paolo, professeur d'archéologie Université de Florence***

Manacorda Daniele, professeur d'archéologie Université Roma 3***

Marashi Adrian, directeur institut d'études albanologiques Tirana*

Marchand Sylvie, ingénieure d'études IFAO Le Caire*

Marchetti Patrick, professeur université Louvain la Neuve membre conseil scientifique EFA*

Mazarachis Alexandros, professeur d'archéologie Université de Thessalie*

Mendonni Lina, secrétaire générale pour la Culture Ministère de la Culture et du tourisme Athènes*

Michel d'Annville Caroline, membre EFR maître de conférences Université de Grenoble*/***

Midant Reynes Béatrix, directrice IFAO Le Caire*

Monteix Nicolas, membre EFR maître de conférences Université de Rouen**/***

Morandi Bonacosi Daniele, professeur d'archéologie Università di Udine**

Morgan Catherine, directrice British school at Athens*

Morselli Chiara, professeur d'archéologie Université de Trieste**/***

Muheisen Sultan, professeur Université de Damas, actuel directeur des antiquités du Qatar (UAE)*

Muller Arthur, directeur des études EFA*

Mulliez Dominique, directeur EFA*
 Musso Luisa, professeur d'archéologie Université Roma 3**/***
 Nallbani Etleva, archéologue membre EFR, directrice de projets en Albanie*
 Nespoulet Roland, Museum National d'Histoire Naturelle Paris**
 Niemeier Wolf Dietrich, directeur DAI Athens*
 Nigro Lorenzo, professeur d'archéologie orientale Università Roma 1 La Sapienza*/**
 Ntouni Kerasia, archéologue 2^e éphorie Athènes*
 Olli Roland, directeur service national d'archéologie préventive Tirana*
 Olmos Riccardo, directeur Escuela Español Roma*
 Özbasaran Mirhiban, professeure de préhistoire Université d'Istanbul*
 Papadopoulos Jeannine, unité 5 MIBAC Rome***
 Perello Bérengère, post-doctorante IFEA Istanbul***
 Presenti Jean Louis, agent comptable EFR Rome*
 Philip Graham, professeur d'archéologie Durham university*
 Pichot Valérie, archéologue Centre d'études alexandrines, Alexandrie*
 Pierobon Rafaella, professeur d'archéologie Université Federico II Naples*
 Pimpault Alban Brice, infographiste, GIS Contractuel MAE français CSA Le Caire*
 Pirson Felix, directeur DAI Istanbul*
 Pradines Stéphane, archéologue contractuel IFAO Le Caire*/**
 Queyrel François, directeur d'étude à l'EPHE, président du conseil scientifique de l'EFR*
 Redford Scott, directeur, Research Center for Anatolian Civilizations Université Koç Istanbul*
 Rivière Yann, directeur des études EFR***
 Roda Isabel, archéologue professeur Université de Tarragone*
 Roddaz Michel, archéologue professeur université Bordeaux, directeur des SHS à l'ANR*
 Rouillard Pierre, archéologue directeur de recherche CNRS directeur MAE Nanterre**
 Rouse Corinne, membre EFR maître de conférences Université de Provence*
 Salih Abdallah, directeur du patrimoine ministère de la culture du Maroc*
 Schlanger Nathan, archéologue responsable relations internationales INRAP*
 Schnapp Alain, archéologue, professeur Université Paris I*
 Schneider Jean, secrétaire général EFR*
 Seidlmayer Stefan, directeur DAI Le Caire*
 Senff Reinhard, directeur adjoint DAI Athens*
 Seni Nora, directrice IFEA Istanbul*/***
 Simantoni Bournia Evangelia, professeur d'archéologie Université d'Athènes, membre conseil scientifique EFA*
 Soukiassian Georges, ingénieur de recherche IFAO Le Caire*
 Tibet Aksel, directeur des publications IFEA Istanbul*/***
 Tortosa Trinidad, archéologue directrice adjointe Escuela Español Roma*
 Toumarkine Alexandre, secrétaire scientifique IFEA Istanbul***
 Tsirtsoni Zoi, chargée de recherche CNRS Nanterre*
 Valakou Nicoletta, directrice des antiquités préhistoriques et classiques Direction générale des antiquités Ministère de la Culture et du Tourisme Athènes*
 Venieri Ioanna, assistante directrice des antiquités préhistoriques et classiques Direction générale des antiquités Ministère de la Culture et du Tourisme Athènes*
 Villeneuve François, professeur d'archéologie Université Paris I*/**
 Vismara Cinzia, professeur d'archéologie Université de Cassino**/***
 Vlazaki Maria Andreadaki, directrice générale des antiquités et du patrimoine Ministère de la Culture Athènes*
 Von Hesberg Henner, directeur DAI Rom*
 Wuttman Michel, ingénieur de recherche, directeur du laboratoire IFAO Le Caire*
 Zaki Gihane, directrice Nubia Fund Le Caire*
 Zignani Pierre, architecte archéologue CFEETK Karnak*

Missions d'études, communications et comptes rendus d'étape

Juin 2009, Damas Syrie
Août 2009, participation à la rédaction de la proposition HOMERE en réponse à l'appel à proposition Méditerranée de l'ANR
Août 2009, Beyrouth Liban
Septembre 2009, Riva di Garda Italie, participation au congrès annuel de l'Association Européenne des Archéologues
Septembre 2009, Barcelone Espagne, participation au séminaire de l'ICAC mission archéologique catalane à l'étranger
Novembre 2009, Barcelone Espagne, participation à une table ronde du Centenaire de la Escuela española en Roma
Décembre 2009, Rome, participation au congrès sur le trafic illicite des biens culturels
Janvier 2010, Rabat Maroc
Mars 2010, Istanbul Turquie
Mars 2010, Tirana Albanie
Avril 2010, participation à l'International Congress Archaeology Ancient Near East Londres
Juin 2010, Damas Syrie
Septembre 2010, La Haye, Pays-Bas, participation et communication au congrès annuel de l'Association Européenne des Archéologues
Septembre 2010, Le Caire et Alexandrie Égypte
Septembre 2010, Berlin DAI Allemagne
Octobre 2010, communication au colloque Archéologie et politique organisé par ACE et l'association IKRONOS à Bordeaux
Novembre 2010, compte rendu de travaux au Comité de l'archéologie
Novembre 2010, compte rendu de travaux à la réunion de la section 31 du Comité national de la recherche scientifique
Décembre 2010, présentation en séminaire EFR
Janvier 2011, Athènes Grèce

Bibliographie

Cette bibliographie ne cherche pas l'exhaustivité de la littérature sur les politiques de l'archéologie et de la recherche sur la Méditerranée. Elle ne comprend que les ouvrages, articles et rapports utilisés dans ce rapport.

- Ababneh, A. 2010 *Gestion, protection et présentation des sites archéologiques. Étude de cas : le site de Jarash en Jordanie*. Thèse Université de Nice.
- AERES. 2009a. *Rapport d'évaluation de l'École française d'Athènes*. AERES.
- . 2009b. *Rapport d'évaluation de l'École française de Rome*. AERES.
- . 2009c. *Rapport d'évaluation de l'institut français d'archéologie orientale*. AERES.
- AHRC. 2009. *AHRC International Strategy*. Arts and Humanities Research Council.
- Amselle, J.-L. 2008. *L'Occident décroché. Enquête sur les postcolonialismes*. Paris : Stock.
- Angevin, R. 2010. *La situation internationale de l'archéologie paléolithique en Méditerranée : évolutions, enjeux et perspectives*. Institut National du Patrimoine.
- ARS Progetti and GHK. 2004. *Evaluation of Euromed Heritage I. Final report*.
- Associazione nazionale archeologi. 2006. *1° censimento nazionale archeologi. 2004-2006*.
- Atakuman, C. 2010. Value of Heritage in Turkey : History and Politics of Turkey's World Heritage Nominations. *Journal of Mediterranean Archaeology* 23, 107-132.
- Avez, R. 1993. *L'institut français de Damas au Palais Azem (1922-1946) à travers les archives (Témoignages et documents n°1)*. Damas : Institut français de Damas.
- Bergametti, G. & M. Vauclin. 2008. *Le projet « chantier Méditerranée ». Synthèse des journées d'Aix en Provence*. INSU CNRS. CIOE.
- Bocoum, H. 2008. Aménagement du territoire et archéologie préventive au Sénégal : quels enjeux pour la recherche ? In *L'archéologie préventive en Afrique. Enjeux et perspectives*. (eds) B. Ould Mohamed Naffé, R. Lanfranchi & N. Schlanger. Saint Maur des Fossés : Sépia.
- Bousquet, J. 2000. Rapport sur l'histoire et les institutions. In *Delphes cent ans après la Grande fouille. Essai de bilan*. Supplément au Bulletin de correspondance hellénique, 36. Athènes : École française d'Athènes.
- Bozoky-Ernyey, K. (ed.) 2007. *European Preventive Archaeology. Papers of the EPAC Meeting, Vilnius 2004*: National Office of Cultural Heritage, Hungary; Council of Europe, Directorate of Culture and Cultural and Natural Heritage.
- Braemer, F. 2000. *L'archéologie au CNRS. Chiffres et données sur la période 1987-1994-2000*.
- British Academy. 2007. *BASIS Terms of Reference and Strategic Objectives*. British Academy.
- British Institute at Ankara. 2008. *Strategic Research Plan*.
- British School at Athens. 2006. *Strategic plan for research 2006-2009*. BSA.
- Center for British Research in the Levant. 2006. *CBRL Strategic Research Plan 2006-9 (updated summer 2006)*. CBRL.
- Chalard, P. 2008. *Le Servei d'Arqueologia i Paleontologia de la Generalitat de Catalogne*. Institut National du Patrimoine.
- Chapuis, M. (ed.) 2009. *Preserving our heritage, improving our environment. Volume I 20 years of EU research into cultural heritage*. Bruxelles : European Commission, European research area.

- Chapuis, M., A. Lydon & A. Brandt-Grau (eds) 2009. *Preserving our heritage, improving our environment. Volume II Cultural heritage research: FP5, FP6 and related projects*. Bruxelles: European Commission, European research area.
- Charnier, J.-F. 2008. Les centres de conservation et d'études. *Les Nouvelles de l'Archéologie* 113, 46-50.
- Chevalier, N. 2002. *La recherche archéologique française au Moyen-Orient 1842-1947*. Paris: Editions Recherches sur les Civilisations.
- Ciuchini, P. 2010. Archaeological policies and practices among Europe: national developments and international trends: Archaeojobs (internet).
- Conseil de la Recherche en Sciences Humaines et Sociales du Canada. 2010. *Plans stratégiques Définir nos orientations*.
- Conseil pour le Développement des Humanités et des Sciences Sociales. 2010. *Pour des sciences humaines et sociales au cœur du système d'enseignement supérieur et de recherche. Rapport*.
- Cour des comptes. 2006. *Les écoles françaises à l'étranger. (Les Écoles françaises de Rome et d'Athènes, la Casa Velasquez et l'École française d'Extrême-Orient)*. Cours des comptes.
- Cour des comptes européenne. 2009. « Réseaux d'excellence » et « projets intégrés » de la politique communautaire en matière de recherche: ont-ils atteint leurs objectifs ?
- Criado-Boado, F. 2010. ¿Qué es hoy la arqueología? *Cota zero* 25, 51-56.
- . à paraître. La producción de sentido en la modernidad III C. Sobre Arqueología, Interpretación, Humanidades y Conocimiento. In *El fin de la Arqueología, Siglo XXI* (ed.) J.A. Quirós.
- D'Agata, A.L. & S. Alaura (eds) 2009. *Quale futuro per l'archeologia?* Roma: Gangemi.
- Darnton, R. 2010. *Apologie du livre*. Paris: Gallimard.
- Delaunay, J.-M. 2000. La recherche archéologique, une manifestation de puissance? L'archéologie et les archéologues au cœur des relations internationales contemporaines. L'École française d'Athènes, un haut-lieu du nationalisme français? In *Les politiques de l'archéologie du milieu du XIX^e siècle à l'orée du XXI^e* (ed.) R. Etienne. Paris: École française d'Athènes.
- Demoule, J.-P. (ed.) 2007. *L'archéologie préventive dans le monde. Apports de l'archéologie préventive à la connaissance du passé*. Paris: La Découverte.
- . 2009. Perspectives pour l'archéologie en France. In *La fabrique de l'archéologie en France* (eds) J.-P. Demoule & C. Landes. Paris: La Découverte.
- Demoule, J.-P. & C. Landes (eds) 2009. *La fabrique de l'archéologie*. Paris: La Découverte.
- Deutsches Archäologisches Institut. 2008a. *Jahresbericht 2007*. DAI.
- . 2008b. *Menschen, Kulturen, Traditionen. Die Forschungscluster des Deutschen Archäologischen Instituts*. DAI.
- . 2010. *Jahresbericht 2009*. DAI.
- Dufay, B. 2008. L'archéologie territoriale en France. Un nouveau paysage. *Les Nouvelles de l'Archéologie* 113, 60-64.
- École française de Rome 2006. *Contrat quadriennal de l'École française de Rome. Bilan 2004-2007, programme 2008-2011*.
- Eogan, J. 2010. The impact of the recession on archaeology in the Republic of Ireland. In *Archaeology and the global economic crisis. Multiple impacts, possible solutions* (eds) N. Schlanger & K. Aitchison. Tervuren: Culture Lab editions.
- Etienne, R. 2000. Introduction. In *Les politiques de l'archéologie du milieu du XIX^e siècle à l'orée du XXI^e* (ed.) R. Etienne. Paris: École française d'Athènes.
- Euromed Heritage Legal framework. 2008. *Répertoire de publications, rapports et normes internationales utiles pour les études comparatives relatives au cadre institutionnel et légal de la conservation du patrimoine*.
- . 2009. *Atelier sur les inventaires du patrimoine*.
- . 2010a. *Atelier: Economie du patrimoine et financement de la conservation*.
- . 2010b. *Thematic Workshop "Management of Heritage Places and Artefacts"*.
- European Commission 2011. *The New Renaissance. Report of the 'comité des sages'. Reflexion group on bringing Europe's Cultural Heritage online*.
- European Commission Community research, E.C.C. 2007. *Report of the Expert Group on Humanities. Positioning Humanities Research in the 7th Framework Programme*.
- Fabre, T. 2009. *La Méditerranée. Horizons et enjeux du XXI^e siècle*. European commission. Réseau d'excellence Ramses2.

- Fracapani, T. 2009. Quand l'opinion publique départage les patrimoines. Les médiations culturelles internationales face aux opinions publiques. In *Pratiques du patrimoine en Égypte et au Soudan* (eds) O. Aboukorah & J.-G. Leturcq. Égypte monde arabe, 5-6. Le Caire: CEDEJ.
- Gauthier, M. 2009. L'élaboration de la convention de Malte. In *La fabrique de l'archéologie en France* (eds) J.-P. Demoule & C. Landes. Paris: La Découverte.
- Gélin, M. 2002. *L'archéologie en Syrie et au Liban à l'époque du mandat (1919-1946). Histoire et organisation*. Paris: Librairie orientaliste Paul Geuthner.
- . 2005. L'institut français d'archéologie de Beyrouth. 1946-1977. *Syria* 82, 279-329.
- Godelier, M. 2002. *L'état des Sciences de l'Homme et de la Société en France et leur rôle dans la construction de l'Espace Européen de la Recherche*.
- Godon, M. 2003. Baku-Tbilisi-Ceyhan Crude Oil Pipeline: Plus de mille kilomètres de corridor à travers l'Anatolie. In *Les dossiers de l'Iféa, série: patrimoine au présent*, n°4.
- Gonzalez Ruibal, A. 2006. El giro postcolonial: una etnoarqueología crítica. In *Etnoarqueología de la prehistoria: mas alla de la analogía*. Treballs d'etnoarqueologia, 6: CSIC.
- Gran-Aymerich, E. 2000. L'archéologie française en Grèce: politique archéologique et politique méditerranéenne 1798-1945. In *Les politiques de l'archéologie du milieu du XIX^e siècle à l'orée du XXI^e* (ed.) R. Etienne. Paris: École française d'Athènes.
- . 2009. La réorganisation de l'archéologie française entre 1939 et 1969: les conséquences de la décolonisation. In *La fabrique de l'archéologie en France* (eds) J.-P. Demoule & C. Landes. Paris: La Découverte.
- Gran-Aymerich, E. & J. Gran-Aymerich. 1990. L'archéologie au CNRS: origine et mise en place. *Cahiers pour l'histoire du CNRS* 9, 81-106.
- . 1998. *Naissance de l'archéologie moderne, 1798-1945*. Paris: CNRS Éditions.
- Greenberg, R. & A. Keinan. 2009. *Israeli Archaeological Activity in the West Bank. 1967-2007. A sourcebook*. Jerusalem: Ostrakon.
- Gros, P. 2000. Transmission du savoir ou illusion d'optique? Quelques enjeux épistémologiques de la mode récente des vues restituées « idéales » des villes antiques. In *Les politiques de l'archéologie du milieu du XIX^e siècle à l'orée du XXI^e* (ed.) R. Etienne. Paris: École française d'Athènes.
- Gutron, C. 2010. *L'archéologie en Tunisie (XIX^e-XX^e siècles). Jeux généalogiques sur l'Antiquité*. Paris: IRMC Karthala.
- Guzzo, P.-G. 2000. Tutela e/o turismo a Pompei? In *Les politiques de l'archéologie du milieu du XIX^e siècle à l'orée du XXI^e* (ed.) R. Etienne. Athènes: École française d'Athènes.
- . 2010. Metropolitana e archeologia, anche a Napoli. *Napoli Nobilissima* 47, 73-78.
- Haikal, F. 2000. Le rôle des missions étrangères en Égypte à l'orée du XXI^e siècle. In *Les politiques de l'archéologie du milieu du XIX^e siècle à l'orée du XXI^e* (ed.) R. Etienne. Athènes: École française d'Athènes.
- Halotte, R.S. & A.H. Joffe. 2003. The Politics of Israeli Archaeology: Between 'Nationalism' and 'Science' in the Age of the Second Republic. *Israel Studies* 7, 84-116.
- Harding, A. 2008. A Conversation with Colin Renfrew (Professor Lord Renfrew of Kaimsthorn). *European Journal of Archaeology* 11, 143-170.
- Hellenic Ministry of Culture. 2007. *Foreign Archaeological Schools in Greece from the 19th to the 21st century*. Athens.
- Hellenic Quality Assurance Agency for Higher Education. 2010. *External evaluation report. Department of History and Archaeology. National and Kapodistrian University of Athens*.
- Huot, J.-L. 2008. L'archéologie dans le monde musulman. In *L'avenir du passé. Modernité de l'archéologie* (eds) J.-P. Demoule & B. Stiegler. Paris: La Découverte.
- Ilbert, R. 1992. *Rapport remis à Monsieur le Ministre de la Recherche sur les Études Méditerranéennes*. Ministère de la Recherche et de la Technologie.
- Institut français du Proche-Orient. 2009. *Rapport d'activité 2009*.
- . 2010. *Rapport d'activité 2010*.
- Jansen, C. 2008. The German Archaeological Institute Between Transnational Scholarship and Foreign Cultural Policy. *Fragmenta* 2, 151-181.
- Kerner, S., L.A. Quintero & P.J. Wilke. 2009 (2011). Jordan's Prehistory: Past and Future Research. *Paléorient* 35, 199-206.
- Kletter, R. & G. Solimani. 2010. Ethical codes in Israel in the mid 80s: the case of the Association of Archaeologists in Israel and its code of ethics. *The Journal of Hebrew Scriptures* 10, 2-44.

- Lamblin, P. & C. Etienne. 2010. *Les besoins en compétences dans les métiers de la recherche à l'horizon 2020* Les études de l'emploi cadre. Paris: APEC, Deloitte.
- Lehoërff, A. 2009. L'enseignement de l'archéologie en licence dans les universités françaises. *Les Nouvelles de l'Archéologie* 115, 57-60.
- Malnati, L. 2008. Gli scavi archeologici lungo l'Alta Velocità Milano-Bologna: risultati, problemi, prospettive. In M. Bernabo Brea, R. Valloni eds. *Archeologia al Alta Velocità in Emilia*. Quaderni di archeologia dell'Emilia Romagna 22. All insegna del Giglio. Florence 2008.
- Maqdissi, M., al-. 2009. Première leçon d'un déchirement archéologique annoncé? *Studia Orontica* 6, 7-8.
- . 2010. Deuxième leçon d'un déchirement archéologique annoncé? *Studia Orontica* 7-8, 5-7.
- Maqdissi, M., al-. (ed.) 2008. *Pionniers et protagonistes de l'archéologie syrienne, 1860-1960* Documents d'Archéologie Syrienne XIV. Damas: Direction générale des antiquités et des musées.
- Ministère de la culture et de la communication. 2011. Culture et médias 2030. Prospective de politiques culturelles. <http://culturemedias2030.culture.gouv.fr/index.html>
- Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. 2009. *Stratégie nationale de recherche et d'innovation*.
- Ministerio de Cultura. 2009. *Informes y trabajos 5. Excavaciones en el exterior 2007-2008*.
- Ministerio de Cultura. 2011. *Informes y trabajos 5. Excavaciones en el exterior 2009*.
- Muller, R. 2008. Les chemins qui mènent à Rome. Entrer à l'École française entre 1876 et 1914. *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée* 120, 259-279.
- Orient-Abteilung, DAI. 2008. *Aktuelle Forschungsprojekte*. DAI.
- Ould Mohamed Naffé, B., R. Lanfranchi & N. Schlanger (eds) 2008. *L'archéologie préventive en Afrique. Enjeux et perspectives*. Saint Maur des Fossés: Sépia.
- Parga Dans, E. 2010. Commercial archaeology in Spain: its growth, development, and the impact of the global economic crisis. In *Archaeology and the global economic crisis. Multiple impacts, possible solutions* (eds) N. Schlanger & K. Aitchison. Tervuren: Culture Lab éditions.
- . 2011. Innovación y emergencia de un servicio intensivo en conocimiento: el caso de la arqueología comercial. : Universidad de Santiago de Compostela.
- Pernet, L. 2009. *Soprintendenza speciale per i beni archeologici di Roma*. Institut National du Patrimoine.
- Petricioli, M. 2009. Le missioni archeologiche italiane nel Mediterraneo tra politica e cultura. In *Il Mediterraneo delle città: scambi, confronti, culture, rappresentazioni* (ed.) F. Salvatori.
- Picard, O. 2000. Les politiques de l'archéologie. Quelques conclusions. In *Les politiques de l'archéologie du milieu du XIX^e siècle à l'orée du XXI^e* (ed.) R. Etienne. Paris: École française d'Athènes.
- Pirson, F. 2009. Foreign archaeological research in Turkey: some thoughts concerning the future aims and directions of the Istanbul branch of the German Archaeological Institute. *Tüba.AR* 12.
- Polet, J. 2008. Archéologie programmée, archéologie préventive au Sahara: deux outils, deux méthodes pour une ou deux archéologies? In *L'archéologie préventive en Afrique. Enjeux et perspectives*. (eds) B. Ould Mohamed Naffé, R. Lanfranchi & N. Schlanger. Saint Maur des Fossés: Sépia.
- Rossenbach, K.S., N. Schlanger & S. Lévin. 2010. Archéologie dans l'Europe contemporaine (projet Ace): perspectives européennes sur la médiation au public et la profession archéologique. *Archéopages* HS n°2, 69-73.
- Roussillon, A. 2010. À propos de quelques paradoxes de l'appropriation identitaire du patrimoine. In *Patrimoines en situation. Constructions et usages en différents contextes urbains* (eds) R. Cattedra, P. Garret, C. Miller & M. Volait. Beyrouth: CJB IFPO.
- Schlanger, N. 2008. D'Assouan à Nouakchott, en passant par Malte. Éléments pour une histoire de l'archéologie préventive en Afrique. In *L'archéologie préventive en Afrique. Enjeux et perspectives*. (eds) B. Ould Mohamed Naffé, R. Lanfranchi & N. Schlanger. Saint Maur des Fossés: Sépia.
- Schlanger, N. & K. Aitchison (eds) 2010. *Archaeology and the global economic crisis. Multiple impacts, possible solutions*. Tervuren: Culture Lab éditions.
- Schnapp, A. (ed.) 1980. *L'archéologie aujourd'hui*. Paris: Hachette.

- Scuola archeologica italiana di Atene. 2009 L'archeologia italiana all'estero: uno sguardo di sintesi. *Notiziario*, 8,1 24-41
- Shoup, D. 2006. Can archaeology build a dam? Sites and politics in Turkey's Southeast Anatolia Project. *Journal of Mediterranean Archaeology* 19, 231-.
- Siino, F. 2002. L'Université tunisienne banalisée. Mise à niveau libérale et dépolitisation. *Annuaire de l'Afrique du Nord* 40, 187-200.
- . 2009. Réseaux de chercheurs en Méditerranée. Contraintes institutionnelles et autonomie scientifique. *Année du Maghreb* 2009, V, 537-551.
- Taboroff, J. & P. van de Bunt. 2007. *The European Union's Evaluation of Euromed Heritage II Programme. Final report.*
- Tchernia, A., J.-C. Gardin, J.-P. Morel, P. Gros, Y. Thébert, P.-G. Guzzo, O. Picard, D. Ozanam, B. Vincent & C. Pietri. 1986. La publication en archéologie. *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité* 98, 359-386.
- Thiaw, I. 2008. Développement touristique et mal gestion de ressources culturelles archéologiques dans le delta du Saloum, Sénégal. In *L'archéologie préventive en Afrique. Enjeux et perspectives.* (eds) B. Ould Mohamed Naffé, R. Lanfranchi & N. Schlanger. Saint Maur des Fossés: Sépia.
- Trabucco, M. 2009. Pubblico ma non pubblico: prospettive normative sulla proprietà intellettuale dei dati archeologici. *Archeologia e calcolatori Supplement* 2, 65-70.
- UNESCO 2005. *Atelier euro-maghrébin Patrimoine et aménagement du territoire. L'archéologie préventive. 26-30 novembre 2004, Alger.* Paris: UNESCO.
- Valenti, C. 1996. Les membres de l'École française d'Athènes: étude d'une élite universitaire (1846-1992). *Bulletin de correspondance hellénique* 120, 157-172.
- Vallet, G. 1975. Une école qui a cent ans. In *L'École Française de Rome. 1875-1975.* Rome: École française de Rome.
- Willems, W.J.H. 2007. The work of making Malta: the Council of Europe's archaeology and planning committee 1988-1996. *European Journal of Archaeology* 10, 57-71.
- . 2009a. Archaeological resource management and academic archaeology in Europe: Some observations (trans.) C.d.p. culturale. In *Quale futuro per l'archeologia?* (eds) A.L. D'Agata & S. Alaura. Roma: Gangemi.
- . 2009b. European and world archaeologies. *World Archaeology* 41, 649-658.
- Yegül, F.K. 2009. Strategies on programmed and preventive archaeology in Turkey. In *Quale futuro per l'archeologia?* (eds) A.L. D'Agata & S. Alaura. Roma: Gangemi.

Documentation

La documentation réunie à l'occasion de ce travail est disponible sur demande :

Lois et règlements sur l'archéologie et le patrimoine des 20 pays méditerranéens

Liste détaillée des projets européens concernant l'archéologie

Fiches d'information par pays avec les rubriques suivantes :

Chiffres clefs : effectifs de l'archéologie, nombre d'opérations,

Evolutions récentes ou en cours des législations et règlements

Systèmes de financements

Organisation de l'administration du patrimoine

Organisation de la recherche archéologie programmée et archéologie préventive

Formation (universités, formations professionnelles)

Recherche conduite par le pays à l'étranger

Recherche conduite par les étrangers dans le pays

Comptes rendus des séminaires tenus à Rome et à Istanbul

Articles et documents consultés

Liste des abréviations et sigles

ACE: Archaeology in Contemporary Europe www.ace-archaeology.eu
AdlFI: Archéologie de la France – Information www.adlfi.fr
ADS: Archaeology Data Service britannique ads.ahds.ac.uk
AHRC: Art and Humanities Research Council (U.K.)
ANEP: Agencia Nacional de Evaluación y Prospectiva (Espagne)
ANR: Agence nationale de la recherche
BIA: Bulletin d'information archéologique Collège de France IFAO Le Caire
BIAA: British Institute of Archaeology at Ankara
BSA: British School at Athens
BSR: British School at Rome
CBRL: Center for British Research in the Levant, Amman, Damas, Jerusalem
CDAE: Centre de documentation sur l'ancienne Égypte
CEAlex: Centre d'études alexandrines, Alexandrie
CEDEJ: Centre d'études et de documentation économique juridique et sociale, Le Caire
CFEETK: Centre franco-égyptien pour l'étude des temples de Karnak
CIRA: Commission interrégionale de la recherche archéologique (France)
CLEO: Centre pour l'édition électronique ouverte EHESS CNRS
CNR: Centro nazionale delle ricerca (Italia)
CNRA: Centre national de recherche archéologique (Alger)
CNRA: Conseil national de la recherche archéologique (France)
CNRPAH: Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (Alger)
CNRS: Centre national de la recherche scientifique (France)
CNVSU: Comitato Nazionale per la Valutazione del Sistema Universitario (Italie)
CoNRS: Comité national de la recherche scientifique (France)
CRFJ: Centre de recherche français à Jérusalem
CSA: Conseil suprême des antiquités (Égypte)
CSIC: Consejo superior de investigaciones científicas (España)
DAAD: Deutscher Akademischer Austausch Dienst Berlin
DACH: Department of Antiquities and Cultural Heritage Palestine
DAI: Deutsches Archäologisches Institut Athens, Berlin, Damaskus, Kairo, Madrid, Rom
DEI: Deutsches Evangelisches Institute Amman et Jérusalem
DFG: Deutsche Forschung Gemeinschaft
DOA: Department of Antiquities, Jordanie
EAA: European Association of archaeologists
EBAF: École biblique et archéologique française, Jérusalem
EFA: École française d'Athènes
EFR: École française de Rome
ENPI CBCMED: Programme multilatéral de coopération transfrontalière « Bassin Maritime Méditerranée » de l'Union Européenne
EPIC: Etablissement public industriel et commercial
ERC: European Research Council

HOMERE : HOMmes Milieux Environnements CultuREs, programme CNRS
IAA : Israël Antiquities Authority
ICAANE : International Congress of Archaeology of the Ancient Near East
ICAC : Institut Català d'arqueologia Clàssica, Tarragone
ICCROM : Centre international d'études pour la conservation et la restauration des monuments
IEMed : Institut Europeu de la Meditèrrania, Barcelone
IFEA : Institut française d'études anatoliennes, Istanbul
INP : Institut national du patrimoine, Tunis
INRAP : Institut national de recherches en archéologie préventive France
INSAP : Institut national des sciences de l'archéologie et du patrimoine, Rabat
KNIR : Koninklijk Nederland Instituut Rome
MAEE : Ministère des Affaires étrangères et européennes France
MAE : Maison de l'archéologie et de l'ethnologie, Nanterre
MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
MIBAC : Ministero per i Beni e le Attività Culturale, Rome
NIA : Nederland Institute at Athens
NIASD : Nederland Instituute voor Academische Studies Damas
NIHA : Nederland Institute for Higher Education, Ankara
NIM : Nederlands Instituut Madrid
NIMAR : Nederlands Instituut Marokko, Rabat
NIT : Nederland Instituut in Turkije, Istanbul
NVIC : Nederlands – Vlaams Instituut, Le Caire
PCRD : Programme cadre de recherche et développement, Union Européenne
PRIN : Progetti di ricerca di interesse nazionale
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
SRA : Service régional de l'archéologie, France
TGE Adonis : Très grand équipement Adonis, France
UISPP : Union internationale des sciences préhistoriques et protohistoriques
UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

Annexe

Nous n'avons pas pu développer comme il l'aurait fallu une analyse de la situation scientifique des différentes communautés de recherche autour de la Méditerranée. Un exemple de ce type d'analyse est donné ci-dessous à propos de la Préhistoire avec le résumé du rapport réalisé par Raphaël Angevin dans le cadre de son stage de conservateur du patrimoine à l'École française de Rome en février-mars 2010.

L'archéologie préhistorique autour de la Méditerranée

Un exemple : la recherche sur la transition Paléolithique moyen - Paléolithique supérieur

Raphaël Angevin

La question de la définition des territoires est au cœur d'une des problématiques majeures de la Préhistoire méditerranéenne : celle de l'organisation des sociétés humaines du Paléolithique et de leur trajectoire historique sur le temps long. Dans ce contexte, il s'agit donc de s'interroger sur les rapports qu'entretiennent le territoire du chercheur et celui du cherché, l'espace du *préhistorien* et celui du *préhistorique*. Dans le Bassin méditerranéen, les structurations régionales de la Préhistoire reflètent souvent le découpage administratif des territoires d'étude, comme cela a pu être montré à de multiples reprises¹¹⁹. À titre d'exemple, nous pourrions évoquer la rupture qui s'est opérée très tôt entre Europe de l'ouest et espace méridional. Cette dichotomie illustre parfaitement le recouvrement possible entre *territoire du préhistorique* et *territoire du préhistorien* et les limites que cela impose aujourd'hui encore à la recherche archéologique autour de la Méditerranée, et plus singulièrement encore dans le domaine de la Préhistoire où les « limites » sont souvent fluctuantes et par essence sujettes à des influences autres que scientifiques. À cet égard, les territoires de recherche apparaissent avant tout comme une construction mentale des archéologues, fondée sur des limites géologiques, climatologiques mais aussi administratives qui bornent de manière artificielle le cadre d'étude retenu.

À ce premier constat s'ajoute une réalité plus strictement épistémologique qui peut s'inscrire en faux par rapport à l'argument exprimé précédemment, sans toutefois le recouvrir totalement : les recherches préhistoriques menées en Afrique du nord, au Proche-Orient et dans l'arc nord-oriental méditerranéen n'ont toujours participé que « passivement » aux débats de la première moitié du XX^e siècle sur la structuration chrono-stratigraphique du Paléolithique, tenant ainsi un rôle de « marge » par rapport au modèle de référence, d'essence clairement atlantique. Nous en voulons pour preuve l'insertion forcée des réalités paléolithiques méditerranéennes dans une grille de lecture théorique – nécessairement « globalisante » – qui imposa le recours systématique à une terminologie, une nomenclature et un cadre de référence à l'extension délicate, qui se révéla bien souvent inadapté¹²⁰. À cet égard, la reconnaissance préalable à tout effort de synthèse de l'aire d'expansion des cultures paléolithiques apparaît donc comme un fait récent en Préhistoire.

Partant, comment la Préhistoire s'est-elle imposée dans les pays méditerranéens ? La situation varie évidemment d'un pays à l'autre. L'émergence de l'archéologie préhistorique dans ces différentes régions s'y est d'ailleurs effectuée de manière hétérogène. Assez logiquement, le développement de la discipline archéologique semble

¹¹⁹ Pour les provinces autonomes d'Espagne, voir notamment M. R. GONZALES MORALES, *Racines : la justification archéologique des origines régionales dans l'Espagne des Communautés autonomes*, In : T. SHAY et J. CLOTTES, *The limitation of archaeological knowledge*, ERAUL, 1992, p. 15-27 ; pour le sud de la France, se référer à M. LANGLAIS, *Les sociétés magdaléniennes de l'isthme pyrénéen*, éd. CTHS, 2010.

¹²⁰ À cet égard, la démarche entreprise par G. de Mortillet s'avère assez révélatrice d'un ancrage profond des méthodes de la Préhistoire naissante dans une perspective qui est clairement celle des sciences naturelles, par définition globalisante et tendant à l'universel : ce dernier propose en effet une classification industrielle qui n'est, *in fine*, qu'une extrapolation et une application systématique à l'archéologie préhistorique de principes géologiques. Elle s'inscrit dans une tradition issue de la paléontologie stratigraphique qui veut que chaque couche de terrain puisse être datée par les fossiles qu'elle renferme. Chaque époque reconnue

suivre les mouvements et oscillations du temps politique : la Préhistoire apparaît ainsi plus précoce dans les pays du Maghreb, du Sahara et du Proche-Orient, où l'influence de l'école préhistorienne française va croissante au cours de la première moitié du XX^e siècle qu'en Italie, en Grèce ou en Égypte, alors confrontées aux mouvements de résistance que cette dernière ne laisse inévitablement pas d'engendrer. Dans ces pays, la domination sans partage de l'archéologie classique est d'ailleurs à mettre en lien avec une implication de plus en plus forte sur ce territoire des instituts étrangers présents à Athènes, à Rome et dans une moindre mesure, au Caire.

Si l'on fait exception de ces réalités strictement conjoncturelles, il apparaît que la Méditerranée n'a jamais été considérée comme une entité globale et cohérente. De ce morcellement découle une forte variabilité des méthodes d'investigations mobilisées et des techniques mises en œuvre ; variabilité dont les origines sont probablement à rechercher dans une évolution autonome de chacune de ses composantes, suivant des processus distincts dont les ressorts scientifiques et géopolitiques ont été analysés plus haut. À cet égard, deux écoles s'affrontent qui témoignent de conceptions radicalement opposées du rôle et de la place assignés à l'archéologie. C'est ce que nous allons essayer de démontrer par la suite, à travers l'exemple d'une problématique dont les questionnements actuels s'articulent peu ou prou autour de la Méditerranée : celle de la Transition du Paléolithique moyen au Paléolithique supérieur.

L'espace méditerranéen occupe une place centrale dans la recherche sur l'émergence des premiers comportements modernes en Europe. Cette position privilégiée, il la doit à la proximité du continent africain et au rôle charnière que celui-ci a joué dans le développement de l'homme anatomiquement moderne. Les linéaments de cette enquête – qui dépassent largement la simple question anthropologique des modalités de substitution biologique de Neandertal par *Homo Sapiens* en Europe – se confondent dès lors peu ou prou avec les rivages du Bassin méditerranéen. Dans ce contexte, il nous a semblé intéressant de confronter les pratiques à l'œuvre dans la région, sous le prisme – évidemment déformant – d'une problématique qui a fait l'objet d'un investissement important depuis une dizaine d'années, conduisant à une reprise globale des études sur le sujet et à une reconsidération complète des modalités et des rythmes du passage du Paléolithique moyen vers le Paléolithique supérieur entre 45 000 BP et 30 000 BP.

En Europe, la notion de rupture jalonne l'ensemble des réflexions sur l'émergence du Paléolithique supérieur¹²¹. Comment ne pas voir en effet, à travers le développement sans précédent de l'art et de la parure ou la généralisation d'un outillage et d'un équipement de chasse renouvelés la trace d'une mutation significative et quelque peu abrupte dans la longue histoire de l'évolution humaine ? Sur un plan culturel, c'est l'Aurignacien qui va, aux yeux des préhistoriens représenter l'instrument de la « conquête » de l'Homme moderne et du remplacement de son prédécesseur néandertalien. À ce titre, il est bien souvent considéré comme LA culture dont les caractères constitutifs définissent d'un point de vue générique le Paléolithique supérieur, en le distinguant nettement du Paléolithique moyen.

Allant de pair avec ces innovations technologiques et symboliques, la représentation de l'Aurignacien va être associée à celle d'une culture pan- voire supra-européenne, « homogène » et « conquérante », dont l'expansion ne peut qu'être liée à la trajectoire si singulière de l'homme moderne¹²². Dans ce contexte, la formalisation de modèles

va ainsi recevoir « le nom de la localité la plus connue et la plus typique » (Mortillet, 1869) qui sera déclinée en 1872 sous la forme d'un adjectif, suivant un procédé syntaxique dérivatif assez classique, *in fine* conforme aux règles de nomenclature préconisées par Alcide d'Orbigny. Cf. N. COVE, Remous dans le creuset des temps, *Bull. Soc. Préh. Fr.*, t. 102, 2005, p. 701-707.

¹²¹ N. TEYSSANDIER, L'émergence du Paléolithique supérieur en Europe : mutations culturelles et rythmes d'évolution, *Paléo*, t. 19, 2007, p. 367-390. Nous reprendrons ici quelques unes de ses réflexions sur le sujet.

¹²² Voir notamment P. MELLARS, Neanderthals and the modern human colonization of Europe, *Nature*, 432, p. 461-465.

théoriques associant le développement de l'Aurignacien à l'émergence d'*Homo Sapiens* en Europe va peu à peu gommer la variabilité de ce technocomplexe pour n'en retenir qu'une image uniforme. Pourtant, tout au long du XX^e siècle, nombreux sont ceux qui, en Europe centrale ou dans la péninsule ibérique, ont décrit des situations plus polymorphes quant à l'apparition et au développement de l'Aurignacien, défendant l'idée d'une plus grande complexité du phénomène, les modalités de la Transition apparaissant alors plus contrastées qu'il n'y paraissait à l'origine.

Depuis une dizaine d'années, les recherches conduites autour de la Méditerranée ont permis de préciser les rythmes de cet événement, étayant l'hypothèse d'une plus grande profondeur historique et d'une certaine arythmie dans les mutations culturelles envisagées. Ce phénomène n'apparaît donc plus comme un « basculement historique et biologique » sans précédent mais plutôt comme la conséquence d'un processus évolutif s'inscrivant sur le temps long et se traduisant par quelques épisodes « paléohistoriques » remarquables. Plusieurs temps forts ont jalonné cette décennie de recherche : effort porté sur l'appréhension de la « mosaïque » culturelle européenne entre 40 000 BP et 35 000 BP et notamment sur la caractérisation des industries dites « de Transition »¹²³; réflexion sur l'unité des phases anciennes de l'Aurignacien et l'identité culturelle du « Protoaurignacien méditerranéen »¹²⁴; vaste chantier entamé autour de l'apparition des hommes anatomiquement modernes et du remplacement progressif des populations néandertaliennes¹²⁵.

Il est évident que cette vaste refonte des connaissances s'est traduite, ces dernières années, par une intense activité de recherche, tant sur le terrain qu'en laboratoire, à travers la fouille de nouveaux gisements ou le réexamen des collections anciennes. Cette approche renouvelée s'est aussi accompagnée d'une affirmation de la part des préhistoriens de leur volonté d'appréhender ce phénomène à une échelle plus large, dépassant les strictes limites de l'Europe pour étendre la réflexion non seulement au Proche-Orient, mais aussi aux régions d'Afrique du nord intéressées, de près ou de loin, par ce phénomène. Dans le cadre de cette synthèse, nous essayerons donc de dresser la liste – probablement non exhaustive – des programmes de recherche internationaux conduits depuis une vingtaine d'années autour de cette problématique en Méditerranée.

À une échelle globale, il apparaît que de nombreux pays sont impliqués dans des programmes de recherche en Espagne, en France, en Italie, en Grèce, en Turquie, en Syrie, en Israël, au Maroc, etc. En Espagne, plusieurs équipes universitaires (Murcia, Valence, Barcelone) travaillent sur cette problématique, dans le cadre d'une organisation assez compartimentée du fait du lien étroit unissant les différents organismes de recherche avec les provinces autonomes qui constituent par ailleurs les principales sources de financement. Rares sont donc les chercheurs étrangers évoluant sur ce territoire¹²⁶. Dans ce contexte, le site de Gorham's Cave à Gibraltar (Royaume-Uni), fouillé par une équipe anglaise de l'Université d'Oxford et du National History Museum de Londres, fait évidemment figure d'exception, dans un contexte géopolitique très particulier il est vrai et sans équivalent à l'échelle de la Méditerranée.

En France, les principales Unités mixtes de recherche travaillant sur la question de la Transition Paléolithique moyen / Paléolithique supérieur sont les UMR 5199-*PACEA* de l'université de Bordeaux I et 5608-*TRACES* de Toulouse. Dans une moindre mesure,

¹²³ Châtelperronien, Néronien, Uluzzien, etc.; BORDES, 2002; SLIMAK, 2004.

¹²⁴ BON, 2002; TEYSSANDIER, 2003.

¹²⁵ Interstratification Châtelperronien/Aurignacien, BORDES, 2002; possible « acculturation » des dernières sociétés du Paléolithique moyen au contact des nouveaux arrivants *Homo Sapiens*, D'ERRICO et al., 1998; MELLARS, 2004.

¹²⁶ Fouilles de J. Zilhao (Bristol University) à la Cueva Anton.

des chercheurs de l'UMR 7041-*ArScan* peuvent être impliqués dans ces programmes. En Provence et en Languedoc, on constate cependant un faible investissement des structures de recherche dans la problématique méditerranéenne. *A contrario*, dans le Bassin aquitain, les fouilles portant sur la fin du Paléolithique moyen et les débuts du Paléolithique supérieur ont connu ces dernières années un développement exponentiel, dans la continuité des questionnements initiés à la fin des années 90 à la suite de l'implication d'équipes étrangères sur ce territoire, notamment américaines¹²⁷.

En Italie, l'archéologie préhistorique est depuis plusieurs décennies la « chasse gardée » des universités¹²⁸, même si les chercheurs statutaires des musées¹²⁹ ou de l'Institut de Paléontologie humaine de Rome interviennent de manière ponctuelle dans le cadre d'opérations programmées¹³⁰. Le site des Arene Candide sur la côte ligure est fouillé conjointement depuis 1992 par des équipes des universités de Rome et de Turin, sous la direction de M. Mussi. Au début des années 2000, une équipe américaine fut également présente, dans le cadre de la fouille de la grotte Breuil dans le Latium (S. Kuhn et M. Stiner, université d'Arizona).

Dans les Balkans, la recherche en Préhistoire a longtemps été placée sous la tutelle des Académies des Sciences (Albanie, Croatie, Serbie) et des universités¹³¹. Signalons toutefois, pour les équipes étrangères, la mission de P. Miracle de l'université de Cambridge (Royaume-Uni) sur le site moustérien de Mujina Pećina (Croatie).

Eu égard à ce relatif investissement, la Grèce accuse un léger retard et rares sont encore les équipes travaillant sur la problématique de la Transition dans le monde égéen. Certains chercheurs l'intègrent toutefois dans des programmes plus globaux : c'est le cas notamment du projet ANR coordonné par C. Perlès sur la Préhistoire du Bassin égéen (UMR 7055 et Université de Paris X-Nanterre). Au sein de cet espace, la fouille gréco-polonaise de la grotte de Klisoura dans le Péloponnèse (Ephorie d'Athènes et Université de Cracovie) se démarque toutefois par l'étude d'une industrie de transition originale, qui se distingue nettement des occupations reconnues jusque-là, à Franchthi ou à Kephalaria notamment. Les fouilles franco-grecques de la grotte de Kalamakia dans le Magne (dir. H. de Lumley et A. Darlas, IPH-Muséum national d'Histoire naturelle de Paris et Université d'Athènes) ont quant à elles révélé une importante séquence moustérienne présentant plusieurs niveaux d'occupation nettement différenciés.

La Turquie a été largement investie ces dernières années par la recherche, dans le cadre notamment d'un important programme initié par S. Kuhn et M. Stiner de l'Université d'Arizona. Il s'est concrétisé par la reprise des fouilles de la grotte d'Üçağizli en 1997 et la mise en œuvre de prospections systématiques en Anatolie centrale (co-direction E. Güleç). Ces investigations sont à l'origine de la découverte de nombreux gisements du Paléolithique moyen, comme Kaletepe Deresi 3 dont l'étude a été confiée à L. Slimak et H. Roche (UMR 5608 et 7055). Dans le même temps, les fouilles turco-belges de Karain (Anatolie) réalisées sous la direction de I. Yalçinkaya (Université d'Ankara) et de M. Otte (Université de Liège) ont permis de préciser le cadre stratigraphique du Paléolithique supérieur ancien dans la région, en mettant en évidence de manière assez nette la rupture opérée dans la séquence moustérienne et les conditions locales du développement de l'Aurignacien du Zagros (travail antérieur avec J. Koslowski en Iran).

¹²⁷ Citons à titre d'exemple, et sans chercher à être exhaustif, les fouilles de l'Abri Castanet (Dordogne, 1994-1998, dir. J. Pelegrin et R. White puis depuis 2005, R. White, Université de New York), Brassempouy (Landes, 1996-2004, D. Gambier et F. Bon, UMR 5199 et 5608), Caminade (Dordogne, 2000-2002, J. G. Bordes, UMR 5199), Isturitz (Pyrénées-Atlantiques, 1996-2009, C. Normand, UMR 5199), le Piage (Lot, depuis 2003, J. G. Bordes, UMR 5199), le Roc-de-Marsal (Dordogne, depuis 2004, A. Turq et H. Dibble, UMR 5199 et Université de Pennsylvanie), le Pech de l'Azé I (Dordogne, 2002-2005, M. Soressi, Max Planck Institute), le Pech de l'Azé IV (Dordogne, 2001-2004, H. Dibble, Université de Pennsylvanie), Combe-Capelle (Dordogne, depuis 2009, S. Mac Pheron, Max Planck Institute), Grotte Mandrin (Drôme, 2002-2006, L. Slimak, UMR 6636-LAMPEA), Régismont-le-Haut (Hérault, depuis 2001, F. Bon, UMR 5608), Jonzac (Charente, depuis 2003, J. Jaubert, UMR 5199), les Pradelles (Charente, B. Maureille, UMR 5199), les Rois (Charente, 2006-2008, F. d'Errico et M. Vanhaeren, UMR 5199), Les Cottés (Vienne, depuis 2006, M. Soressi, Inrap).

¹²⁸ G. Giacobini, Turin; M. Peresani, Ferrare; M. Piperno et M. Mussi, Rome-la Sapienza.

Le Proche-Orient a longtemps été au cœur des débats sur l'émergence de l'homme anatomiquement moderne en Europe¹³² et les origines de l'Aurignacien, à travers la définition de l'Emirien et de l'Ahmarien, industries surtout visibles dans la zone syro-palestinienne¹³³. Aucune découverte notable n'a toutefois permis de renouveler la connaissance de la Transition au Levant depuis une dizaine d'années. Seules les fouilles d'Umm-el-Tlel en Syrie (dir. E. Boëda, Université de Paris X) sont venues à dessein préciser le substrat moustérien sur lequel se développent les technocomplexes de transition entre 45 000 BP et 40 000 BP. Signalons en outre que seules les universités israéliennes de Jérusalem et de Tel Aviv ont encore la capacité de rester actives localement, comme en témoigne la reprise des recherches dans la région du Mont Carmel (étude de la grotte de Geula à Haifa, par une équipe de l'université de Tel Aviv).

¹²⁹ Musée national préhistorique et ethnographique L. Pigorini, musées des Sciences naturelles de Trente et Vérone.

¹³⁰ Fouilles de la séquence protoaurignacienne et aurignacienne de l'abri Mochi en Ligurie, G. Onorati, IPH.

¹³¹ Fouilles de la grotte de Vindija en Croatie, I. Karavanic, université de Zagreb.

¹³² Fouilles des sites moustériens de Tabun, Kebara (Israël), Shanidar (Irak, néandertaliens), Skhul et Qafzeh (Israël, Homo Sapiens), programme international B. Vandermeersch et O. Bar Yosef.

¹³³ Fouilles françaises sur le site de Ksar-Akil au Liban pendant les années 70.

¹³⁴ Importante séquence stratigraphique couvrant l'ensemble de la période allant de 80 000 BP à l'Holocène (Moustérien, Atérien, Ibéromaurusien, Capsien).

¹³⁵ Fouilles d'El Mnasra et El Harhoura 2, R. Nespolet, Muséum national d'Histoire naturelle et M. El Hajraoui, Insap.

¹³⁶ Fouilles de la grotte des Contrebandiers, H. Dibble et M. El Hajraoui.

¹³⁷ Grotte de Rhafas au Maroc oriental, fouilles J. Hublin, Max Planck Institute et A. Bouzouggar, Insap; fouilles de la grotte d'Ifri n'Ammar à proximité de la côte méditerranéenne, 1997-2005, par l'Institut Archéologique allemand et l'Insap.

En Égypte et en Libye, la problématique de la Transition reste encore peu investie. Cette dernière y revêt toutefois une dimension nettement moins « clivante » qu'en Europe puisqu'à la question de l'émergence des comportements modernes au sud de la Méditerranée ne se surimpose pas à celle du remplacement des espèces. Les travaux récents de l'équipe américaine de l'université de Pennsylvanie sur le Paléolithique moyen de la vallée du Nil (dir. H. Dibble, en collaboration avec le MNHN) ou la fouille de la grotte d'Haua Fteah¹³⁴ en Cyrénaïque (Libye) sous la direction de G. Barker (McDonald Institute, Cambridge University) témoignent ainsi de la nécessaire inscription de ce basculement sur le temps long.

Dans les pays d'Afrique du nord, la transition entre *Middle Stone Age* et *Late Stone Age* a presque toujours été envisagée sous l'angle de la continuité. La succession Moustérien / Atérien / Ibéromaurusien est envisagée dans un processus culturel sans réelle rupture, en l'absence de tout basculement technologique ou symbolique significatif brutal. Dans ce contexte, la quasi-absence de recherches en Tunisie (unique fouille à El-Akarit) ou en Algérie s'explique aisément, du fait d'un enjeu scientifique qui apparaît évidemment subsidiaire au regard des données obtenues en Turquie ou Europe occidentale. Une reprise des études sur des collections anciennes s'amorce toutefois depuis quelques années, dans la continuité des travaux initiés par l'équipe de F. d'Errico sur les séries atériennes du gisement éponyme de Bir-el-Ater (Algérie). Au Maroc, *a contrario*, le nombre des équipes travaillant sur cette problématique apparaît assez important, du fait de la position stratégique du détroit de Gibraltar qui en fait l'une des « voies de passage » possibles vers l'Europe. Ainsi, les équipes franco-marocaines, présentes dans la région de Témara¹³⁵ y côtoient-elles les équipes américaines¹³⁶ et allemandes¹³⁷.

Les recherches menées autour de la problématique de la Transition Paléolithique moyen / Paléolithique supérieur témoignent d'un renouvellement des connaissances en Préhistoire, à l'origine d'une profonde refonte paradigmatique dont les linéaments dépassent évidemment la seule sphère archéologique. L'analyse des programmes de recherche conduits depuis une décennie autour des modalités de ce passage – de ce basculement? – révèle en outre une rupture entre deux écoles, deux courants de pensée et, partant, une dichotomie interprétative qui recouvre peu ou prou les notions de continuité/discontinuité évoquées précédemment. Cette bipartition – reflet des oppositions entre tenants de la *New Archaeology* et opposants au modèle hypothético-déductif – se retrouve trait pour trait dans les débats actuels mobilisant d'un côté l'approche cognitive des comportements techniques et culturels et, de l'autre, une

approche plus « discontinuiste », s'appuyant sur des modèles diffusionnistes. L'une et l'autre de ces équipes ayant, par ailleurs, ses propres méthodes d'analyse et ses propres sites de référence.

À la suite de ce tour d'horizon, une question demeure : quelle place la recherche en Préhistoire laisse-t-elle aux collaborations internationales, dans un contexte qui reste malgré tout fortement dominé par les programmes nationaux ? À cet égard, les récents travaux consacrés à la Méditerranée offrent l'image contrastée d'une recherche qui a, paradoxalement – et malgré le fort investissement de l'UE dans le domaine de l'Enseignement supérieur, à travers les programmes d'échanges universitaires du type *Erasmus* –, bien des difficultés à mobiliser hors de ses frontières.

En France, il apparaît clairement que, sur la douzaine de thèses de doctorat soutenues depuis le début des années 2000 dans les universités de Paris 1, Bordeaux 1, Toulouse 2 et Aix-Marseille 1 et intéressant, de près ou de loin, la problématique de la Transition, la quasi-totalité d'entre elles était consacrée à l'analyse des modalités et des rythmes de cette Transition à l'échelle d'un territoire restreint – sud-ouest aquitain dans la très grande majorité des cas ; plus rarement vallée du Rhône et France méditerranéenne – ne dépassant jamais les strictes frontières des États souverains. Seule la thèse de N. Teyssandier, soutenue en 2003 à l'Université de Paris X-Nanterre, propose une synthèse originale sur les débuts du Paléolithique supérieur, à travers l'étude de l'émergence et de la diffusion de la culture aurignacienne en Europe orientale et centrale¹³⁸.

Il se dégage donc l'impression assez nette d'une difficulté à élaborer de véritables partenariats, notamment dans le cadre de codirections de thèses inter-universitaires. Ainsi, ces dernières années, seuls quelques travaux fournissent l'exemple d'un travail étendu aux dimensions de l'euro-région Pyrénées-Méditerranée¹³⁹ ou de la frange nord-occidentale de la Méditerranée (sud-est français et péninsule italienne). Dans ce contexte, le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris semble « tirer son épingle du jeu », en s'appuyant sur un important réseau d'échanges universitaires. Comment expliquer dès lors l'incapacité des préhistoriens français à investir de nouveaux champs disciplinaires et dépasser les frontières ? Une première explication est peut-être à rechercher dans la position de marge qu'occupe la Préhistoire dans le vaste champ des études académiques¹⁴⁰, et par conséquent dans la manière dont elle s'insère dans les programmes de recherche développés par les Écoles ou les Instituts français à l'étranger¹⁴¹. Il apparaît ainsi, au regard des recrutements effectués ces dernières années au sein de ces différentes institutions, que l'investissement dans le domaine de la Préhistoire reste très insuffisant, marginalisant par là même un pan entier de la recherche et conduisant à une hypertrophie des études sur les périodes plus récentes.

Pour conclure, nous évoquerons succinctement la question de la constitution d'équipes de recherche internationales autour de la Méditerranée. Comme nous l'avons vu précédemment, ce phénomène a jusqu'à présent été surtout le fait des universités américaines¹⁴², à l'exception notable toutefois des équipes européennes constituées autour de P. Mellars d'une part et de J. Zilhao et F. d'Errico de l'autre, et dont les travaux touchent plus particulièrement la question de l'émergence des comportements modernes d'*Homo Sapiens* (programme *Origins of man, language and languages* de la Fondation européenne de la recherche). D'une manière moins décisive cependant, le réseau international du MNHN investit, lui aussi, ce terrain de recherche.

¹³⁸ N. TEYSSANDIER, *Les débuts de l'Aurignacien en Europe. Discussion à partir des sites de Geissenklösterle (Allemagne), Willendorf II, Krems-Hundssteig (Autriche) et Bacho-Kiro (Bulgarie)*, thèse de l'université de Paris X-Nanterre, 2003, 344 p. Celle-ci a été publiée en 2007 sous le titre *En route vers l'ouest* (Oxford). Les remerciements placés en exergue des travaux de recherche universitaires sont bien souvent éclairants quant à la constitution et au fonctionnement des réseaux académiques, en termes de sociabilité notamment. Nous noterons ici l'importance du rôle joué par N. Conard, professeur à l'université de Tübingen, dans l'ouverture de cette fenêtre vers l'est.

¹³⁹ Aragon, Catalogne, Îles Baléares, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées.

¹⁴⁰ Parcours universitaire nettement distinct du cursus classique des historiens et archéologues antiquistes ou médiévistes, peu de docteurs normiens et/ou agrégés.

¹⁴¹ EFR, EFA, IFAO, Casa de Velasquez, IFPO, IFEA.

¹⁴² H. Dibble, Université de Pennsylvanie; O. Bar Yosef, université d'Harvard; R. White, New York University; S. Kuhn, Université d'Arizona.

Projet graphique et composition : H el ene Franchi

Achev e d'imprimer en juin 2011

sur les presses de la Scuola Tipografica S. Pio X

Via degli Etruschi, 7 - 00185 Roma